VAZIONALE
. Prov.
VITT EM. III
1409
NAPOLI

9. 54. 9

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio XII
Palchetto 4
Num.° d' ordine 19

Digitized by Google

B. Prov
III
1409
1146

3042

HISTOIRE
DES CELTES;
ET PARTICULIEREMENT
DES GAULOIS
ET DES GERMAINS;

Depuis les Tems fabuleux, jusqu'à la Prise de Rome par les Gaulois.

Par SIMON PELLOUTIER, *Pasteur de l'Eglise Françoise de Berlin, Membre & Bibliothécaire de l'Académie des Sciences, & Belles-Lettres de Prusse.*

NOUVELLE ÉDITION, REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE d'un quatrième Livre posthume de l'Auteur,

DÉDIÉE

A MONSEIGNEUR LE DAUPHIN.

Par M. DE CHINIAC, *Avocat au Parlement, de l'Académie Royale des Belles-Lettres de Montauban.*

Antiquam exquirite Matrem. *Virg. Æneid. II. 96.*

TOME SIXIEME.

A PARIS,
De l'Imprimerie de QUILLAU, rue du Foutre.

M. DCC. LXXI.
Avec Approbation & Privilége du Roi.

HISTOIRE
DES CELTES.

SUITE DU
LIVRE TROISIEME.

CHAPITRE XIV.

§. I. LE jugement que les Peuples Celtes portoient de la Théologie des Grecs, suffiroit presque, sans autre preuve, pour montrer que l'apothéose des morts étoit un Dogme inconnu à ces Peuples. Ils se moquoient des Religions, où l'on représentoit la Divinité sous la forme de l'homme, où l'on adoroit des

On a prétendu que les Peuples Celtes rendoient un culte religieux aux ames des Héros.

R. ISTITUTO ORIENTALE NAPOLI BIBLIOTECA M. RIPA

Dieux mâles & femelles, des Dieux iſſus des hommes, dont on célébroit la naiſſance, dont on montroit le tombeau. Peut-on ſe perſuader, après cela, qu'ils donnaſſent eux-mêmes dans toutes ces extravagances, qui étoient auſſi oppoſées à leur Doctrine, qu'elles le ſont au ſens commun ? Cela n'a pas empêché qu'on ait attribué, preſque généralement, aux Peuples Celtes d'adorer, non leurs propres Héros, il y auroit là quelque ombre de vraiſemblance, mais des Héros étrangers, tels qu'étoient Hercule, Bacchus, Caſtor, Pollux & pluſieurs autres. Il faut examiner le fait, & découvrir, s'il eſt poſſible, ce qui a donné lieu à cette imputation.

Cæſar a aſſuré qu'Hercule étoit ſervi comme un Dieu, dans toute la Celtique.

Nous parlerons dans ce Chapitre, du culte que les Celtes rendoient à Hercule, ſelon les Auteurs Grecs & Latins. On prétend qu'il étoit ſervi & connu dans toute la Celtique,

comme un Dieu. Ayant parcouru toutes ces vaſtes contrées, il n'y en avoit aucune où il n'eût mérité, par quelqu'exploit, les honneurs divins, que les gens du Pays lui rendirent, les uns pendant ſa vie, & les autres après ſa mort. On va donner, en deux mots, l'hiſtoire d'Hercule, autant qu'elle regarde les Celtes. Si l'on rapporte des fables, ce ſera pour les relever, & pour montrer que les Grecs, afin de donner du luſtre au plus célébre de leurs Héros, ont débité effrontément les menſonges les plus groſſiers & les plus ridicules, qu'ils ont prêté leurs propres idées à des Peuples qui en avoient de directement oppoſées.

On aſſure qu'Hercule avoit paſſé en

§. II. On a donc dit (1) « que l'un » des douze travaux qu'Euriſthée

(1) Diod. Sic. lib. IV. p. 156. & ſeq. Dionyſ. Halic. I. cap. 5. p. 31. Juſtin. XLIV. 4. Heſiod. Theogon. v. 288. 289.

Eſpagne & qu'il y avoit ſoumis toute la Nation.

» impoſa à Hercule, fut qu'il lui » amenât les vaches de Géryon. » Pour obéir à cet ordre, le Héros » ſe rendit dans l'Iſle de Créte, où » il s'embarqua pour l'Eſpagne, qui » étoit gouvernée par un Roi, nom- » mé Chryſaor. Il portoit ce nom, » à cauſe de ſes richeſſes, & avoit » trois fils extrêmement braves. Her- » cule ayant paſſé (2) en Egypte, & » en (3) Afrique, arriva à l'endroit » où la mer Méditéranée étoit fermée » & ſéparée de l'Océan par deux » grandes Montagnes, appellées *Calpé* » & *Abyla*. Pour ouvrir une libre » communication aux vaiſſeaux, » entre les deux Mers (4), il ſépara

(2) Diod. Sic. IV. p. 156. & ſeq.

(3) Diod. Sic. ibid. Saluſt. Jugurth. cap. 89. Pomp. Mel. I. cap. 5. p. 10. Euſtath. ad Dionyſ. Perieg. v. 174. p. 33. Solin. p. *m*. 260. & 266.

(4) Pomp. Mel. I. cap. 5. pag. 10. Plin. Hiſt. Nat. lib. III. in Proem. Philoſtrate lib. III. c. 14. pag. 92.

» les rochers,& les posa sur les deux
» rivages opposés(5),comme un mo-
» nument de ses courses,qu'il n'avoit
» pu pousser plus loin,parce qu'il n'a-
» voit trouvé au-delà que le cahos
» & d'épaisses ténébres. C'est en mé-
» moire de cet événement (6)que les
» deux Montagnes ont reçu le nom
» de Colomnes d'Hercule. Etant
» ensuite passé en (7) Espagne, il
» tua en duel Géryon & ses deux
» freres. D'autres disent qu'Hercule
» vint avec sa flotte, dans l'Isle (8)
» d'Erythie, (que quelques-uns pla-
» çent sur les côtes dePortugal; mais
» qui est constamment l'Isle deGades,
» comme Samuel Brochart l'a dé-

(5) Schol. ad Pindar. Olymp. 3. Dion. Perieg. v. 64. Eustath. ad Dion. Per. p. 19.

(6) Pomponius Mela lib. I. cap. 5. p. 10.

(7) Diod. Sic IV. p. 156. & s. Strabo I. p. 2.

(8) Pomp. Mel. III. cap 6. p. 80. Solin. c. 36. pag. 257. Euripid. Herc. Fur. v. 423. Etymol. Magn. p. 231.

» montré avec beaucoup d'érudi-
» tion.) Ce fut, comme ils le pré-
» tendent, dans cette Isle, qu'Hercule
» combattit Géryon (10), qui est
» représenté comme ayant trois têtes
» & trois corps, soit parce (11)
» qu'il étoit Roi de trois Isles,
» soit parce que (12) ses deux
» freres & lui étoient trois têtes dans
» un bonnet, comme on le dit en
» commun proverbe. Après s'être
» emparé des richesses de Chry-
» saor, & des troupeaux de Géryon,
» Hercule poussa plus loin ses con-
» quêtes, bâtit les Villes de (13)

---

(9) Geogr. Sacr. Part. II. lib. I. cap. 34. pag. 677.

(10) Hesiod. Theog. v. 288. Silius I. v. 277. III. v. 422. XIII. v. 201. Eurip. Herc. Fur. v. 423. Apollodor. lib. II. cap. 5.

(11) Servius ad Æneid. VII. v. 661.

(12) Justin XLIV. 4.

(13) Strabo III. 140. Casaubon, dans sa note sur Strabon, prouve qu'il faut lire *Carteja*, au lieu de *Calpe*, qui étoit une Montagne.

» Cartéja, & de (14) Sagunte, éta-
» blit une Colonie de (15) Doriens,
» ſur le bord de l'Océan, & s'avan-
» ça juſqu'aux Monts Pyrénées, où
» nous le retrouverons bientôt ».
En conſidération de ces exploits, les Habitans du Pays conſacrerent à Hercule le célébre Temple que l'on voyoit dans l'Iſle de Gades, où étoit un Oracle fort renommé; mais ils réſolurent en même tems, & firent paſſer en loi (17), qu'à l'avenir aucun Eſpagnol ne poſſéderoit plus ni or, ni argent, parce que ce Conquérant n'avoit porté autrefois la

(14) Silius lib. I. v. 275. 369.

(15) Amm. Marc. XV. cap. 9. p. 97.

(16) Cet Oracle étoit encore en réputation du tems de l'Empereur *Caracalla*, qui fit mourir *Cælius Æmilianus*, pour l'avoir conſulté. Excerpt. ex Dione ap. Valeſ. p. 756. On a cité ci-deſſus, ch. VII. §. 2. not. 34. une Loi Romaine, qui permet de faire des Legs pieux à l'Hercule de *Gades*.

(17) Ariſtot. de Mirab. Auſcult. p. 707.

guerre dans un Pays ſi éloigné de ſa patrie, que pour s'emparer de leurs tréſors.

C'eſt une fiction. Cet Hercule étoit un Phénicien qui avoit établi la Colonie de Gades.

§. III. Les Auteurs Grecs & Latins qui s'accordent preſque tous à raconter des fables, ont bien ſenti (18) que leur Hercule étoit beaucoup plus moderne que celui qui avoit un Temple dans l'Iſle de Gades. Celui-ci étoit d'ailleurs un Dieu Phénicien, dont le culte avoit été apporté de (19) Tyr, & non pas de Gréce; ou, ce qui paroît être encore plus vraiſemblable, c'étoit un Général Phénicien (20), qui, après avoir établi une Colonie de ſa Nation dans l'Iſle de Gades (*), périt enſuite dans la guerre contre les Eſpagnols.

---

(18) Herodot. II. 44.

(19) Juſtin. XLIV. 5. Macrobe inſinue que c'étoit le Soleil. Saturn. lib. I. cap. 20. p. 207.

(20) Pomp. Mela lib. III. cap. 6. pag. 80. Saluſt. Jugurth. cap. 18.

(*) Etymol. Magn. p. 219.

Par ces raiſons, les Tyriens & les Carthaginois qui demeuroient en Eſpagne, en firent un de leurs Dieux tutélaires, & lui rendirent un culte religieux dans le Temple où il étoit enterré.

Philoſtrate prétend, à la vérité (21), que l'on ſervoit dans le Temple de Gades les deux Hercules, ſçavoir, l'Egyptien (c'eſt le même que le Tyrien), & le Grec. Mais, 1.° Philoſtrate ne mérite aucune foi ſur cet article, non-ſeulement parce que c'eſt un Auteur fabuleux, & qui ne rapporte les choſes que ſur un ouï-dire, mais encore parce qu'il avoue lui-même, dans un autre endroit, que l'Hercule Egyptien (22) étoit le ſeul qui fût venu à Gades. 2.° Les Auteurs plus anciens ne font men-

(21) Philoſt. Vit. Apollon. lib. V. cap. 1. pag. 211.

(22) Philoſtrat. lib. II. cap. 14. p. 97.

tion que d'un ſeul (23) Hercule, qui fût connu & ſervi à Gades; c'étoit le Phénicien. 3.° Hécatée, quoiqu'il aimât beaucoup le merveilleux, n'avoit pas laiſſé de remarquer (24) que le Roi Géryon avoit été tranſplanté fort mal à propos en Eſpagne: il avoit regné dans une petite contrée de l'Epire, où Hercule alla l'attaquer & lui enlever ſes troupeaux. Après un témoignage ſi formel, il ne faut pas s'arrêter à celui d'Ariſtote; il prétend (25), que l'Hercule Grec avoit ſoumis l'Eſpagne, & en donne pour preuve, que, depuis ce tems-là, les Eſpagnols avoient renoncé à l'uſage de l'argent. Le Philoſophe commet, dans cette occaſion, le ſophiſme que l'on appelle *non cauſæ*

(23) Arrian. Exped. Alex lib. II. pag. 126. Appian. Iber. initio.

(24 Arrian. Exped. Alex II p. 126. Euſtath. in Dionyſ Perieg. v. 561. p. 92.

(25 Cited § 2. not. 17.

pro cauſâ. Les Eſpagnols, non plus que les autres Peuples Celtes (26), ne poſſédoient ni or, ni argent, du tems d'Ariſtote ; ce n'eſt pas qu'ils en euſſent interdit l'uſage, après en avoir reconnu l'abus & le danger ; mais c'étoit des barbares qui ne connoiſſoient pas encore le prix de ces métaux, ni l'utilité qu'une ſociété bien réglée peut en tirer. 5.° Mais que cet Hercule, qui avoit un Temple à Gades, & qui paſſoit pour avoir ſoumis une partie de l'Eſpagne, fût Grec, ou Tyrien, il en réſultera toujours que c'étoit un Héros étranger. Il pouvoit être ſervi par les Grecs, & par les Phéniciens, qui avoient pluſieurs établiſſemens ſur les côtes de ce Royaume ; mais il ne l'étoit aſſurément pas par les Habitans naturels du Pays. Les Peuples ont mis au rang des Dieux, des Con-

(26) Ci-d. Liv. II. ch. 9. p. 192.

quérans qui les ont élevés, ou tirés de la servitude ; jamais ils n'ont fait le même honneur à des brigands qui les avoient opprimés ou dépouillés. 6.° On ne sait, aureste, si ce fut pour s'accommoder aux idées, & aux coutumes des Espagnols, que les Tyriens (27) ne placerent point d'Idole dans le Temple qu'ils avoient consacré à leur Hercule dans l'Isle de Gades. Cette conjecture paroîtra assez naturelle, si l'on considére, d'un côté, que les Celtes condamnoient l'usage des simulacres, & de l'autre, que l'Isle s'appelloit anciennement (28) *Cotinusa*, c'est-à-dire, la maison, le Sanctuaire du Dieu *Tis*, qui est le nom que les anciens Habitans de l'Europe donnoient à l'Être suprême.

On a dit, sans aucun

§. IV. Revenons présentement à

(27) Ci-d. not. 21. Silius lib. III. v. 30.
(28) Ci-d. ch. VI. §. 3. not. 41.

notre Héros. On assure (29) que de l'Espagne il passa dans les Gaules. Quelques-uns, à la vérité, lui font prendre une route toute opposée, & prétendent (30) qu'il traversa l'Europe d'Orient en Occident. Mais ils conviennent, au reste, que ce Conquérant entra dans les Gaules avec son armée, & les soumit à sa domination. D'abord il vint à la cour du Roi des (31) Bébryces qui demeuroient autour de Narbonne. Là il corrompit la Princesse Pyrène, fille du Roi, de laquelle les Monts Pyrénées ont reçu leur nom. S'étant ensuite avancé jusqu'en Bourgogne (32), il y construisit la célébre (33) Ville d'Alisé (*Alesia*) que les Gau-

fondement, qu'Hercule le Thébain avoit passé dans les Gaules.

(29) Diod. Sic. IV. p. 156. & s. Lucian. Hercul. Gallic. pag. 858.

(30) Strabo IV. p. 183. Ammian. Marc. XV. cap. 9. p. 96. cap. 10. p. 101.

(31) Silius lib. III v. 420-441.

(32) Diod. Sic. IV. 156. v. 210.

(33) Diodore de Sicile lib. III. pag. 158. dit

lois regardoient comme la Métropole de leur Pays, & qui paſſa pour imprenable juſqu'au tems de Jules-Céſar. Pendant le ſéjour qu'il fit dans les Gaules (34), il eut commerce avec différentes Dames du Pays, dont il eut pluſieurs enfans, & entr'autres (35) trois fils, *Celtus*, *Galates*, & *Iber*. Un de ſes Capitaines bâtit auſſi une Ville dans le Languedoc, à laquelle il donna ſon nom de (36) *Nemauſus* (*Niſmes*.)

Cet Hercule étoit un Général des Marſeillois.

Pline a, ſans doute, raiſon de regarder tout ce qu'on diſoit d'Hercule (37) & de Pyrène, comme de pures fictions. Il y a, cependant, quelque fondement dans ce que les Hiſtoriens rapportent (38) « qu'Hercule paſſa

» qu'il l'appella *Aleſia*, parce que ſon armée » s'étoit égarée dans cet endroit. »

(34) Ammian. Marc. XV. cap. 9. p. 96.

(35) Diod. Sic. V. 210. Euſtath. ad Dionyſ. Perieg. v. 282. p. 47.

(36) Stephan. de Urb. p. 586.

(37) Plin. Hiſt. Nat. III. 1.

(38) Diod. Sic. IV. p. 156. & ſ.

» dans la Celtique, qu'il y abolit les » injuſtices, & la barbare coutume » d'immoler les étrangers (39) ; » qu'il tua dans les Gaules *Tauriſcus* » (40) ; qu'il défit les géants *Albion* » & *Bergion*, dans la plaine que l'on » appelloit autrefois (41) *Campi la-* » *pidei*, & que les flèches lui ayant » manqué pendant la bataille, il in- » voqua Jupiter, qui le ſecourut, » en faiſant deſcendre ſur ſes enne- » mis une grêle de pierres ». Voici ce qui a, probablement, donné lieu à ces fables. L'Hercule dont il s'agit ici, eſt un chef des Marſeillois, qui avoit gagné une bataille conſidérable ſur les (42) Liguriens établis

(39) Ci-deſſus note 34.

(40) Pomp. Mela II. cap. 5. p. 57. Plin. III. 4. Strabo IV. p. 183. Dionyſ. Halic. I. p. 34. Bochart. Geogr. Sacr. Part. 2. lib. I. c. 91. p. 730.

(41) On l'appelle aujourd'hui *la Crau*. Bochart prétend que ce nom a été corrompu de celui de *Craig*, qui ſignifioit, en Gaulois, une pierre.

(42) Eſchyle avoit remarqué que ce fut con-

autour de la Ville. Les noms d'*Albion*, & de (43) *Bergion*, qui déſignent tous deux des montagnards, inſinuent que ces Liguriens étoient de ceux qui demeuroient dans les Alpes voiſines, & qui paſſoient pour le Peuple le plus belliqueux de toute la Contrée. Ils avoient encore la même réputation du tems de Jules-Céſar, qui les appelle (44) *Albici*. Le nom de *Tauriſcus* marque que ces Liguriens étoient des Celtes, qui ſe croyant iſſus du Dieu *Teut*, portoient le nom de *Tectoſages*, c'eſt-à-dire, d'enfans de *Teut*, & appelloient leur Pays *Tau-rich*, Royaume de *Teut*. Il ſe peut bien que les flèches ayant manqué ſur la fin du combat,

---

tre des Liguriens qu'Hercule gagna la bataille de la *Crau*. On peut voir le paſſage de ce Poëte dans Strabon IV. p. 183. & dans Denys d'Halicarnaſſe lib. I. pag. 34. *Voyez* auſſi Euſtath. ad Dionyſ. Perieg. v. 76. p. 21.

(43) Ci-d. Liv. I. ch. 15. p. 303.

(44) Cæſar de Bello Civili lib. I. cap. 34. & 57.

le

le Chef des Marſeillois eût ordonné à ſes gens de ſe ſervir contre l'ennemi des pierres qu'ils trouvoient ſous leurs pieds. Le Général Grec ayant ſoumis les Liguriens après cette victoire, abolit dans le Pays conquis les barbares coutumes d'immoler des étrangers, & de vuider tous les différens à la pointe de l'épée. C'eſt-là, ſelon les apparences, ce qui a fourni le canevas (45) qu'Eſchyle & les autres Poëtes ont brodé à leur manière. Ammien-Marcellin pouvoit auſſi avoir lû quelque choſe de ſemblable dans une Inſcription qu'il dit avoir vue. Ou y donnoit au Chef des Marſeillois le glorieux titre d'Hercule, que cet Hiſtorien a pris mal à propos pour le fils d'Amphitrion.

§. V. Le Héros dont on vient de Parler, ayant été l'ennemi déclaré des

Les Gaulois adoroient, du tems de Lu-

(45) Ci-deſſus not. 42.
(46) Ci-deſſus not. 34.

cien, l'Hercule *Ogmius*.

Gaulois, on ſent bien qu'il ne pouvoit être l'objet de leur culte religieux. Il faut avouer, cependant, que dans le ſecond ſiécle du Chriſtianiſme, les Gaulois adoroient un *Hercule*, qu'ils appelloient *Ogmius*. Mais ce n'étoit aſſurément pas un Héros, encore moins le grand Héros des Grecs. C'étoit un Dieu Celte; il ſera facile de le reconnoître, pour peu qu'on liſe avec attention ce qui en a été dit par Lucien, qui eſt le premier & le ſeul Auteur qui en ait fait mention. Ce Philoſophe avoit été dans les Gaules. Il y avoit vû le Dieu *Ogmius*, repréſenté ſous une forme & dans une attitude toute extraordinaire. C'eſt le ſujet d'un Dialogue intitulé, l'*Hercule Gaulois*, dans lequel on trouve les particularités ſuivantes (47). « Les »Celtes nomment Hercule, dans leur

(47) Lucian. in Hercule Gallico p. 858.

» Langue, *Ogmius*. Ils repréſentent
» ce Dieu ſous une forme toute ex-
» traordinaire. C'eſt un vieillard dé-
» crépit, qui a le derrière de la tête
» chauve. Le peu de cheveux qu'il
» conſerve ſur le devant, ſont par-
» faitement blancs. Il a la peau ridée
» & d'un noir de ſuie, comme les
» vieux matelots. Vous diriez plutôt
» que c'eſt ou Caron, ou Japet, ou
» quelqu'autre homme revenu de
» l'enfer; en un mot, à en juger par
» l'image, vous le prendriez pour
» tout autre que pour Hercule. Cette
» figure d'homme ne laiſſe pas de
» porter l'équipage d'Hercule. Cou-
» vert d'une peau de lion, il tient la
» maſſue dans ſa main droite, le
» carquois lui pend ſur les épaules,
» & dans la main gauche, il tient
» un arc bandé. Enfin il a tout l'atti-
» rail d'Hercule. Je crus d'abord que
» les Celtes avoient inventé cette
» figure groteſque, pour ſe moquer

» des Dieux des Grecs, & pour ſe
» venger d'Hercule, qui avoit autre-
» fois ravagé leur Pays, & la plus
» grande partie de l'Occident, en
» allant chercher les troupeaux de
» Géryon. Mais je n'ai pas encore
» rapporté ce qu'il y avoit de plus
» extraordinaire dans le tableau. Ce
» vieux Hercule traîne après ſoi une
» grande multitude d'hommes, qu'il
» tient tous attachés par les oreilles
» avec des chaînes d'or émaillé, fort
» délicates, & fort précieuſes, qui
» reſſemblent à celles qu'on porte
» autour du cou. Attachés par
» des liens ſi fragiles, ils ne pen-
» ſent pas à s'enfuir, quoiqu'ils
» puſſent le faire facilement. Ils ne
» réſiſtent point, & ne ſe roidiſſent
» pas contre celui qui les tire. Au
» contraire, ils le ſuivent volontaire-
» ment & avec joie, en louant celui
» qui les conduit. Ils ſe hâtent même,
» & on voit par les chaînons, qui

» ſont lâches, qu'ils tâchent de de-
» vancer leur conducteur, & qu'ils
» ſeroient bien fâchés qu'on les dé-
» liât. Quand je devrois ennuyer
» mon Lecteur, il faut que je rap-
» porte encore ce que je trouvai de
» plus abſurde dans le tableau. Her-
» cule a la main droite embaraſſée de
» ſa maſſue, & la gauche d'un arc.
» Le Peintre ne ſachant donc où il
» devoit attacher un bout des chaî-
» nons, s'eſt aviſé de percer l'extré-
» mité de la langue du Dieu, & d'y
» attacher de petites chaînes qui
» vont toutes ſe rendre dans ſa
» bouche, enſorte qu'il tire toute
» la foule avec ſa langue. Le Dieu
» a le viſage & les yeux tour-
» nés ſur la multitude, qu'il regar-
» de d'un air gracieux & riant ».
Un Philoſophe Celte, auquel Lucien demanda l'explication de ce tableau, lui répondit qu'Hercule préſidoit à l'éloquence parmi les Gaulois.

L'Hercule *Ogmius* étoit le Dieu Suprême.

Pour faire préſentement nos réflexions ſur ce paſſage, remarquons d'abord, que ce tableau n'appartient point, à proprement parler, à la Religion des Celtes, qui ne vouloient point qu'on repréſentât la Divinité ſous la forme de l'homme. On fera voir, en ſon lieu, que ce ſcrupule étoit commun aux Gaulois avec tous les autres Peuples Scythes & Celtes. Ce tableau avoit été fait depuis le tems de Jules-Céſar, après que les Gaulois eurent adopté des ſuperſtitions étrangères, & particulièrement la coutume d'avoir des Temples & des Idoles. On voit clairement, que le Peintre, qui étoit initié dans la Mythologie des Grecs & des Romains, voulant repréſenter un Dieu des Gaulois, & exprimer parfaitement l'idée qu'ils en avoient, lui attribue les caractères de trois Divinités étrangères, l'ancienneté de Saturne, la valeur d'Hercule, & l'élo-

quence de Mercure. Ce Dieu Gaulois eſt manifeſtement le *Teut*, l'*Odin*, dont il a été parlé au long dans le Chapitre ſixième de ce Livre. Ce *Teut* étoit regardé comme le Pere des Hommes & des Dieux. C'étoit le premier Être, le plus ancien des (48) Dieux, ainſi que le porte l'Edda des Iſlandois. Par cette raiſon, il eſt repréſenté ſous la forme d'un vieillard. Le même *Teut* étoit le Dieu des Guerriers. C'eſt auprès de lui (49) que tous ceux qui perdoient la vie dans le noble métier des armes, alloient jouir d'une gloire & d'une félicité tranſcendantes. C'eſt ce que marque la maſſue, l'arc, en un mot, tout l'équipage d'Hercule, dans lequel il eſt repréſenté. Enfin le Dieu *Teut* étoit regardé dans les Gaules, comme (50) l'inventeur des Sciences

(48) Ci-deſſus ch. VI. §. 5. not. 36.
(49) Edda Iſland. Mitholog. 33.
(50) Ci-deſſus ch. VI. §. 4. not. 11.

& des Arts. C'eſt la raiſon pour laquelle le Peintre lui attribue ce que les Grecs appelloient les laqs de Mercure, c'eſt-à-dire, le don de perſuader. Lucien appelle ce Dieu Gaulois *Hercule.* Il auroit pû l'appeller, avec autant & plus de raiſon, *Mercure.* D'un côté, c'eſt ſous ce nom que les étrangers déſignoient ordinairement le *Teut* des Gaulois. D'un autre côté, c'eſt là préciſément ce que marque le nom d'*Ogmius.* Edmond Dickinſon a cru (51) que cet *Ogmius* étoit *Joſué*, qui reçut ce nom, après qu'il eût défait *Og*, Roi de Baſan. C'eſt une viſion. M. Keyſler a prouvé (52) qu'*Oga*, *Ogum*, & *Ogma*, eſt un vieux mot Celtique, qui ſignifie proprement *des lettres ſecrettes, écrites en chiffre,* & indirectement une Science occulte. Ainſi le Dieu *Ogmius*

(51) Dickinſon Delphi Phœniciſantes cap. 4. pag. 41.

(52) Keyſler Antiq. Septentr. p. 38.

eſt

c'eſt le Dieu du ſçavoir & de l'éloquence.

§. VI. Il faut ſuivre préſentement Hercule dans ſes courſes. « Après » avoir ſoumis l'Eſpagne & les Gau- » les (53), il ſe mit en marche pour » l'Italie, & paſſa le premier (54) » les Alpes, à la tête d'une armée. » Ce fut en mémoire de ſon paſſage, » que les montagnes qu'il avoit tra- » verſées avec ſes Grecs, reçurent » le nom d'Alpes Grecques. On pré- » tend même que les Lépontiens, » qui demeuroient près des ſources » du (55) Rhin, deſcendoient d'une » troupe de ſoldats (56) qu'Hercule

On prétend qu'Hercule avoit traverſé l'Italie.

(53) Ammien Marcellin prétend qu'Hercule paſſa d'Italie dans les Gaules & en Eſpagne. Amm. Marc. XV. cap. 10. p. 101.

(54) Ornel. Nep. Hannibal. cap. 3. Plin. Hiſt. Nat. lib. III. cap. 17. Juſtin. XXIV. 4. Silius lib. III. v. 496. Conon. ap. Photium n. 186. Virgil. Æneid. VII. v. 660. VIII. v. 292. & ſeq. Diod. Sic. lib. IV. p. 158. Dionyſ. Halic. lib. I. pag. 26. 51. lib. II. p. 77.

(55) Cæſar IV. 10.

(56) Plin. lib. III. cap. 10. p. 376.

» fut obligé de laiſſer en arrière,
» parce qu'ils avoient eu les mains &
» les pieds gelés dans les neiges. Ar-
» rivé dans le Pays Latin (57), le
» Héros tua le brigand Cacus, qui
» infeſtoit depuis long-tems la Con-
» trée, & qui lui avoit volé à lui-
» même les plus belles vaches de ſon
» troupeau. Il établit enſuite, ſur le
» bord du Tibre, dans le lieu où l'on
» bâtit depuis la Ville de Rome,
» une Colonie Grecque, qu'il forma
» (58) de Péloponnéſiens tirés de ſon
» armée, & de quelques priſonniers
» qu'il avoit emmenés de Troye.
» Non content d'avoir fondé la Co-
» lonie, il voulut encore contribuer
» à l'augmenter. Il épouſa pour cet
» effet deux Princeſſes, l'une Grec-
» que (59), & l'autre Latine, ou

(57) Virgil. Æneid. VIII. 205. Dionyſ. Hal. I. pag. 31. Livius lib. I. 7.

(58) Dionyſ. Halic. I. p. 27. 49. II. 77.

(59) Dionyſ. Hal. I. pag. 25. 34. 35. Juſtin.

» Hyperboréenne, & il eut des en-
» fans de l'une & de l'autre. Pendant
» le ſéjour qu'il fit dans cette Con-
» trée, il adoucit, à pluſieurs égards,
» les mœurs féroces de ſes Habitans
» naturels, & il abolit, en particu-
» lier, la barbare coutume qu'ils
» avoient de précipiter, tous les
» ans, trente hommes dans le Tibre
» (60), comme un ſacrifice au Dieu
» *Dis*. Cependant, pour ne pas effa-
» roucher les eſprits attachés aux
» anciennes ſuperſtitions, il jugea à
» propos de conſerver une image du
» ſacrifice, & de faire jetter dans le
» Fleuve trente hommes de paille,
» que les Latins appellerent (61)
» *Argei*; (ſelon les apparences,

XLIII. 1. Pomp. Feſtus Paul. Diac. p. 355. Virgil. Æneid. VII. 656. Dion. Hal. I. p. 25. Solin. I. 1. Etymol. Magn. p. 502.

(60) Macrob. Saturn. I. cap. 7. p. 153. Euſeb. Præp. Evang. lib. IV. cap. 16. p. 160. *Voyez* ci-deſſus ch. VI. §. 11. not. 75.

(61) Ci-d. ch. VI. §. 14. not. 118.

» parce qu'avant le changement in-
» troduit par Hercule, on noyoit
» des vieillards, des hommes inutiles
» à la ſociété ».) Varron a cru qu'ils reçurent le nom d'*Argei* (62) des grands Seigneurs Argiens qu'Hercule avoit auprès de lui. C'eſt une étymologie ridicule, parce qu'il eſt viſible que ces images ne repréſentoient pas des Grecs, mais des Aborigines, que l'on offroit au Pere *Dis*.

Cette conjecture de Varron eſt cependant plus vraiſemblable, que celle d'un certain Epicadus, qui eſt rapportée par Macrobe (63). Attribant à Hercule l'invention de ces hommes de paille, il diſoit » que ce
» Héros, après avoir vaincu Géryon
» en Eſpagne, fit des ſtatues de ſes

(62) Varro de Ling. Lat. lib. IV. p. 12.

(63) Macrob. Saturn. I. cap. 12. p. 168. On prétend que cet *Epicadus* eſt le même dont il eſt fait mention dans les illuſtres Grammairiens de Suetone ch. 12. Il étoit affranchi du Dictateur *Sylla*, dont il publia les Mémoires.

» compagnons qui avoient été tués,
» & qu'il les jetta dans le Tibre, afin
» qu'elles deſcendiſſent dans la mer,
» & qu'elles allaſſent flotter ſur le ri-
» vage de leur Patrie. Il prétendoit
» conſoler par là les parens des défunts,
» en leur rendant au moins les ima-
» ges de ceux que la mort leur avoit en-
» levé. » Il faut qu'un Hiſtorien ſoit ſimple & crédule au dernier point, ou qu'il ait bien mauvaiſe opinion de ſes Lecteurs, pour mettre ſur le papier de ſemblables impertinences. Quoi qu'il en ſoit, Hercule paſſa du Pays Latin dans le Royaume de Naples, où il défit les Titans, premièrement, près du Mont (64) Véſuve, & enſuite plus bas, dans la (65) Japygie. C'eſt de là, ſelon les apparences, qu'il alla ſoumettre la

(64) Ci-d. ch. VI. §. 11. not. 24. Liv. I. ch. 9. pag. 152.

(65) Ariſt. de Mirab. Auſcult. p. 707.

(66) Sicile & la (67) Sardaigne, & ce fut en conſidération de tous ces exploits, que les Habitans de l'Italie lui conſacrerent dans les Villes, & le long des (68) grands chemins, des Autels, où on lui offroit des ſacrifices annuels. Ils inſérerent auſſi ſon nom dans l'Hymne (69) que les Saliens chantoient à l'honneur du Dieu de la guerre.

§. VII. Tite-Live regarde comme une fable, la tradition qui portoit (70) qu'Hercule avoit paſſé les Alpes avec ſes Grecs. Il a raiſon. Il n'eſt pas douteux que les Gaulois appelloient le grand S. Bernard & les Montagnes voiſines, *the graüce Alben*, les Alpes griſes, parce qu'on

(66) Diod. Sic. IV. p. 158. & ſ.

(67) Bochart. Geogr. Sacr. Part. II. lib. I. cap. 31. p. 631.

(68) Dionyſ. Halic I. pag. 32. 33. Virgil. Æneid. VIII. 185-268.

(69) Ci-d. Liv. II. ch. 10. p. 237. not. 78.

(70) Livius V. 34.

y voyoit toujours de la neige, de la même manière que les Scythes appelloient le Caucaſe, *Graucaſſus* (71), c'eſt-à-dire, comme Pline l'a remarqué, la Montagne toujours couverte de neige. La conformité du mot Celte *graïce* (72), ou *griſe*, avec le mot Latin *grajæ*, a fait croire que les Montagnes dont il s'agit, portoient le nom d'Alpes Grecques. Pour rendre raiſon de cette dénomination, on a ſuppoſé enſuite qu'Hercule avoit paſſé dans ces Montagnes avec ſon armée. Par une ſemblable mépriſe, on a dit que les Alpes Penines étoient ainſi appellées, parce que les troupes Puniques y avoient paſſé ſous la conduite d'Annibal, quoique ces troupes euſſent pris une route toute différente, & que le nom de *penn*, ou de *pinne*, fût un mot Cel-

(71) Ci-d. Liv. I. ch. 15. p. 324.

(72) *Gris*, en Bas-Breton, *Grau*, en Allemand.

tîque qui désignoit (73) la cime, le sommet des Alpes. Mais quoiqu'Hercule n'eût jamais vu les Alpes, ce que la fable débitoit sur ce sujet, ne laissoit pas d'avoir quelque fondement. Il y avoit eu un Hercule dans les Alpes, & un autre dans le Pays Latin. Le premier étoit encore l'un des Chefs de la Colonie de Marseille. Cette Ville se trouvant extrêmement incommodée par les courses continuelles, que les Montagnards faisoient sur son territoire, envoya contr'eux un de ses Capitaines, qui ayant poussé l'ennemi, & pénétré avec son armée, non pas jusqu'au grand S. Bernard, mais jusqu'aux Alpes maritimes, qui séparent la Provence de l'Italie, y construisit deux forts, pour tenir en bride les Montagnards. Il appella l'un de ces forts (74) *Nicæa* (Νικαία), en mé-

(73) Ci-d. Liv. I. ch. 15. p. 302. not. 72.
(74) Plin. III. 5.

moire de la victoire qu'il avoit remportée sur les Barbares. L'autre fort qu'il bâtit sur un promontoire fut consacré par la même raison à Hercule ; & c'est de ce Promontoire que le port qu'il forme, reçut le nom de (75) *Portus Herculis Monæci.* C'est-là, à ce qu'il paroît, la seule armée de Grecs que l'on eût jamais vue dans les Alpes.

Il est connu que les Grecs avoient aussi plusieurs établissemens dans le Royaume de Naples. Ces Colonies, comme celles de Marseille, avoient eu leurs Hercules, leurs Héros, qui avoient soumis les Habitans naturels du Pays, adouci ce qu'il y avoit de féroce dans leur manière de vivre, défait les Titans, c'est-à-dire, les partisans de l'ancienne Religion, exterminé les brigands. La fable ne pêche ici qu'en ce qu'elle attribue

(75) Plin. III. 5. Lucan. I. v. 405.

tout cela à un ſeul homme. Par la ſuite du tems, les Grecs en vinrent ſans doute, juſqu'à rendre des honneurs divins aux grands hommes à qui ils étoient redevables de leur établiſſement en Italie ; mais il n'eſt pas facile de croire que les Aborigines, les Auſons, les Opiciens, en un mot, les Peuples à qui ces Conquérans avoient arraché leur Religion & leur liberté, ayent pu ſe réſoudre à leur rendre un culte religieux. Cet Hercule, qui étoit ſervi dans le Pays Latin, étoit aſſurément un Héros Grec. L'Hiſtorien Romain *Cecilius* le croyoit ainſi. Il conjecturoit (76) que la Ville de Rome avoit été bâtie par les Grecs, parce qu'on y offroit anciennement des ſacrifices à Hercule, avec les mêmes cérémonies que l'on obſervoit en Gréce. Varron ſe trompoit donc

(76) Strabo lib. V. p. 230.

lorſqu'il aſſuroit (77) qu'Hercule étoit le même Dieu que les Sabins appelloient *Sanctus*, ou *Sancus*. Portius Caton avoit remarqué (78) que *Sancus* étoit un Dieu indigéte des Sabins, auquel ils rapportoient l'origine de leur Nation. Si ce *Sancus* étoit ſervi le long des grands chemins, ce n'étoit pas, comme (79) Feſtus l'a cru, en mémoire d'Hercule qui y avoit paſſé, mais parce que les anciens Habitans de l'Italie, comme les autres Celtes, avoient leurs Sanctuaires hors des Villes, & le long des grands chemins.

§. VIII. Il faut dire un mot des autres Pays de la Celtique qu'Hercule doit avoir traverſé. les Poëtes aſſurent qu'il entra dans le Pays des Hyperboréens, & qu'ayant pénétré

On dit qu'Hercule avoit paſſé dans la Germanie.

(77) Varro de Ling. Lat. lib. IV. 4. P. Feſtus in voce *Propter*.

(78) Dionyſ. Halic. lib. II. pag. 113. Silius Ital. lib. VIII v. 421.

(79) Pomp. Feſtus in voce *Propter*.

juſqu'aux ſources du Danube (80), il en rapporta l'olivier dont les branches ſervoient à couronner le vainqueur dans les jeux Olympiques. C'eſt une ſuppoſition. Peut-être l'Hercule Grec s'avança-t-il juſqu'au Danube; mais il ne remonta aſſurément pas juſqu'aux ſources du Fleuve, & ce n'eſt pas de-là que l'olivier avoit été apporté en Gréce. Tacite parle auſſi d'une tradition ſelon laquelle Hercule devoit être parvenu juſqu'au *Sund* (81). « On publie, » dit-il, qu'il y a dans l'Océan Ger» manique des colomnes d'Hercule, » ſoit qu'Hercule ait pénétré juſques » là, ſoit que l'on ait coutume d'at» tribuer à un homme ſi renommé » les grands & magnifiques ouvrages » que l'on trouve quelque part que » ce ſoit ». Tacite, en rapportant

(80) Pauſan Eliac. I. cap. 7. p. 392. ci-deſſus ch. XII. §. 3. not. 16.

(81) Tacit. Germ. cap. 34.

cette tradition, insinue assez qu'il n'y ajoute point de foi. « Depuis Drusus » Germanicus personne n'a fait de » recherches, pour découvrir ces » colomnes d'Hercule, & l'on a cru » que c'étoit une chose plus digne de » la piété & du respect que l'on doit » aux Dieux, de croire ce qu'on dit » de leurs exploits, que d'en avoir » une entière certitude ».

Tacite assure que les Germains rendoient à Hercule un culte religieux. C'est une méprise.

Ce n'est, cependant, que cette particularité qui est révoquée en doute par l'Historien. Il étoit persuadé, au reste, qu'Hercule avoit passé dans la Germanie, & qu'il s'y étoit signalé par ses exploits. « Les Germains, dit-il » ailleurs (82), rapportent qu'Her- » cule a passé dans leur Pays, & » quand ils vont au combat, ils le » célébrent comme le premier de » tous les vaillans hommes ». Cet Auteur assure même que les Peuples

(82) Tacit. Germ. 3.

de la Germanie rendoient un culte religieux à Hercule (83) : « Ils appaiſent Hercule & Mars par des ſacrifices d'animaux permis ». Mais Tacite s'eſt aſſurément trompé ſur cet article. Les Germains avoient leurs Mars auquel ils offroient des ſacrifices. On a vu dans le Chapitre VII de ce Livre, que c'étoit *Odin*. Mais ils n'ont jamais connu l'Hercule Grec, & ce n'étoit point ſes louanges qu'ils chantoient en allant au combat. Nous verrons dans le moment ce qui a fait prendre le change à cet Hiſtorien. Il étoit bien difficile que des étrangers ne s'y méprîſſent. Contentons-nous de remarquer ici, 1.° que c'eſt en conſéquence du préjugé où il étoit, que Tacite parlant d'une Forêt du Pays des Chéruſques, dit (84) qu'elle étoit conſacrée à

(83) Tacit. Germ. 9.
(84) Tacit. Ann. II. 12.

Hercule. Hercule eſt ici *Vodan*, le Dieu de la guerre, que les Germains ſervoient dans leurs Forêts conſacrées. 2.° On voit le même préjugé dans une Inſcription qui a été trouvée dans le Pays de Cléves. On y lit ces paroles (85) *Herculi ſaxano.* Cette Inſcription eſt de quelque Romain, qui voulant donner un nom latin au *D*ieu *Vodan*, que les Germains ſervoient autour d'un amas de pierres, & qu'ils regardoient comme le Dieu des Guerriers, l'appella *Hercules ſaxanus; Hercules*, parce qu'il préſidoit à la guerre; *ſaxanus*, parce qu'on lui offroit un culte religieux au milieu d'un grand nombre de groſſes pierres. 3.° On ne s'arrêtera point aux médailles de Poſthumius, ſur leſquelles ſont gravés les noms de *Hercules Deuſonenſis*, *Hercules Maguſanus*, parce qu'elles

(85) Keyſler p. 191.

ont été conſtamment frappées par les Romains. La flaterie, pour honorer ce Poſthumius, que les Gaulois proclamerent Empereur, du tems de (86) Galien, lui donne ici le nom d'Hercule. Les mots de *Deuſonenſis*, & de *Maguſanus* ſont, ſelon les apparences, les noms des lieux où Poſthumius avoit battu les Germains (87).

Les Grecs aſſurent qu'Hercule avoit fait pluſieurs expéditions en Thrace.

§. IX. La Thrace étoit voiſine de la Gréce, & remplie de Peuples extrêmement belliqueux. Il ne faut pas être ſurpris que les Poëtes Grecs en ayent fait le théatre, où leur Héros avoit donné les plus grandes preuves de ſon courage & de ſa valeur. On prétend qu'Hercule eut pour maîtres dans ſa jeuneſſe, un Scythe, nommé *Teutarus* (88), qui lui apprit à tirer

(86) Zoſimus lib. I. p. 62.

(87) On peut voir ſur ces Médailles Maſcau Lib. V. c. 40. p. 177. Keyſler p. 30. 200. Relig. des Gaul. Liv. III. p. 28.

(88) Lycophr. v. 56, p. 10, & Schol.

de

de l'arc, & un Thrace nommé *Linus* (89), qui lui enſeigna à jouer de la guittare. L'Ecolier ayant peu de diſpoſitions, & encore moins de penchant pour la muſique, *Linus* oſa le frapper un jour de ſa guittare, ce qui irrita tellement le Diſciple, qu'il tua ſon maître ſur la place (90). Arrivé à l'âge viril, Hercule fit pluſieurs expéditions en Thrace. Dans l'une, il tua Diomede, Roi des Thraces Biſtoniens (91), qui après avoir immolé à Jupiter les étrangers qui tomboient entre ſes mains, les faiſoit enſuite dévorer à ſes chevaux. Dans l'autre (92), il défit les Géants, ou les Titans.

Tout cela peut être vrai, ou avoir Ce qui peut

(89) Apollodor. lib. II. p. 83.

(90) Id. Ibid.

(91) Apollodor. II. 95. Diod. Sic. IV. 156. Ovid. Ibiſ. v. 381. 401. Sil. Ital. lib. III. v. 38. Euripid. Alceſt. v. 485. Hercul. Furens v. 380. Solin. p. *m.* 215.

(92) Apollod. I. 14. ci-deſſus Liv. I. chap. 9. pag. 172.

avoir quelque fondement.

quelque fondement, pourvu qu'on en retranche les fables des Poëtes, qui ont enrichi le ſujet à leur manière, & aux dépens de la vérité. Ce fut du tems d'Hercule, une génération avant le Siége de Troye, que les Phéniciens & les Egyptiens, qui avoient autrefois paſſé en Gréce ſous la conduite de Cadmus (93) & de (94) Danaüs, s'étant accrus & affermis, ſoumirent entièrement les Pélaſges, qui étoient les anciens Habitans du Pays (95). Les Pélaſges ne purent ſe réſoudre à plier ſous le joug du vainqueur, & à embraſſer la nouvelle Religion qu'il avoit apportée en Gréce; ils ſe retirerent dans la Theſſalie, & delà dans la Thrace. Ils y furent pourſuivis par les Grecs, & les choſes en vinrent à une bataille déciſive, dans la plaine

(93) Ci-d. Liv. I. ch. 9. p. 115-121.
(94) Herodot. II. 91.
(95) Ci-d. Liv. I. ch. 9. p. 118-152.

de *Phlégra*, où les Titans, c'eſt-à-dire, les adorateurs du Dieu *Tis*, furent entièrement défaits par la valeur d'Hercule qui commandoit l'armée Grecque.

§. X. Il ne faut pas nier non plus, que le même Hercule, ou quelqu'autre Héros Grec n'eût paſſé dans l'Aſie mineure, & qu'il n'eût battu, en pluſieurs rencontres, les Scythes qui y étoient établis. Les Anciens aſſurent aſſez généralement, qu'Hercule avoit vaincu (96) les Amazones près du Thermodon, & (97) pris la Ville de Troye, dont il avoit ôté le gouvernement à Laomédon, pour le donner à Priam. Quelques-uns ajoutent que dans l'une des expéditions, dont on vient de parler, il bâtit la

Ce qu'on dit des expéditions d'Hercule en Aſie peut auſſi avoir quelque fondement.

(96) Juſtin. II. 4. Euripide Hercul. Fur. v. 408. dit que ce fut près des Palus-Méotides qu'Hercule vainquit les Amazones.

(97) Dionyſ. Halic. lib. I. p. 27. Apollodor. lib. I. p. 8. II. 9 1.

Ville (98) d'Héraclée. Mais il y a toute apparence que cette tradition n'étoit fondée que ſur le non même d'*Héraclée*, que cette Ville reçut, non parce qu'Hercule l'avoit bâtie, mais parce qu'elle lui avoit été conſacrée dans le tems même de ſa fondation, comme on peut le voir dans Juſtin (99).

Aureſte, il y a ici deux choſes qui ſont conſtantes. La première, c'eſt que l'Aſie mineure étoit remplie, du tems d'Hercule, d'un grand nombre de Peuples Scythes, qui y étoient paſſés de l'Europe; la ſeconde, qu'ils furent dépoſſédés de l'Eolie, de l'Ionie, & de pluſieurs autres Contrées, par les Grecs. Il eſt vrai que la choſe n'arriva (100) que long-tems après

(98) Pomp. Mela I. cap. 9. p. 33.

(99) Juſtin. XVI. 3.

(100) Hercule vivoit une génération avant le ſiége de Troye. Les Ioniens paſſerent en Aſie 130. ou 140. ans après la priſe de cette Ville. On prétend que les Eoliens y avoient paſſé

les expéditions d'Hercule ; mais il ne faut pas douter que les Grecs, avant que de s'établir dans l'Aſie mineure, n'y euſſent paſſé pluſieurs fois avec leurs flottes. Par ces raiſons, il ne paroît pas impoſſible qu'Hercule n'eût fait quelque tentative ſur les Villes maritimes de l'Aſie mineure. Mais il y a beaucoup lieu de douter qu'il ſe fût éloigné des côtes, & encore plus qu'il fût parvenu juſqu'en Albanie (101), & au Mont (102) Caucaſe. Il faut avouer auſſi qu'il n'eſt pas facile d'expliquer parfaitement la (103) fable qui porte qu'il délia Promethée, que Jupiter avoit fait attacher au Mont Caucaſe par Vulcain, parce qu'il avoit formé le premier homme de terre & d'eau,

---

30 ans plutôt. *Voyez* Petav. Rat. Temp. lib. I. p. 53. Rickii Canon. Chronol. p. 405. & ſeq.

(101) Juſtin. XLII. 3.

(102) Strabo IV. 183.

(103) Apollodor. I. p. 19.

& parce qu'il avoit volé le feu du Ciel pour l'animer. Tout ce que l'on voit dans un conte ſi ridicule, c'eſt 1.° que le nom de *Prometheus* ſignifioit, parmi les Scythes, (104) le *bon Theus*; c'eſt le nom que ces Peuples donnoient au Dieu ſuprême & à ſes Miniſtres. 2°. Les Scythes qui attribuoient la production de l'homme au Dieu ſuprême, diſoient auſſi que le bon *Teut* avoit formé le corps de l'homme de terre & d'eau, & qu'il l'avoit animé, en le rempliſſant d'un feu céleſte. Tout cela s'accorde parfaitement avec leur Doctrine. 3.° Ces Peuples offrant à leurs Dieux des victimes humaines, & le but des ſacrifices étant de découvrir l'avenir par l'inſpection des entrailles de ces malheureuſes victimes, on entrevoit que les Grecs qui déteſtoient ce barbare uſage, ont pu dire à leurs en-

(104) *From-Theus*, le bon *Theus*.

fans, que les Sacrificateurs Scythes avoient été condamnés par Jupiter à voir dévorer leur propre foye par des vautours. 4.° Mais ce qu'on ne ſçauroit comprendre abſolument, c'eſt qu'Hercule qui étoit l'ennemi déclaré de l'ancienne Religion, & qui contribua de tout ſon pouvoir à introduire la nouvelle, n'ait pas laiſſé d'être le libérateur de Promethée. Laiſſons à ceux qui voudront s'en donner la peine, le ſoin de chercher quelque ſolution pour lever cette difficulté qui paroît inſurmontable.

§. XI. Pour finir cette énumération par les Scythes, Hérodote aſſure (105) que ceux qui demeuroient au-delà du Danube, adoroient, entr'autres Dieux, *Mars* & *Hercule*. Le Mars des Scythes, ou des Germains étoit le Dieu ſuprême (106), qu'ils appelloient *Tay*, *Teut*, ou

Selon Hérodote, Hercule étoit adoré par les Scythes.

(105) Ci-d. ch. III. §. 3. not. 8.
(106) Ci-d. ch. VII.

Odin. On verra tout-à-l'heure ce qu'étoit cet *Hercule*, dont on prétend qu'ils joignoient le culte à celui de *Mars.* Le même Hiſtorien rapporte ailleurs (107) qu'Hercule, revenant d'Eſpagne, paſſa dans la Scythie, qui étoit encore inhabitée: il y trouva, cependant, une eſpèce de Syrène, qui étoit d'une forme tout-à-fait monſtrueuſe; elle ſçut l'engager à paſſer une nuit avec elle, & lui annonça le lendemain qu'elle lui donneroit trois fils. La prédiction ayant été accomplie, elle nomma le premier *Agathyrſus*, le ſecond *Gelonus*, & le troiſième *Scytha.* Hérodote avoue de bonne foi que cette fable étoit inconnue aux Scythes (108). Elle venoit des Grecs, qui vouloient abſolument, que tous les Peuples de l'Univers deſcendiſſent

(107) Herodot. IV. 8. & ſeq.
(108) Herodot. IV. 8.

de

de leur Nation. On peut attribuer aux mêmes Grecs un autre conte qui vaut bien le premier. Il porte que l'on(109) voyoit ſur un rocher, près du fleuve Tyras, l'empreinte du pied d'Hercule, qui avoit deux coudées de long.

§. XII. Il faut voir préſentement, comment il a pu arriver que les Anciens ayent aſſuré ſi généralement, que les Celtes rendoient un culte religieux aux Héros, & ſur-tout à Hercule. Ce n'étoit point la coutume de ces Peuples de mettre les grands hommes au rang des Dieux, ni pendant leur vie, ni après leur mort. Trois raiſons le prouvent clairement. La première, qui a déja été alléguée au commencement de ce Chapitre, c'eſt qu'ils ſe moquoient des Grecs, qui admettoient des Dieux iſſus des hommes. En ſecond lieu, cette apo-

Les Celtes ne rendoient point de culte religieux aux Héros.

(109) Herodot. IV. 82.

théoſe étoit incompatible avec leur Théologie. Ils ſoutenoient (110) que le monde étoit incorruptible; ils croyoienr que le Créateur avoit uni, dès le commencement, à chaque Elément, une intelligence qui le dirigeoit, & qui ne devoit jamais en être ſéparée. Quel empire auroient-ils donc pû attribuer, & quel culte auroient-ils pû rendre à de nouveaux Dieux, qui étoient une pièce hors d'œuvre dans leur ſyſtême? La troiſième preuve, qui eſt déciſive, c'eſt la Doctrine même des Celtes ſur le ſort de l'homme après cette vie (111). Ils ne croyoient pas que l'ame

110 Ci-d. ch. VI. §. 16. not. 153.

(111) L'Auteur de la Religion des Gaulois Liv. I. p. 88. dit: « Les Gaſcons croyoient rendre un bon office aux hommes qu'ils immoloient; car ils prétendoient que leurs ames » étoient déifiées par la voye de l'immolation, » & qu'elles avoient rang parmi les Dieux. » Il le prouve par un endroit de l'Hymne de prudence, compoſée à l'honneur des Martyrs *Hemiterius* & *Chelidonius*. Prudent. Peri Steph. Hymn.

des grands hommes fût élevée après la mort au-deſſus de la condition humaine. Ils diſoient que les braves alloient trouver *Odin*, le Dieu des combats, & qu'ils jouiſſoient auprès de lui de tous les plaiſirs qui peuvent flatter les Guerriers. C'eſt ce qu'on aura occaſion d'expliquer plus au long dans l'un des Chapitres ſuivans.

§. XIII. Voici ce qui vraiſemblablement a fait croire que les Peuples Scythes & Celtes vénéroient les Héros.

Pourquoi a-t-on cru que les Celtes rendoient un culte religieux aux ames des Héros?

1.° Ces Peuples étoient dans la

I. v. 94. Mais, ſelon les apparences, l'Auteur de *la Religion des Gaulois* n'avoit point lu le paſſage de Prudence. Ce Poëte, rapportant les miracles que Dieu opéroit ſur le tombeau des Martyrs *Hemiterius* & *Chelidonius*, dit à ceux des Gaſcons qui demeuroient encore dans l'Idolatrie: » Croyez-vous préſentement *ce que vous ne pouviez croire* du tems que vous étiez plongés » dans les ténébres du Paganiſme? A la vue de » ces Miracles, ne reconnoîtrez-vous pas que » l'ame des Martyrs, que vous avez fait mourir » ſi cruellement, a été portée entre les bras de » Dieu?»

ferme perſuaſion, qu'un homme qui mouroit à la guerre, ou de quelqu'autre ſorte de mort violente, paſſoit ſûrement & infailliblement à une vie bienheureuſe (112). En conſéquence de ce préjugé, les Scythes (113) diſoient au Meſſagers qu'ils envoyoient à Zamolxis(114), qu'ils alloient leur donner l'immortalité. De ce que, parmi les Grecs, *donner l'immortalité* à un homme, ſignifioit le mettre au nombre des Dieux, on a conclu que les Scythes avoient, ſur cet article, la même Doctrine & la même pratique que les Grecs. C'eſt une chimère. *Donner l'immortalité*, parmi les Scythes, étoit ce que nous appellerions envoyer quelqu'un à la vie éternelle.

2.° Les Scythes & les Celtes avoient un profond reſpect pour

(112) Ci-d. ch. VI. §. 16. not. 195. ch. VII. §. 2. not. 31.

(113) Herodot. IV. 94. Lucian. Scyth. p. 340.

(114) *Voyez* ci-d. ch. VI. §. 16. p. 195.

leurs Druïdes, & ſur-tout pour leur *Pape*. Il eſt aſſez naturel de ſe ſervir de ce terme, puiſqu'ils en avoient un, ainſi que les Chrétiens. Ils croyoient que les Eccléſiaſtiques, remplis de l'eſprit de Dieu, connoiſſoient le paſſé, le préſent, l'avenir, avec tout ce qu'il y a de plus caché dans la nature, & leur attribuoient le pouvoir d'opérer les choſes du monde les plus extraordinaires. Auſſi vénéroient-ils dans leurs Prophètes, & dans leurs Prophéteſſes, le Dieu dont ils étoient les Miniſtres & les Interprètes, & recevoient-ils leurs déciſions comme les oracles mêmes de la Divinité. Tacite remarque (115) « que, du tems de l'Empe-
« reur Veſpaſien, la plûpart des
» Germains regarderent long-tems
» *Veleda* comme une Divinité, &
» qu'ils avoient autrefois vénéré *Au-*

(115) Tacit. Germ. cap. 8.

» *rinia*, & pluſieurs autres femmes, » non par flaterie, ni comme s'il » leur appartenoit de faire des Déeſ- » ſes ».

Cette vénération étoit portée ſi loin par les Peuples Celtes, qu'ils ne faiſoient pas difficulté de donner à leurs Pontifes le nom même du Dieu au culte duquel ils préſidoient. » *Zamolxis*, diſoit Strabon (116), » fut d'abord créé Sacrificateur du » Dieu que les Celtes ſervent préfé- » rablement à tous les autres. Enſuite » il reçut auſſi le nom de Dieu ». Tacite fait la même remarque, en parlant de cette *Veleda* dont on vient de faire mention (117). « C'étoit, » dit-il, une Vierge, Bructere de » nation, qui avoit une domination » fort étendue. Les Germains étoient » accoutumés de toute ancienneté,

(116) Strabo IV. 298.
(117) Tacit. Hiſtor. IV. 61.

» à tenir la plûpart des femmes pour » des Prophéteſſes, & même pour » des Déeſſes, quand la ſuperſtition » vint à s'en mêler ».

On a prétendu conclure delà que les Peuples Celtes faiſoient des Dieux ſelon leur bon plaiſir. « Les » Scythes & les Gétes, diſoit Lucien « (118), *donnent l'immortalité* à qui » il leur plaît, & mettent au nombre » des Dieux qui ils veulent, de la » même manière que Zamolxis, qui » n'étoit qu'un eſclave, fut placé » parmi les Dieux ». C'eſt encore une illuſion. Les Celtes donnoient à des hommes le nom de Dieu pendant leur vie, & non pas après leur mort. Le Succeſſeur du Prophète ou du Pontife, héritoit auſſi de ſon titre. Strabon & Tacite l'aſſurent expreſſément. Le premier dit (119) « que, » depuis le tems de Zamolxis, il s'é-

(118) Lucian. Deor Concil. p. 1098.
(119) Strabo IV. 298.

» toit toujours trouvé quelque Pon-
» tife, qui ſe diſant rempli de l'eſprit
» de Dieu, & ſervant de conſeil au
» Roi, étoit honoré par les Gétes
» du titre de Dieu ». Le ſecond dit (120) que « les Germains ont vénéré
» autrefois *Aurinia*, c'eſt-à-dire,
» pendant ſa vie, & que, ſous le
» regne de Veſpaſien, ils ont regar-
» dé pendant long-tems *Veleda* com-
» me une Déeſſe ». C'eſt-à-dire, qu'ils en eurent cette idée, juſqu'à ce qu'elle eût été faite priſonnière par les (121) Romains. Alors l'opinion que l'on avoit de ſa Divinité, ou, comme nous le dirions, de ſa magie, s'affoiblit inſenſiblement, & bientôt ſe perdit tout-à fait.

3.° Après les Gens d'Egliſe, le grand objet de la vénération des Peuples Celtes étoit les bons Guer-

(120) Tacit. Germ. cap. 8.

(121) Statius Sylvar. I. Carm. 4. v. 89. IV. Carm. 10. v. 24.

riers. On en a vu la raiſon dans le Livre précédent (122). Ces Peuples, ne connoiſſoient point d'autre profeſſion que celle des armes, ni d'autre gloire que celle de ſe diſtinguer dans ce noble métier ; les honneurs, les louanges, les diſtinctions, la confiance du Public, tout cela étoit, pour ainſi dire, conſacré aux Héros. Vénérés pendant leur vie, ils l'étoient auſſi après leur mort. Premièrement, on leur donnoit le titre de *Herr*, ou de (123) *Hans*, qui étoit réſervé aux Dieux, & aux Princes. Ainſi Jornandés dit (124) que les Goths, après une victoire ſignalée, qu'ils avoient remportée ſur les Romains, donnerent à leurs Généraux le nom d'*Anſes*, qui déſigne quelque choſe de plus qu'un ſimple homme, & qui marque une eſpèce de demi-

(122) Ci-d Liv. II. ch. 12. p. 289. & ſuiv.
(123) Ci-d. ch. VII §. 3. not. 58.
(124) Jornand. Goth. XIII. p. 629.

Dieu. De même la Mythologie des Iſlandois (125), quand elle parle des Héros, qui ſont avec *Odin*, dans le *Valhalla*, les appelle toujours (126) *Einherren*, mot que l'Interprète Latin a rendu par celui de *Mono-heroës*. En ſecond lieu, on célébroit, près le tombeau des braves (127), des feſtins, & des combats funèbres, & dans ces ſolemnités, on dépêchoit ſouvent au mort un, ou pluſieurs meſſagers, pour l'informer des honneurs qu'il recevoit parmi les vivans. Enfin, ce qu'il faut bien remarquer, on compoſoit à l'honneur des Héros, quelqu'un de ces Cantiques qui ont été repréſentés au long dans le Livre précédent (128). Ces Hymnes com-

(125) Edda Iſland. Mythol. 33.

(126) C'eſt un mot compoſé de celui de *Ein*, un, & *Herr*, Seigneur.

(127) On aura occaſion de le prouver, en parlant de ce que les Celtes pratiquoient par rapport aux enterremens & aux obſéques.

(128) Ci-d. Liv. II. ch. 10. p. 214. & ſuiv.

mençoient par les louanges de Dieu. Ils finiſſoient par l'éloge des grands hommes, qui s'étoient diſtingués au milieu de chaque nation dans le métier des armes, & particulièrement de ceux qui avoient perdu la vie pour la défenſe, ou pour la gloire de la Patrie (129). On y rappelloit le ſouvenir de leur bravoure, & de leurs exploits : on y célébroit le bonheur dont ils jouiſſoient auprès du grand *Odin*. La jeuneſſe apprenoit ces Cantiques, pour ſe remplir de bonne-heure d'une noble émulation. Le Soldat les entonnoit en allant lui-même à la charge, & s'animoit ainſi lui-même à ſuivre de ſi beaux modèles. On les chantoit encore dans toutes les ſolemnités, & même dans les Aſſemblées religieuſes, pour for-

(129) On voit dans Horace que, de ſon tems, les Romains chantoient encore des ſemblables Hymnes dans leurs ſolemnités. Horat. Carm. lib. IV. Od. 15.

mer, & pour entretenir dans le cœur de tous ceux qui y assistoient, les sentimens de valeur & de bravoure, que ces Hymnes représentoient, comme le véritable & le seul chemin de l'immortalité.

Voila assurément ce qui a fait croire que les Peuples Scythes & Celtes rendoient un culte religieux aux Héros. Les Hymnes que ces Peuples chantoient pendant le service, faisoient mention des Héros; on en a conclu que ces grands hommes étoient l'objet même du culte. Mais on l'a supposé sans raison, pour avoir jugé de la chose par les apparences, plutôt que par le fond même de la Religion des Celtes, dont le système étoit incompatible avec un semblable culte. Ainsi Lucien fait dire à un Scythe (130): « Nous offrons » des sacrifices aux gens de bien,

(130) Lucian. Toxari p. 611.

» c'eſt-à-dire, aux braves, & nous » célébrons à leur honneur des Fêtes » ſolemnelles ». Lucien l'a cru ainſi, parce que les Scythes faiſoient mention des Héros dans leurs ſacrifices & dans leurs Fêtes. Ainſi Hérodote dit ſur le même fondement (131), que « Xerxès étant arrivé à Pergame, y » offrit à la *Minerve Troyenne* mille » bœufs, dont les Mages employe- » rent la chair à faire des obſéques » aux Héros ». Cette Minerve des Troyens étoit la Terre, la grande Divinité des Amazones, des Phrygiens, des Lydiens, & des autres Peuples Celtes de l'Aſie mineure. Les Mages offrirent à la Terre mille bœufs, c'eſt-à-dire, qu'après avoir égorgé les victimes, ils en firent bouillir la chair, l'étendirent ſur l'herbe verte, & chanterent la Théogonie, la génération des Dieux &

(131) Herodot. VII. 43.

des hommes, la production de toutes choſes par les deux Principes, ſçavoir le Dieu ſuprême & la Terre ſa femme. C'eſt dans le chant de cette ſorte d'Hymnes (132) que les Mages faiſoient conſiſter le ſacrifice, ou la conſécration de la victime. Comme la chair des victimes étoit ordinairement mangée dans des feſtins, où l'on continuoit de chanter ces Hymnes qui commençoient par les louanges de la Divinité, & qui finiſſoient par l'éloge des Guerriers, Hérodote a dit que ces victimes immolées à Minerve, ſervirent auſſi à faire des obſéques aux Héros. Le même Hérodote remarque ailleurs (133) que les Scythes ſervent *Mars* & *Hercule*. Tacite en dit autant des (134) Germains. *Mars* eſt ici *Teut*, ou *Odin*, le Dieu de la guerre : *Hercule* déſigne

(132) Herodot. I. 132.
(133) Ci-d. ch. III. §. 3. not. 8.
(134) Ci-d. §. 8. not. 83.

les braves, qui jouiſſoient auprès de ce Dieu de la ſouveraine félicité. Ces Hiſtoriens ont cru devoir faire une Divinité de cet Hercule. On en voit la raiſon dans ce qui vient d'être expoſé. Il étoit célébré dans des Cantiques, qui faiſoient une partie eſſentielle du culte de la Divinité.

§. XIV. On ſent bien, au reſte, que les braves dont les Celtes faiſoient l'éloge dans leurs Cantiques, n'étoient pas des Héros étrangers. De grands hommes de l'antiquité, (135) Varron, par exemple, Cicéron & Servius ont reconnu qu'il y a eu pluſieurs Hercules, & qu'on a attribué mal-à-propos à un ſeul homme des exploits, des conquêtes, en un mot, une gloire que pluſieurs ont partagée. Cette remarque eſt très-ſolide ; mais ſi l'on veut y pren-

Les Hercules que les Celtes célébroient dans leurs Cantiques, étoient leurs propres Héros.

(135) Servius ad Æneid. VIII. v. 563. p. 540. XI. 262. Cicero. de Nat. Deor. lib. III. cap. 42.

dre garde, on ſe convaincra facilement que tous les Hercules dont les Grecs & les Latins vantent les exploits, avoient été les ennemis déclarés des Peuples Scythes & Celtes, & les deſtructeurs de leur Religion. Ils avoient exterminé (136) les Titans en Eſpagne, en Italie, & en Thrace. Ils avoient défait les Géants *Albion* & *Bergion*, tué le brigand *Cacus*, aboli les duels, & la coutume barbare d'offrir aux Dieux des victimes humaines. Ils avoient bâti des Villes, pour tenir en bride les Peuples qu'ils avoient ſoumis, & pour enchaîner leur liberté. Comment veut-on que les Peuples Celtes célébraſſent par leurs Cantiques des Héros de cet ordre? Etoit-ce le moyen d'allumer le courage du Soldat, que de lui faire chanter des Hymnes qui lui auroient rappellé la défaite de ſa

(136) Ci-d. Liv. I. ch. 9. p. 123-152.

Nation

Nation ? La vérité eſt qu'ils chantoient leurs propres Héros. Diodore de Sicile l'avoue fort ingénuement, quoiqu'il ait débité bien des fables ſur le ſujet de l'Hercule Grec (137). « Un Gaulois, dit-il, à qui l'on a » fait un appel, va au combat, en » célébrant par ſes Hymnes la bra- » voure de ſes Ancêtres. Les Celtes, » dit encore Elien (138), choiſiſſent » pour ſujet de leurs Hymnes, les » braves qui ont perdu la vie, en » combattant vaillamment contre » l'ennemi ». Lucain dit la même choſe (139). Il en étoit des Germains comme des Gaulois. Ammien Marcellin, parlant d'une bataille qui ſe donna entre les Goths & les Romains, du tems des Empereurs Valens & Gratien (140), dit que « les

(137) Diod Sic. V. 212.
(138) Ælian. Var. Hiſt. lib. XII. cap. 23.
(139) Lucan I. v. 447.
(140) Amm. Marc. XXXI. p. 632.

» Barbares commencerent le combat » en chantant d'une voix diſcordante » les louanges de leurs Ancêtres ». Un paſſage de Jornandés éclaircit & confirme celui qui vient d'être cité (141). « Les Goths chantoient au » ſon de la guitare les exploits de » leurs Ancêtres, tels qu'avoient été » *Etheſpamara*, *Hamala* (142), *Fri-* » *digerne* (143), *Vidicula*, & plu- » ſieurs autres dont ce Peuple avoit » une opinion fort avantageuſe, qui » ſurpaſſoit, en quelque manière, » l'idée qu'une antiquité fabuleuſe » nous donne des Héros ». Tacite, qui écrivoit ſous l'empire de Trajan (144), rapporte auſſi que les Germains avoient depuis long-tems un Cantique compoſé à la louange de cet *Arminius*, qui avoit défendu ſi

(141) Jornand. cap. IV. p. 617.
(142) Chef de la famille des *Amali*.
(143) Jornand. cap. XXXIII. p. 660.
(144) Tacit. Ann. II. 38.
(144) Tacit. Ann. II. 88.

vaillamment leur liberté contre les Empereurs Auguſte & Tibere. Voila quels étoient les Hercules des Peuples Celtes. C'étoient leurs propres Héros. Ils les appelloient *die-Herren*, les Seigneurs, *die-Carlen* (145), les Braves: il ne ſeroit donc pas ſurprenant qu'ils euſſent répondu affirmativement aux étrangers qui leur demandoient, s'ils ne connoiſſoient pas Hercule, & s'ils ne le célébroient pas dans leurs Cantiques.

CHAPITRE XV.

On attribue aux Celtes le culte de Bacchus.

LE Chapitre de *Bacchus* ne ſera pas auſſi long que celui d'*Hercule*. On prétend « que Bacchus étoit ſervi » par divers Peuples Celtes; & en » particulier par les (1) Eſpagnols,

(145) Ci-d. Liv. I. ch. 13 p. 235.
(1) Ci-deſſous §. 2. note 17.

» les (2) Gaulois, & les (3) Thraces,
» Les derniers étoient, cependant,
» celui de tous les Peuples Celtes,
» qui avoient le plus de dévotion
» pour le Dieu de la vendange. On
» voyoit dans leur Pays un grand
» nombre de Sanctuaires (4) consa-
» crés à ce Dieu, & servis par des
» (5) Prêtres & par des (6) Prê-
» tresses, qui étoient tous en posses-
» sion du don de deviner. Comme
» les Thraces appelloient Bacchus
» dans leur Langue (7) *Sabus*, ou
» *Sabazius*, les Sanctuaires qui lui
» étoient dédiés, les Prêtres qui pré-
» sidoient à son culte, les Peuples
» au milieu desquels il étoit établi,

(2) Ci-d. ch. VIII. §. 12. not. 120-122.

(3) Herodot. V. 7. Lucian. Dial. Deor. p. 83. Dio Cassius lib. LI. p. 461.

(4) Herodot. VII. 3. Pomp. Mela lib. II. c. 2. pag. 42.

(5) Dio Cass. lib. LIV. p. 545.

(6) Hesychius. Plutarch. Crass. Tom. I. p. 547.

(7) Hesychius. Arnob. lib. V. p. 188. Schol. ad Aristoph. Aves p. 224. Harpocration p. 265. Etymol. Magn. p. 707.

» les Fêtes enfin que l'on célébroit à » l'honneur du Dieu, portoient tou- » tes le même nom, ou au moins un » nom dérivé de celui-là. Il en étoit » de même dans toutes les Contrées » de la (8) Phrygie, où les Thraces » avoient envoyé des Colonies.

§. II. Comme la vigne avoit été portée en Eſpagne & en Thrace par des Orientaux, il ne faudroit pas être ſurpris qu'ils euſſent introduit le culte du Héros (9) Syrien, ou Phénicien, qui paſſoit pour avoir enſeigné aux hommes (10) la manière de faire le vin, & les liqueurs que l'on braſſe avec de l'orge. Il ſemble d'ailleurs que des Peuples, qui avoient tous (11) beaucoup de

(8) Schol. ad Ariſtoph. Aves p. 285. Steph. de Urbib. pag. 656. Euſtath. in Dionyſ. Perieg. v. 1069. p. 147. Strabo X. p. 470. *Voyez* la note précédente.

(9) Bochart. Geogr. Sacr. Part. 2. lib. I. c. 18.

(10) Euſeb. Præp. Ev. II. cap. 2. p. 53.

(11) Ci-deſſ. Liv. II. ch. 3. pag. 43. ch. 13. pag. 383. ch. 19. p. 522.

penchant à l'ivrognerie, ont du adopter avec plaiſir un culte qui excuſoit, & qui juſtifioit même, en quelque manière, tous les excès auxquels ils s'abandonnoient. Mais, malgré tout cela, ni les Celtes, en général, ni les Thraces, en particulier, n'ont jamais ſervi, ou ſeulement connu le Dieu Bacchus. Le Lecteur en conviendra, s'il veut faire les réflexions ſuivantes.

Quelques uns prétendent que le Bacchus des Thraces étoit leur Jupiter, c'eſt-à-dire, leur Dieu Suprême.

Les Anciens qui parlent des Fêtes que les Thraces célébroient à l'honneur de leur Bachus, ne ſont plus d'accord, quand il s'agit de déterminer dans quelle claſſe il faut le ranger.

1.° Les uns en font le Jupiter (12), c'eſt-à-dire, le Dieu ſuprême des Thraces. A ce compte, *Sabazius* ſeroit le *Tis*, ou le (13) *Cotis* des Cel-

(12) Gruter. Inſcript. pag. 22. n. 5. Firmic. Mater. n. p 426.

(13) Ci-d. ch. VI. §. 6.

tes, que les étrangers ont appellé, tantôt *Jupiter*, tantôt *Bacchus*, tantôt *Saturne*, tantôt *Pluton*, & le plus ſouvent *Mercure*. Cette première opinion eſt la plus raiſonnable, & l'on ſe flatte de le prouver d'une manière qui ne laiſſera aucun doute ſur cet article.

2.° D'autres prétendent (14) que *Sabazius* étoit le Soleil, & ils ſe fondent principalement ſur cette raiſon, que ce Dieu rendoit des oracles, de la même manière que l'Apollon des Grecs. D'autres l'ont pris pour le Soleil.

3.° Cependant, ſelon le ſentiment le plus reçu, le *Sabazius* des Thraces étoit le *Bacchus* que les Poëtes Grecs & Latins ont chanté, c'eſt-à-dire, un Héros (15) qui défit les Titans dans l'Iſle de Créte, & qui ſoumit D'autres en font un Héros, & diſent que c'eſt le Bacchus des Grecs.

(14) Macrob. Saturn. I. c. 18. p. 199-201.
(15) Diod. Sic. lib. III. p. 144. 145.

par les armes (16) l'Italie, (17) l'Eſpagne, & la Thrace. Diodore de Sicile aſſure que ce Héros (18), voulant paſſer en Europe, « fit al-» liance avec Lycurgue, Roi des » Thraces, qui demeuroit le long de » l'Helleſpont. Les femmes Bacchan-» tes étant paſſées les premières, » Lycurgue leur fit courir ſus, con-» tre la foi des traités. Bacchus en » ayant été informé par un homme » du Pays nommé *Tharops*, paſſa la » mer, battit les Thraces, prit Ly-» curgue qu'il fit crucifier, & donna » enſuite ſon royaume à *Tharops* ».

Le Bacchus des Grecs avoit été dé

Mais tout ce qu'on a dit des exploits & des conquêtes de Bacchus

(16) Bochart. Geog. Sacr. Part. 2. lib. I. c. 33. pag. 643.

(17) Silius lib. III. v. 101. Plutarch. de Fluv. in Nilo Tom II. p. 1159. Plin. III. 1.

(18) Diod. Sic. III. pag. 139. IV. 148. Ceux qui ſeront curieux de lire les Fables que l'on a débitées ſur le ſujet de Bacchus & de Lycurgue, pourront conſulter Apollodor. lib. III. Hygin. Fab. cap. 132. Plutarch. de Aud. Poetis.

en

en Europe, n'eſt aſſurément qu'une pure fable. Homere met Bacchus au nombre des Dieux, & cependant il reconnoît (19) qu'il avoit été battu par Lycurgue, Roi de Thrace, & qu'il s'étoit jetté dans la mer, pour échapper à ſon ennemi. Le Poëte, dont les Ouvrages couroient autrefois ſous le nom d'Orphée, diſoit de même (20) que Bacchus avoit été déchiré par les Géants; la choſe étoit encore confirmée par les Poëtes Callimaque (21) & Euphorion, qui ajoutoient que les Titans, après avoir coupé le corps de Bacchus par morceaux, le firent bouillir dans une chaudière. Tous ces Poëtes ont ſuivi, ſelon les apparences, la tradition des Thraces, qui ſe glorifioient d'a-

fait & tué par les Thraces.

(19) Homer. Iliad. VI. v. 129. & ſ. Euſtath. ad Iliad. V. p. 559. VI. pag. 629. Tzetz. ad Lycoph. p. 36.

(20) Servius ad Virg. Georg. I. v. 167. p. 77. Tzetz. ad Lycoph. p. 43. Heſychius.

(21) Tzetz. ad Lycoph. p. 29.

voir battu & tué ce Bacchus dont les Grecs leur vantoient les exploits. De-là on peut conclure assez naturellement, que les Thraces ne rendoient aucun service religieux à ce Héros. On trouve même dans Hérodote (22) que les Scythes établis le long du Boristhène, firent mourir un de leurs Rois, nommé Scyles, pour avoir participé à la Fête que les Grecs célébroient à l'honneur de Bacchus, dans la Colonie qu'ils avoient à l'embouchure de ce Fleuve. L'Historien rapporte, d'ailleurs, une circonstance qui mérite qu'on y fasse attention. Scyles, se voyant découvert, & sentant bien que ce crime étoit capital, s'enfuit, & vint chercher un refuge auprès de Sitalcus, Roi de Thrace, son oncle. Celui-ci le rendit aux Scythes, à condition qu'ils lui remettroient un de

(22) Herodot. IV. 80.

ſes freres, qui s'étoit réfugié chez eux. Les droits de l'hoſpitalité étoient ſi ſacrés, parmi tous les Peuples Celtes, qu'on ne ſçauroit ſe perſuader qu'un Roi de Thrace eut pû conſentir à livrer aux Scythes ſon propre neveu, s'il ne l'avoit regardé comme un impie, & ſi le culte de Bacchus, que les Scythes déteſtoient, avoit été reçu & autoriſé parmi les Thraces.

§. III. Mais qu'étoit donc le *Sabazius* des Thraces, qui a été pris pour *Bacchus* par la plûpart des Anciens? C'étoit conſtamment le Dieu ſuprême, dont le nom propre étoit *Tis*, ou (23) *Cotis*, mais que l'on appelloit auſſi *Sabazius* par des raiſons qu'il faut expoſer.

Les *Sabazius* des Thraces & des Phrygiens étoit le Dieu Suprême, que l'on a pris pour *Bacchus*.

1.° Les Thraces avoient un ou pluſieurs Sanctuaires, où il falloit que le Prêtre fût yvre, pour avoir

1°. Parce qu'ils avoient des Sanctuaires où il falloit que le

(23) Ci-d. ch. VI. §. 6.

Prêtre fut yvre pour prononcer des Oracles. C'eſt ce que marque *Sabazius*.

le don de prédire l'avenir. Macrobe l'aſſure poſitivement, d'après un Auteur plus ancien (24). « Les Ly-» guriens, dit-il, qui ſont un Peuple » de Thrace, ont un Sanctuaire con-» ſacré à Bacchus, où il y a un ora-» cle. Ceux qui doivent prophétiſer » ne prononcent des oracles, qu'a-» près s'être chargés d'une grande » quantité de boiſſon ». On voit la même choſe dans un paſſage de Plutarque, que Mauſſac (25) a fort bien rétabli, aulieu qu'il ne forme aucun ſens dans les éditions communes. Le paſſage porte (26) que « les Thraces » établis autour de l'Hébre, vêtus » de peaux, & tenant en leurs mains » des Thyrſes, chantent des Hymnes » & ſe montrent ſages, lors même

(24) Ci-d. §. 2. not. 14.

(25) Notis ad Harpocrat. ad vocem νεβρίζων pag. 224.

(26) Plutarch. de Fluv. in Hebro Tom. II. pag. 1151. *Voyez* auſſi Euripid. Bacchant. v. 300.

» qu'ils ſont inſenſés », c'eſt-à-dire, qu'ils prédiſent l'avenir, après avoir bu juſqu'à perdre la raiſon. *Sauffen*, que les Thraces prononçoient *ſaben*, ſignifie, en Tudeſque, *boire*, *s'enyvrer*. Ainſi on appelloit l'oracle (27) *Sab-as*, le Dieu de la boiſſon. Les Prêtres qui ſe rempliſſoient de vin, pour être remplis du don de prophétie, étoient appellés *Sabi*, les Buveurs. Le Peuple qui aſſiſtoit à la Fête, pendant laquelle on venoit conſulter l'oracle de toutes parts, recevoit le même nom, parce qu'à l'exemple de ſes Prêtres, il paſſoit toute la ſolemnité dans l'yvreſſe. Faut-il être ſurpris que les Grecs ayent cru fermement, qu'une Fête, pendant laquelle tous les Thraces s'enyvroient, étoit conſacrée au Dieu des yvrognes ? Mais il y avoit, outre cela, pluſieurs autres traits

(27) Ci-d. §. 1. not. 7. 8.

de conformité entre le culte que les Grecs offroient à leur Bacchus, & celui que le Dieu *Cotis* recevoit parmi les Thraces.

2°. Parce que les Thraces ſervoient leur *Cotis* ſur des Montagnes, ou dans des Forêts.

2.° On a ſouvent averti que les Celtes avoient tous leurs Sanctuaires hors du lieu de leur demeure, dans des Forêts, ou ſur de hautes Montagnes. C'eſt là auſſi (28) que les Bacchantes alloient célébrer la Fête de leur Dieu, & lui offrir des ſacrifices.

1°. Parce que les Fêtes qui étoient conſacrées à *Cotis* ſe célébroient de nuit.

3.° Les Fêtes de Bacchus ſe célébroient de nuit (29). On s'y rendoit avec des torches & des flambeaux. C'eſt la raiſon pour laquelle ce Dieu portoit, entr'autres noms, ceux de *Phanaces* (30) & de *Phauſterius*. Les Celtes tenoient auſſi pendant la nuit,

(28) Harpocration p. 218. Etym. Mag. p. 629.

(29) Virg Georg. IV. v. 521. Æneid. IV. v. 303.

(30) Auſon. Epigr. 29. Tzetz. ad Lycoph. p. 212. Voſſius de Orig. & Progreſſ. Idol. lib. II. cap. 14. p. 191.

leur assemblées les plus solemnelles, & il paroît, par un passage de Cicéron, déja cité, que cela s'observoit en particulier dans la Fête de *Sabazius* (31).

4°. Les Grecs appelloient Bacchus (32) *Enorchos*, le Sauteur, parce que la danse faisoit une partie de son culte. On a parlé plus haut (33) de la danse de *Cotis*, qui imitoit celle des Bacchantes.

4°. Parce que la Danse sacrée de *Cotis* ressembloit à celle des Bacchantes.

5°. Enfin, les Thraces dans leurs solemnités (34), couronnoient leurs lances, leurs casques & leurs boucliers de lierre, ou de quelqu'autre verdure, de la même manière que les Bacchantes.

5°. Parce que les Thraces étoient couronnés de verdure pendant la fête de *Sabazius*.

De tout cela, les Grecs ont conclu que le Dieu *Sabazius*, auquel

(31) Ci-d. ch. VI. §. 12. not. 97.

(32) Ci-d. note 30.

(33) Ci-dessus, ch. VI. §. 6. not. 44. §. 12. not. 95.

(34) Plin. XVI. cap. 35. pag. 275. 276 *Voyez* ci-dessus, note 26.

les Thraces ſacrifioient dans des Forêts, ou ſur des Montagnes, à la lueur des flambeaux, & dont la fête étoit un tems de plaiſir & de débauche, devoit être infailliblement le même Dieu que Bacchus. Effectivement la reſſemblance étoit ſi parfaite, qu'il n'eſt pas étonnant qu'on s'y ſoit trompé. Au reſte, il eſt conſtant que le *Sabazius*, ou ſi l'on veut, le *Bacchus* des Thraces étoit leur *Cotis*, leur Dieu ſuprême. La fête de *Sabazius* étoit auſſi la même que les Thraces appelloient *Cotittia*, & *Bendidia*, & dans laquelle ils célébroient le mariage de *Cotis* & de *Bendis*, du Pere & de la Mere des Dieux & des hommes. Strabon l'aſſure formellement dans un paſſage cité ci-deſſus (35) : « Les » fêtes que les Thraces célébrent à » l'honneur de *Cotis* & de *Bendis*,

(35) Ci-d. ch. VI. §. 6. not. 42.

» reſſemblent aſſez à nos fêtes de » *Bacchus* ». Ainſi l'orſqu'Horace dit (36) qu'il veut célébrer la fête de Bacchus à la manière des Edoniens, c'eſt-à-dire, s'y enyvrer juſqu'à perdre la raiſon, il eſt viſible qu'il fait alluſion aux Bacchanales que les (37) Edoniens célébroient, non pas à l'honneur de Bacchus, mais de *Cotis*, qui avoit un Sactuaire fort renommé ſur une montagne de leur Pays.

On a prétendu qu'Ulyſſe avoit parcouru la Celtique.

§. IV. On en a dit aſſez pour montrer que les Peuples Celtes n'ont jamais rendu des honneurs religieux à leurs Héros, encore moins à des Héros étrangers. Ce ſeroit perdre ſon tems, & amuſer inutilement le Lecteur, que de s'arrêter à examiner, & à refuter pied à pied ce que les Poëtes ont dit des Voyages d'Ulyſſe.

(36) Horat. Carm. lib. II. Od. 7.

(37) Ci-d. ch. VI. §. 12. not. 94. & ſuiv.

On prétend qu'après la prise de Troye, il passa, non-seulement (38) en Sicile, & en (39) Sardaigne, mais qu'il parvint encore, avec sa flotte, jusqu'à l'embouchure du Tage, où il bâtit la Ville (40) de Lisbonne. Strabon, l'un des Auteurs les plus judicieux de l'antiquité, mais trop prévenu en faveur de son Homere, semble avoir été persuadé de la vérité de cette tradition. Il a du penchant à croire que les champs Elysiens, dont Circé enseigna le chemin au Héros, étoient l'Espagne, où l'on voyoit une (41) infinité de monumens, qui prouvoient qu'Ulisse avoit parcouru ce Pays. Quand tout cela seroit vrai & certain, il faudroit avouer que les Auteurs qui l'assurent,

(38) Plin. III. 8.

(39) Plin. III. 7.

(40) Solin. cap. 36. p. 256.

(41) Strabo III. pag. 148. Eustath. Præf ad Odyss. p. 1379.

ne diſent rien qui prouve, ou qui inſinue ſeulement, qu'Uliſſe ait jamais été ſervi comme un Héros, ni en Eſpagne, ni en Sicile, ni en Sardaigne. Il y a plus de difficulté dans un paſſage de Tacite, qui fait mention d'un Autel conſacré à Uliſſe, ſur le bord du Rhin. « Au » reſte, dit-il, (42), quelques-uns » eſtiment qu'Uliſſe, dans ſon long » & fabuleux Voyage, fut auſſi porté » dans la Mer Océane, & qu'il » entra dans la Germanie, où il » bâtit, & donna ſon nom à *Aſci-* » *burgium*, lieu ſitué ſur le bord du » Rhin. Ils ajoutent qu'on a autre- » fois trouvé, dans le même lieu, » un Autel conſacré à Uliſſe, avec » le nom de ſon pere Laërte; qu'ou- » tre cela, il y a encore dans les » confins de la Rhétie & de la Ger- » manie des monumens & des ſé-

(42) Tacit. Germ. cap. 3.

» pultures, avec des inſcriptions en » lettres Grecques. Mon deſſein n'eſt » pas, ajoute Tacite, de produire » des preuves, ni pour confirmer » la choſe, ni pour la réfuter. Je » laiſſe à chacun la liberté de la » croire, ou d'en douter, comme il » le jugera à propos ». On voit bien que Tacite n'ajoutoit aucune foi à ces fables. Quand on les regarderoit comme autant de vérités, il ſeroit toujours certain que cela ne touchoit en aucune manière, ni les Germains, ni leur Religion. Il eſt connu que les Germains ne bâtiſſoient point de Villes, qu'ils n'avoient d'Autels, qu'ils ne mettoient point d'inſcriptions ſur leurs ſépulchres, & qu'ils ne ſçavoient même pas écrire, non-ſeulement du tems d'Uliſſe, mais encore dans le ſiécle de Tacite. Il faudroit attribuer, par conſéquent, la conſtruction de la Ville, de l'Autel, & des autres

monumens, dont Tacite fait mention, à des Grecs. Mais il ſeroit bien difficile de comprendre, comment ils ont pu pénétrer, ni par terre, ni par mer, dans le cœur de l'Allemagne, & y faire des établiſſemens.

CHAPITRE XVI.

§. I. IL reſte à dire un mot de quelques autres Divinités des Peuples Scythes & Celtes, dont les Anciens ſont mention. On peut les partager en deux claſſes. Les Dieux étrangers & les Dieux indigétes.

De quelques autres Divinités étrangères, ou Indigétes, dont on a attribué le culte aux Peuples Celtes.

Les Dieux étrangers, dont on a attribué le culte aux Scythes & aux Celtes, ſont, outre ceux dont on a déja eu occaſion de parler, en premier lieu, Priape, le Dieu des Jardins, ſervi par les Myſiens, par les Phrygiens, & par les autres Peuples

Priape étoit un des Dieux étrangers des Peuples Celtes.

Scythes ou Pélaſges de l'Aſie mineure ; ſon culte étoit ſur-tout établi dans les Villes de (1) Lampſaque, & de (2) Priape, ſituées l'une & l'autre ſur le bord de la mer, à l'entrée de la Propontide. Ce qu'il y a ici de particulier, c'eſt que les Myſiens n'avoient point reçu des Grecs le culte de ce Dieu : au contraire, il avoit paſſé de la Myſie en Gréce (3), où il étoit fort nouveau.

Il n'eſt pas facile de deviner ce que c'étoit que le Priape des Pélaſges. Mais pour peu qu'on réfléchiſſe ſur un paſſage d'Hérodote, l'on voit qu'ils donnoient ce nom à leur Mercure : « Les Grecs (4), » dit cet Hiſtorien, ont emprunté

(1) Ovid. Triſt. lib. I. Eleg. 9. v. 26. Virgil. Georg. IV. v. 3. & not. Servii.
(2 Strab. XIII. 587.
(3 Strabo, Ibid.
(4) Herodot. II. 51.

» des Egyptiens les cérémonies dont
» je viens de parler, & pluſieurs
» autres dont je ferai mention dans
» la ſuite. Ce n'eſt pas, cependant,
» des Egyptiens, mais des Pélaſges,
» qu'ils ont appris à repréſenter
» Mercure avec le Phallus. Les Athé-
» niens ſont les premiers des Grecs,
» à qui les Pélaſges ayent communi-
» qué cet uſage, & c'eſt de-là qu'il
» a paſſé aux autres Peuples de la
» Gréce..... Les Pélaſges ont là-
» deſſus une tradition ſecrette, que
» l'on explique dans les myſtères de
» Samothrace ».

§. II. Il paroît par Hérodote que les Pélaſges, dont il s'agit ici, ſont les Peuples Thraces, tant ceux qui demeuroient en Europe, au-deſſus de la Gréce, que ceux qui étoient paſſés dans l'Aſie Mineure, où ils portoient le nom de Myſiens, de Phrygiens, de Troyens, de Bithyniens, &c. Nous avons vu auſſi

Le Priape des Pélaſges étoit le même que leur Mercure.

que (5) le Mercure de ces Peuples, qui avoit un Sanctuaire fort célébre dans l'iſle de Samothrace, étoit le Dieu *Tis*, ou *Cotis*, auquel ils rapportoient l'origine de toutes choſes, & qu'ils appelloient, par cette raiſon, le Pere des hommes & des Dieux. Ces Pélaſges, demeurant à l'entrée de la Propontide, où ſont aujourd'hui les Dardanelles, avoient ſouvent occaſion de voir des Egyptiens : ceux-ci faiſant un commerce conſidérable dans la Colchide, où ils avoient pluſieurs établiſſemens, étoient obligés de paſſer devant les Dardanelles, en allant & en revenant. Il arriva de-là que les Pélaſges, lorſqu'ils commencerent à adopter des ſuperſtitions étrangères, & à repréſenter leurs Dieux ſous la forme de l'homme, trouvant que le *Phallus* des Egyptiens étoit un

(5) Ci-d. ch. VI. §. 6. & 8. & §. 16. not. 181.

ſymbole

ſiymbole très-propre pour déſigner leur *Tis*, qui étant le Pere de toute la Nature, devoit naturellement être repréſenté avec des organes proportionnés à la grandeur & au nombre de ſes productions. Voilà ce qu'étoit le Priape des Pélaſges. C'étoit leur Mercure. Un reſte de l'ancienne ſuperſtition, qui ne vouloit pas qu'on renfermât les Dieux dans des Temples, & ſurtout un Dieu qui rempliſſoit tout l'univers, fit que l'on plaça ces Statues en plein air, dans les enclos que chacun avoit autour de ſa maiſon, & c'eſt de cette manière que le Mercure des Pélaſges devint inſenſiblement le Dieu des Jardins. Tout cela étoit expliqué aux perſonnes que l'on initioit aux myſtères de l'Iſle de Samothrace, &, ſelon les apparences, on enſeignoit quelque choſe de ſemblable dans les

myſtères (6) d'Eleuſis, qui avoient auſſi été apportés de Thrace.

On a attribué aux Celtes le culte de Caſtor & Pollux.

III. On a dit encore que les Gaulois adoroient Caſtor & Pollux, qui étoient paſſés dans les Gaules avec les Argonautes. Effectivement, entre les fables que l'on racontoit ſur le ſujet des Argonautes, il y en avoit une qui portoit (7) « que ces » Guerriers, après avoir remonté le » Tanaïs, tranſportèrent leur vaiſ- » ſeau juſqu'à un autre fleuve qui » les conduiſit à la Mer Océane, & » que, navigeant enſuite du Septen- » trion à l'Occident, ils toucherent » à Cadix, d'où ils revinrent dans » leur Pays ».

Diodore de Sicile obſerve (8), que Timée, & les autres Hiſtoriens qui faiſoient prendre un ſi grand tour aux Argonautes, appuyoient

(6) Ci-d. ch. II. § 5. note 9.
(7) Diod. Sic. lib IV. cap. 58.
(8) Ibid.

leur ſentiment ſur ce que les Celtes établis le long de la Mer Océane, ſervoient principalement les Dioſcures. Mais les Celtes, voiſins de l'Océan, étoient ſi peu connus du tems de Timée, c'eſt-à-dire (9), 280 ans avant Jeſus-Chriſt, qu'il étoit bien difficile que cet Hiſtorien pût dire quelque choſe de certain de leur Religion, & de l'objet de leur culte. D'ailleurs, la manière dont il racontoit le voyage des Argonautes, ne donne pas une grande idée de ſon jugement, & confirme, au contraire, le reproche qu'on lui a fait d'avoir rempli ſon Hiſtoire d'un grand nombre de puérilités. L'opinion commune étoit (10) que les

(9) Timée vivoit en Sicile du tems d'Agathocle, qui mourut à la fin de la CXXIII^e. Olympiade.

(10) Apollon. Argon. lib. IV. v. 13, 83, 250, 254. & Schol. Ariſtot Hiſtor. Animal. lib. VIII. cap. 3. Mirabil. Auſc. p. 1190. Juſtin. XXXII. 3. Plin. III. 18. Strabo I. 39. Piſander ap. Zo-

Argonautes, pourſuivis par la Flotte du Roi de Colchos, remonterent le Danube, & paſſerent la Mer Adriatique, ou par une branche du Danube qui ſe jettoit dans cette Mer, ou en portant leur vaiſſeau par terre, depuis le Danube juſqu'au Gloſe de Veniſe. Timée, pour augmenter le Merveilleux, tranſporte les Argonautés, avec leur vaiſſeau, dans la Mer Océane, & c'eſt, ſelon les apparences, pour appuyer cette chimère, qu'il attribue le culte des Dioſcures aux Celtes qui demeuroient le long de l'Océan.

Il faut avouer, cependant, que Tacite, ſans parler auſſi poſitivement que Timée, ne laiſſe pas de faire mention du culte qu'un Peuple établi dans le cœur de la Germanie, rendoit à Caſtor & à

ſim. V. 29. 34. Caſſiodor. Hiſt. Trip. l. 1. c. 7. p. 209. Iſidor. Orig. IX. 2. Dionyſ. Perieg. v. 489.

Pollux. Voici le paſſage de cet Hiſtorien (11) : « On montre, dans le » Pays des Naharvales, un Bocage » où regne un ancienne ſuperſti- » tion. Le Prêtre qui préſide au culte » de la Divinité qui y eſt ſervie, eſt » habillé en femme. La Divinité » même s'appelle *Alcis*. Les Ro- » mains prétendent, par conjecture, » que c'eſt le même Dieu qu'ils vé- » nèrent ſous le nom de *Caſtor* & » *Pollux* (*). On n'y voit ni ſimu- » lacre, ni veſtige d'un culte étran- » ger aux Germains. Tout ce que » cette ſuperſtition a de commun » avec celle des Romains, c'eſt » qu'on y adore deux jeunes Hom- » mes, que l'on eſtime freres ».

Tacite avoue qu'on ne voyoit, dans le bocage conſacré à *Alcis*, ni ſimulacre, ni veſtige d'une ſuperſti-

(11) Tacit. Germ. 43.

(* J'ai réformé la traduction ſur ce texte. *Voyez* ci-après note (*). *Note de l'Editeur.*

tion étrangère. C'eſt une bonne preuve que les Naharvales ne connoiſſoient point les deux Héros qui avoient aſſiſté à l'expédition des Argonautes. Mais l'Hiſtorien dit, en même tems, deux choſes qui méritent quelque réflexion.

1°. On vénéroit dans cette Forêt deux jeunes Divinités qui paſſoient pour freres, *ut fratres*, *ut Juvenes*. ... 2°. Les gens du pays aſſuroient qu'*Alcis* étoit la même Divinité, que les Romains vénéroient ſous le nom de *Caſtor* & *Pollux* (*). Ce que nous avons dit juſqu'ici de la Réligion des Germains & des autres Peuples Celtes, ne nous permet pas de croire qu'ils ayent jamais rendu un ſervice religieux à des hommes,

(*) Le texte porte que les Romains, par conjecture, prennent pour *Caſtor* & *Pollux*, la Divinité adorée ſous le nom d'*Alcis*, par les Naharvales : *Deos interpretatione Romanâ, Caſtorem Pollucemque memorant.* Note de l'Editeur.

morts, ou vivans, jeunes, ou vieux; mais il eſt certain qu'ils plaçoient des Divinités dans le Soleil, dans la Lune, dans l'Air, & dans le Feu. Nous avons vû auſſi que, ſelon leur doctrine, tous les Dieux ſubalternes étoient freres, enfans du Dieu *Teut*, & de la Terre ſa femme. Peut-être qu'ils appelloient ces deux principes les Dieux anciens, & les Eſprits qui réſidoient dans les Elémens, les Dieux nouveaux. Si donc les Romains entendoient par *Caſtor* & *Pollux*, ou le Soleil ou la Lune, ou deux Etoiles, dont ordinairement une ſeule étoit viſible, ou un certain Météore qui ſe formoit dans l'air, ou deux Génies, dont l'un préſidoit au Jour & l'autre à la Nuit, les Naharvales ont pû leur dire qu'ils avoient dans leur pays une dévotion ſemblable.

On prétend que les Celtes adoroient Minerve.

§. IV. Au commencement de ce Livre, l'on a fait uſage d'un paſſage

de Jules Céſar, qui porte (12) que » les Gaulois adoroient ſurtout Mer- » cure, & après lui, Apollon, » Mars, Jupiter, Minerve, & qu'ils » avoient, à-peu-près, le même ſen- » timent ſur le ſujet de ces Divini- » tés, que les autres peuples. » On a fait voir ce que c'étoit que le Mercure, l'Apollon, le Mars, le Jupiter des Gaulois. A l'égard de leur Minerve, il eſt aſſez vraiſemblable que c'étoit celle des Grecs & des Romains. Jules Céſar dit (13) que Minerve préſidoit, dans les Gaules, aux Métiers & aux Arts méchaniques. Il ſemble que ces idées venoient des Etrangers; car, ſelon la Théologie des Gaulois, c'étoit Mercure, ou *Teutat* (14), que l'on regardoit comme l'Inventeur de tous les Arts. Il paroit d'ailleurs, par Po-

(12) Ci-d. ch. III. §. 3 not. 19.
(13) Cæſar VI. 17.
(14) Ci-d. ch. VI. §. 4. not. 11.

lybe

lybe (15), que le culte de Minerve étoit déja établi, vers l'an 531 de Rome, parmi les Insubres qui etoient un Peuple Gaulois de l'Italie. Les Insubres avoient, peut-être, reçû son culte des Latins, & il pouvoit être passé de Marseille dans les Gaules, qui sont au-delà des Alpes. Cependant Solin, parlant de la Minerve des habitans de la Grande Bretagne, dit qu'elle présidoit (16), selon l'opinion de ces Peuples, aux Fontaines, & aux Eaux minérales. En ce cas, la Minerve des Celtes auroit été l'un de ces Génies, qu'ils placoient dans l'Elément de l'Eau, & dont il a été parlé au Chapitre IX de ce Livre (17).

(15) Polyb. lib. II. p. 119.

(16) Solin. cap. 35.

(17) Bochart prétend que la Minerve des Gaulois étoit la Lune, parce qu'on a trouvé dans le Pays de *Conserans* une Inscription qui porte *Minervæ Belisamæ*, & que *Belisama*, en Phénicien, signifie la Reine des Cieux. Geogr. Sacr. Part. 2. lib. I. cap. 42. p. 737.

Les Celtes avoient le culte d'Iſis.

§. V. Tacite aſſure (18) » qu'une » parties des Suèves faiſoient des Sa- » crifices à Iſis. Je n'ai, dit-il, pu » rien découvrir ſur la cauſe & l'o- » rigine de ce culte étranger, ſi ce » n'eſt, que l'Image même, qui reſ- » ſemble à un vaiſſeau Liburnien, » montre que ce culte leur eſt venu » d'au-delà des mers. »

Il faut avouer que Tacite paroit être ici en oppoſition avec lui-même: il aſſure (19) que les Germains ne repréſentoient pas les Dieux ſous la forme de l'Homme, qu'ils n'avoient ni ſimulacre, ni objet ſenſible de leur culte. Mais s'il en étoit ainſi, comment Tacite pouvoit-il donc parler, quelques lignes auparavant, du culte que les Suèves rendoient à un Simulacre d'Iſis? Indépendamment de cette contradic-

(18) Tacit. Germ. cap. 9.

(19) Tacit. Germ. cap. 9, ci-d. ch. III §. 2. not. 1.

tion, il ſemble que Tacite a jugé de la Réligion des Germains par celle des Egyptiens, au milieu deſquels le Vaiſſeau étoit un ſymbole conſacré à Iſis. On voyoit une Barque dans un Sanctuaire du Pays des Suèves. Donc ils ſervoient Iſis! La preuve n'eſt pas aſſurément concluante. Les Germains avoient coutume de dépoſer, dans les Forêts conſacrées les Enſeignes militaires, & les dépouilles de leurs ennemis. Cette Barque étoit vraiſemblablement une priſe que les Suèves avoient faite ſur quelque Peuple voiſin (20), & qu'ils avoient portée dans l'un de leurs Sanctuaires, pour y être un monument perpétuel de leur Victoire. C'eſt ſur ce ſeul fondement, qu'on a attribuée aux Suèves le culte d'une Divinité, qui leur étoit parfaitement inconnue.

(20) *Voyez* ci-d. Liv. I. ch. 13. p. 237. 238.

Du culte de la *Vénus-Uranie* chez les Celtes.

§. VII. Selon Hérodote (21) les Perſes offroient, à la vérité, un Sacrifice à *Venus-Uranie*; mais cette *Venus-Uranie* étoit, parmi eux, une Divinité étrangère, dont ils avoient reçû le culte des Aſſyriens, qui l'appelloient, en leur langue, *Mylitta*, & des Arabes, qui l'appelloient *Alitta*. On peut voir dans les Auteurs qui ont parlé de la Réligion des Aſſyriens & des Arabes, ce que c'étoit que leur (22) *Venus-Uranie*. Il n'eſt pas néceſſaire d'entrer ici dans cette diſcuſſion; elle n'appartient point au ſujet. Hérodote dit (23) que les Perſes appelloient *Metra* la *Venus-Uranie*, que les Aſſyriens nommoient *Mylitta*, & les

(21) ci-d. ch. III. §. 3. not. 12.

(22) Bochart. croit, après Scaliger, que c'étoit la Lune. Geogr. Sacr. part. I. lib. II. cap. 19. p. 124. lib. IV. cap. 19. p. 277. *Voy.* auſſi Jurieu Hiſt. des Cult. p. 674-692.

(23) Herodot. I. 131. *Voyez* ci-d. ch. III. §. 3. not. 12.

Arabes *Alitta*. C'eſt une erreur. Le *Metra* des Perſes (24) étoit le Soleil, &, de l'aveu même d'Herodote (25), le culte du Soleil étoit établi parmi les Perſes, avant qu'ils euſſent aucun commerce avec les Aſſyriens & les Arabes. D'autres ont crû que la *Venus-Uranie* des Perſes étoit la Lune ; mais ceux-là ſe ſont auſſi trompés. D'un côté, les Perſes diſtinguoient leur *Venus-Uranie* de la Lune (26). « Ils ſervent, dit Stra-» bon, le Soleil, qu'ils appellent » *Mithra*, la Lune *Venus*, le Feu, la » Terre, les Vents, l'Eau » ; & de l'autre, la Lune étoit auſſi du nombre des Divinités auxquelles les Perſes (27) avoient offert des ſacrifices de toute ancienneté. Enfin Agathias aſſure (28) que les Perſes ſervoient

(24) Ci-d. ch. XII. §. 6.
(25) Herodot. I. 131.
(26) Ci-d. ch. IV. §. 1. note 5.
(27) Ci-d. note 25.
(28) Agath. lib. II p. 62.

effectivement *Venus*, qu'ils appelloient en leur Langne *Anaïtis*. Son ſentiment peut-être confirmé par un paſſage de Clément d'Alexandrie, qui porte (29) que le Roi Artaxerxès fut le premier qui érigea des Statues à la *Venus*, nommée *Anaïtis*, & qui fit rendre à cette Déeſſe un culte religieux dans Babylone, dans Suſe, dans Ecbatane, &c. Cependant cette conjecture ne paroît pas plus fondée, que celle de Plutarque. Cet Auteur a dit que (30) l'*Anaïtis* des Perſes étoit la Diane des Grecs. Nous verrons tout-à-l'heure qu'*Anaïtis* n'étoit, ni le Soleil, ni la Lune, ni Venus, ni Diane; mais un de ces Génies que les Perſes plaçoient dans le Feu.

Au reſte, Hérodote attribue le

(29) Clem. Alex. Cohort. ad Gent. pag. 57. Bochart. a remarqué qu'il faut lire ἀναΐτιδος, au lieu de ταναΐδος. Geogr. Sacr. Part. I. lib. IV. cap. 19. p. 277.

(30) Ci-d. ch. VIII. §. 12. not. 119.

culte de *Venus-Uranie*, non-ſeulement aux Perſes, mais auſſi (31) aux Scythes. Lorſque les Germains reçurent le Calendrier Romain, ils appellerent le Vendredi, jour que les Latins conſacroient à Venus, *Freytag*, le jour de *Frea*, de la femme, c'eſt-à-dire, de la Terre, qui, ſelon leur Mythologie, paſſoit pour être la femme d'*Odin*. Il ſembleroit donc que la *Venus-Uranie* des Scythes étoit la Terre. Mais cette conjecture ne s'accorde pas avec ce que dit Hérodote (32), que les Scythes diſtinguoient d'*Apia*, qui étoit la Terre, leur *Venus-Uranie*, qu'ils appelloient *Artimpaſa*. Il faut donc ſe ranger à l'opinion de Voſſius, qui croit (33) que l'*Artimpaſa* des Scythes étoit la Lune. Deux choſes appuyent beaucoup ſon ſentiment.

(31) Ci-d. ch. III. §. 3. not. 8.
(32) Ci-d. ch. III. §. 3. not. 8.
(33) Ci-d. ch. IV. §. 1. note 2.

D'un côté, Hérodote la place immédiatement après Apollon, qui eſt le Soleil ; de l'autre, il ne fait pas mention du culte que les Scythes rendoient à la Lune, quoiqu'elle fût conſtamment une de leurs plus grandes Divinités.

Des Dieux indigétes des Peuples Celtes.

§. VIII. Outre les Dieux étrangers, dont on vient de parler, les Anciens attribuent aux Peuples Celtes le culte de quelques Dieux indigétes. On appelloit ainſi les Dieux qui n'étoient ſervis que par un certain Peuple, & dans une certaine contrée. Ainſi (34) *Sangus* étoit le Dieu indigéte des Sabins, & (35) *Pleiſtorus*, celui des Thraces que l'on appelloit Apſinthiens. Il n'eſt pas poſſible de donner beaucoup de lumière au ſujet de ces Dieux indigétes. Les Hiſtoriens, qui en

(34) Ci-d. ch. XIV. §. 7. not. 77. 78.
(35) Herodot. IX. 118. ci-d. note 28.

ſont mention, ne nous en ont guères conſervé que le nom. Il faudra donc ſe contenter de donner ici quelques régles générales, qui pourront ſervir à les faire reconnoître, ou qui empêcheront, au moins, qu'on ne s'en faſſe de fauſſes idées.

1.° Les Perſes plaçoient des Divinités ſubalternes dans tous les élémens; il ne faut donc pas douter qu'ils ne diſtinguaſſent par des noms propres les différens Génies qui réſidoient, ſelon leur Doctrine, dans l'Air, dans l'Eau, & dans le Feu. Ils appelloient, par exemple, *Tor*, ou (36) *Taranis*, le Dieu qui préſidoit à l'Air, au Tonnerre, aux Eclairs, aux Vents, & aux Pluies. Les noms des Divinités, qui avoient la direction du Feu, de l'Eau, des Fleuves, des Montagnes, des Forêts, nous ſont inconnus, au moins pour

(36) Ci-d. ch. VI. §. 16. note 119. & ch. XI.

la plûpart. On pourra, cependant, en deviner quelques-uns, en liſant les Anciens avec attention. Strabon, par exemple, après avoir parlé de ces grands enclos, où les Mages rendoient un culte religieux au Feu (37), ajoute (38) que la choſe ſe pratiquoit ainſi dans les Temples d'*Anaïtis* & d'*Omanus*. *Anaïtis*, & *Omanus* étoient donc des Génies que les Perſes plaçoient dans l'Element du Feu.

2.° Les Celtes donnoient ſouvent à leurs Dieux les noms des Sanctuaires, où ils étoient ſervis. On en a nommé pluſieurs. Le nom propre de la Terre, parmi les Thraces & les Phrygiens, étoit *Opis* ou *Apia*. Ceux de *Bendis*, de *Cybele*, de *Dyndimene*, de *Berecynthia*, ſont des noms empruntés des montagnes &

(37) *Voyez* ci-d. ch. X. §. 2. note 17.
(38) Strabo XV. 733.

des forêts, qui lui étoient consacrées. Ainsi *Ardoïna* étoit la Divinité qui étoit servie dans la Forêt des Ardennes. *Jupiter-Peninus* (39) étoit le Dieu suprême, qui avoit un Sanctuaire au sommet, à la cime des Alpes, que les Celtes appelloient *Penn*, ou *Pinne*. *Sangus*, Dieu indigéte des Sabins, auquel ils rapportoient (40) l'origine de leur Nation, étoit, selon les apparences, le Dieu suprême qu'ils appelloient *Sangus*, du nom de quelque Forêt qui lui étoit consacrée. *Pleistorus* (41), Dieu indigéte des Thraces Apsinthiens, qui lui offroient des victimes humaines, étoit encore le Dieu suprême, qui pouvoit avoir reçu ce nom des Sanctuaires, ou demeuroient les *Plistes* (42), c'est-à-dire

(39) Livius XXI cap. 38.

(40) Ci-d. ch. XIV. §. 7. not. 77. 78.

(41) Herodot. IX. 118.

(42) Joseph. Antiq. lib. XVIII. cap 1. §. 5. p. 794. Il semble que ce soient les mêmes que Strabon appelle κτίσαι. Strabo VII. 296. *Voy.*

des Druïdes, dont la manière de vivre approchoit beaucoup de celle des Eſſeniens. Il faut porter le même jugement d'une Déeſſe des Habitans de la Grande-Bretagne, dont Dion fait mention, & qu'il appelle *Andate*, ou *Andraſte*. Cet Hiſtorien, parlant d'une Forêt ſacrée, où les gens du Pays alloient offrir des ſacrifices, & célébrer des feſtins ſacrés, dit qu'on l'appelloit *Andate*, (43) du nom de la Victoire qui étoit ſervie dans cette Forêt. Il introduit même la Reine *Bundovica*, priant la Victoire en ces termes: « Je vous » offre, ô *Andate*, mes actions de » graces; & je vous invoque, parce » que vous êtes de mon ſexe ». Tout cela ne s'accorde guères avec la Théologie des Celtes. Selon leur

---

Hudſon ſur le paſſage de Joſeph qu'on vient de citer.

(43) Xiphilin. Excerpt. Dion. in Nerone pag. 172. 173.

Doctrine, *Odin* étoit le Dieu de la guerre. C'eſt à lui que l'on offroit des ſacrifices après la victoire, & que l'on conſacroit les dépouilles de l'ennemi, qui étoient pendues à des arbres, ou miſes en monceau dans les Forêts où il étoit ſervi. Il y a, par conſéquent, toute apparance qu'*Andate*, ou *Andraſte*, n'étoit pas le nom d'une Divinté, mais d'une Forêt conſacrée au Dieu de la Victoire, c'eſt-à-dire, à *Odin.*

3.° Les Dieux mâles & femelles, les Dieux que l'on ſervoit dans les Temples, que l'on repréſentoit ſous une forme corporelle, & par conſéquent, les Idoles & les Statues, n'appartiennent pas proprement à la Religion des Celtes. Partout où l'on en trouve, l'ancienne Religion étoit déja alterée par des idées & des ſuperſtitions étrangeres, qui ſe provignerent inſenſiblement des Provinces méridionales de l'Eu-

rope, juſques dans le fond du Nord. L'Edda des Iſlandois, qui eſt du XIII. ſiécle, porte (44) « qu'il y a » douze Dieux (*Aſæ*), qui méritent » des honneurs divins, & autant de » Déeſſes (*Aſyriæ*), dont la puiſ- » ſance & la ſainteté ſont égales à » celles des Dieux ». On ne voit rien de ſemblable dans Procope, (45) qui avoit repréſenté, pluſieurs ſiécles auparavant, la Religion des mêmes Iſlandois. Krantzius, fait auſſi mention (46) d'un grand nombre d'Idoles qui étoient adorées par les anciens Saxons. Cependant, Adam de Breme remarque (47) que, du tems de Charles-Magne, le ſimulacre de Mars n'étoit, parmi les Saxons, qu'une colomne, ou plutôt un tronc d'arbre. Il en étoit de

(44) Ci-d. ch. VII. §. 3. not. 47.
(45) Ci-d. ch. IV. §. 7. not. 33.
(46) Hiſt. Saxon. init.
(47) Ci-d. ch. VII. §. 1. note 12.

même des Gaulois, du tems de Lucain. Les ſimulacres de leurs Dieux étoient de vieux troncs de chêne (48):

. . . . . Simulacraque mœſta Deorum
Arte carent, cæſiſque extant informia truncis.

§. IX. On pourra examiner, ſelon ces régles, les Dieux indigétes des Celtes, dont les Anciens font mention. Ceux qui appartiennent à l'ancienne Religion, ſont ce que l'on appelloit *Genius Loci*, le Génie du Lac, des Forêts, des Montagnes, où les Habitans d'une Ville, ou d'un canton, faiſoient leurs aſſemblées religieuſes. D'autres fois ce ſont des Dieux Topiques, qui portoient, comme on vient de le montrer, le nom du Sanctuaire dans lequel ils étoient ſervis, ou qui recevoient quelques dénominations particulieres, par des raiſons que nous ignorons. Les An-

(48) Lucan. lib. III. v. 412.

glo-Saxons, par exemple, avoient une Déeſſe, qu'ils appelloient *Eoſtre*, ou *Eoſtar*, & ils célébroient, à ſon honneur, dans le mois d'Avril, une Fête ſolemnelle : c'eſt, comme Bede l'a remarqué (49), la raiſon pour laquelle les Germains ont appellé la Fête de Pâques, *Oſtar*, & le mois d'Avril *Oſtar-Monath*. Cette Eoſtre étoit la Terre : on n'en peut guères douter, s'il eſt vrai (50) qu'on la regardât comme la Déeſſe de la fertilité, & qu'on lui offrit des ſacrifices dans le mois d'Avril, pour en obtenir des moiſſons abondantes. Mais pourquoi l'appelle-t-on *Eoſtar*, ou *Oſtar* ? C'eſt ce qu'il n'eſt pas facile de déterminer ; il faut laiſſer aux Etymologiſtes à rechercher ſi

(49) Beda de Temp. Ratione Tom. II. p. 81. Eginhard. cap. 29.

(50) Getike addit. ad Schotell. p. 69. Hagenberg. Germ. Med. Diſſ. VIII. §. 10. p. 186.

l'ancien

l'ancien nom Celtique de la Terre, qui étoit *Ar*, *Er*, ou *Erd*, ne seroit pas caché dans celui d'*Ostar*.

CHAPITRE XVII.

Des autres Dogmes de la Religion des Celtes.

§. I. On a vu quelles étoient les idées des Peuples Celtes, par rapport à l'objet du culte religieux. Ils reconnoissoient un Dieu suprême, & une infinité de Divinités subalternes, qu'ils plaçoient dans les Elémens ; mais on a cru mal à-propos, qu'ils vénéroient les ames des Héros, & qu'ils leur offroient des sacrifices. Disons quelque chose dans ce Chapitre des autres Dogmes de la Religion des Celtes, qui sont parvenus jusqu'à nous.

Ils admettoient une sorte de création.

§. II. Les Celtes admettoient une sorte de création : ils reconnoissoient (1) que le monde avoit eu un com-

(1) *Voyez* ci-d. ch. VI. §. 16.

mencement, & ils en rapportoient l'origine au Dieu *Teut*, & à la Terre ſa femme. L'un étoit le Principe actif, l'autre la matière, ou le Principe paſſif. L'union de ces deux Principes avoit produit, non-ſeulement les hommes, mais encore les Dieux, que l'on faiſoit ſortir de la matière, auſſi bien que tous les Etres viſibles & corporels. Il ſemble qu'il y avoit ici une contradiction aſſez ſenſible dans la Théologie des Celtes. Adorant des Dieux ſpirituels, inviſibles, comment pouvoient-ils ſoutenir, en même-tens, que ces Dieux avoient été tirés de la matière ? Ces deux Dogmes paroiſſent incompatibles, & il n'eſt pas facile de concevoir comment ils les concilioient. Peut-être croyoient-ils que les Eſprits, les Génies, qui réſidoient dans la matière, émanoient du premier Principe, & que la Terre n'avoit fourni que le corps auquel ils étoient unis,

ou l'Elément dans lequel ils réſidoient. Peut-être qu'ils reconnoiſſoient, avec les Stoiciens, une matière vivante, active, invincible, qui faiſoit l'eſſentiel de la Divinité, & une matière viſible, deſtituée par elle-même de vie & de mouvement, qui faiſoit la ſubſtance des corps. Il n'eſt pas poſſible de rien déterminer là-deſſus; & nous n'avons d'ailleurs aucun intérêt à juſtifier, ſur cet article, la Doctrine des Celtes; peut-être même qu'ils n'ont pas apperçu la contradiction qu'il y avoit entre divers points de leur Doctrine: dans le fonds, ils ne ſont pas les ſeuls qui ayent cru & enſeigné des choſes inconciliables.

§. III. Quoique les Celtes reconnuſſent un commencement de toutes choſes, ils ne laiſſoient pas de ſoutenir (2) que le monde devoit ſub-

Ils croyoient le monde incorruptible.

(2) Strabo IV. p. 197.

ſiſter éternellement. Ce Dogme avoit une liaiſon naturelle & néceſſaire avec un autre point de leur Doctrine, qui fait le ſujet du Chapitre ſuivant. Ils croyoient que les hommes devoient revivre pour être immortels. Par cela même, ils aſſuroient que le ſéjour, où les hommes devoient jouir d'une vie immortelle, ne ſeroit jamais détruit. « Les Druïdes croyent, dit Stabon, » (3) que le monde eſt incorruptible; mais ils avouent en même » tems, que le Feu & l'Eau y prendront un jour le deſſus ».

Mais ils diſoient que l'Eau & le Feu y prévaudroient un jour.

Il ſemble que l'on entrevoie là-dedans cette ancienne tradition, qui annonçoit deux grandes cataſtrophes, dont l'une devoit arriver par l'Eau, & l'autre par le Feu. Les Celtes croyoient, vrai-ſemblablement, que le monde ſeroit purifié

(3) *Voyez* la note précédente.

& renouvellé par un embraſement univerſel, comme il l'avoit été autrefois par le déluge ; & c'eſt, ſelon les apparences, ce qui faiſoit le ſujet d'une ancienne danſe, ou d'un ancien Cantique, dont Menippe, Philoſophe Cynique, avoit fait mention. On l'appelloit (4) Κόσμου ἐκπύρωσις, l'embraſement de l'Univers. Cette manière d'exprimer les Dogmes de la Religion dans des Cantiques & dans des danſes, venoit aſſurément des anciens Habitans de l'Europe.

§. IV. La Providence eſt un Dogme commun à toutes les Religions. Pour rendre à Dieu le culte qui lui eſt dû, & ſur-tout pour ſe ſoumettre à ſon autorité, il faut ſuppoſer, avant toutes choſes, qu'il eſt l'auteur & le conſervateur de notre vie, le maître des événe-

Ils admettoient une Providence.

(4) Athen. XIV. cap. 7.

mens, le témoin & le juge de notre conduite. Ces vérités n'étoient point (5) conteſtées parmi les Celtes. Au contraire, entre les Religions Payennes, il n'y en avoit peut-être aucune, qui donnât plus d'étendue au regne de la Providence, que la leur (6). Le tremblement, la chute d'une feuille, le vol d'un oiſeau, la manière dont les branches, que l'on employoit aux divinations, tomboient à terre, après avoir été jettées en l'air; en un mot, tout ce que nous attribuons aux loix de la peſanteur, au méchaniſme des corps, à l'inſtinct des animaux, ou même au pur haſard; tout cela étoit, ſelon les Celtes, l'ouvrage de la Divinité, qui animoit & qui dirigeoit les êtres matériels d'une manière pleine de vues profondes, tant pour le pré-

(5) Ci d. ch. II. §. 1. note 2.
(6) *Voyez* ci-d. ch. IV. §. 11, not. 43.

ſent que pour l'avenir. Il en réſultoit naturellement que la Divinité étoit le ſeul agent, que tout étoit dirigé & déterminé d'une manière infaillible par la Providence, & que toute la ſageſſe de l'homme conſiſtoit à connoître les deſſeins de Dieu, & à y acquieſcer. Cependant les Celtes employoient, non-ſeulement les prieres & les ſacrifices, mais encore des charmes & des maléfices, pour détourner le cours naturel des événemens. Selon les apparences, ils ne croyoient pas que ces choſes fuſſent incompatibles. Cela n'eſt pas ſurprenant. Il y a des Théologiens qui admettent un décret infaillible, & qui ne laiſſent pas de le concilier avec la liberté de l'homme. Ces queſtions, qui appartiennent plutôt à la Théologie qu'à la Religion, ont été agitées par tous les Peuples; & comme ceux qui élevent le plus le franc arbitre

de l'homme, n'ont pas prétendu nier la Providence; l'équité veut auſſi qu'on n'accuſe pas ceux qui admettent un décret infaillible, une détermination phyſique de la Providence, d'arracher à l'homme ſa liberté, d'autant plus que leur pratique eſt toute différente de leurs principes (7).

Ils rapportoient les devoirs de l'homme à trois chefs généraux.

§. V. A l'égard des devoirs de l'homme, les Celtes les rapportoient tous à ces trois chefs généraux (8): *Il faut ſervir les Dieux; ne point faire de mal; s'étudier à être vaillant & brave.* C'étoit-là une eſpèce d'abrégé de leur morale. Examinons en peu de mots, le ſens & l'étendue qu'ils donnoient à ces trois maximes.

Il faut ſervir les Dieux.

Ils diſoient 1°. qu'*il faut ſervir*

(7) C'eſt une queſtion de l'Ecole qu'il n'eſt pas néceſſaire d'examiner dans cet Ouvrage. *Note de l'Editeur.*

(8) Diogen. Laert. Præm. p. 5.

Les

les Dieux. Quoique ces Peuples fiſſent beaucoup de cas des ſacrifices, (9) & qu'ils attribuaſſent une grande efficace à leurs cérémonies, il faut avouer qu'ils ne faiſoient pas conſiſter tout le ſervice des Dieux dans ce culte extérieur. Les Druïdes s'appliquoient à l'étude de la morale: ils la prêchoient aux Peuples (10), pour adoucir la férocité de leur naturel (11): ils la propoſoient comme la volonté de Dieu (12). Le Peuple regardoit auſſi la juſtice, la bonne foi, l'hoſpitalité, comme des vertus qui rendent l'homme agréable à Dieu. Tout cela ne permet pas de douter que cette maxime, *il faut ſervir les Dieux*, n'exprimât, en même-tems, le culte & l'obéiſſance que les hommes doivent à la Divinité.

Le ſecond point de la morale des 2°. Il ne faut

(9) Ælian. II. 31.
(10) Strabo IV. 197.
(11) Jornand. cap. 2.
(12) Pomp Mela lib. III. cap. 2. p. 73.

point faire de mal.

Celtes, étoit qu'*il ne faut point faire de mal.* Cette maxime recommandoit, non-seulement la juſtice, qui ne fait aucun tort au prochain, & que Juſtin appelle une vertu (13) naturelle aux Scythes, mais encore la tempérance, la chaſteté, avec toutes les vertus preſcrites par la loi naturelle. Si les Celtes avoient des vices, ce n'étoit pas qu'ils ne connuſſent fort diſtinctement le bien & le mal; mais la plûpart des hommes, au lieu de ſuivre leurs principes, ſe livrent aveuglément à leurs propres penchans. Il eſt certain, cependant, que les Celtes avoient une idée très-imparfaite (14) de la juſtice qui nous défend de faire aucun mal à qui que ce ſoit (*). D'un côté, ils n'étendoient cette obligation qu'aux

(13) Juſtin II. 2. *Voyez* ci-d. Liv. II. ch. 18. pag. 480. 481.

(14) Ci-deſſus Liv. II. ch. 12. & 18.

(*) *Voy.* ci-deſſ. Liv. II. ch. 12. not. 72. 81. ch. 15. not. 42. ch. 16. not. 24. ch. 18. not. 17. 19. 21. 48. 49. 57. 62. ch. 19. not. 6. 10.

hommes qui vivent enſemble dans une même ſociété. Ce n'étoit pas une injuſtice de piller & de tuer dans un Etat voiſin. De l'autre, ils permettoient de ſe rendre juſtice à eux-mêmes, de vuider leurs querelles & leurs procès par la voïe des armes. Ils donnoient toujours gain de cauſe au plus fort; ce qui n'étoit autre choſe qu'un renverſement total de toutes les loix de la juſtice.

Enfin, le dernier chef de la morale des Celtes, étoit qu'*il faut s'étudier à être vaillant & brave.* La bravoure peut compâtir, juſqu'à un certain point, avec l'amour & la juſtice, en tant qu'elle ſert à ſoutenir & à défendre une bonne cauſe. C'eſt, à la vérité, l'opprobre de la nature humaine, que des hommes, qui ont la raiſon en partage, ſe trouvent quelquefois réduits à décider leurs différends par la force, & à entreprendre des guerres dans leſ-

3°. Il faut s'étudier à être vaillant & brave.

quelles celui qui voudroit ſe relever du tort & de l'injuſtice qu'il a ſouffer-te, s'expoſe au danger de ſuccomber une ſeconde fois. Mais enfin, dans l'état où ſont les choſes, la guerre, comme les procès, les priſons & les ſupplices, eſt un mal inévitable; ou plutôt, elle eſt une barrière que l'on a été obligé d'oppoſer à la méchan-ceté de l'homme, & que l'on ne ſçauroit ôter ſans ouvrir la porte à la violence & à l'oppreſſion. Les hommes étant injuſtes & raviſſeurs, il faut, de toute néceſſité, que les gens de bien s'arment de force & de courage, pour défendre ceux que l'on opprime injuſtement, & pour réſiſter eux-mêmes à ceux qui leur ôtent ou leur retiennent, contre tout droit & toute raiſon, ce qui leur appartient légitimement. Mais comme ces réflexions n'excuſent que les guerres juſtes, elles montrent auſſi que la valeur n'eſt une vertu

que lorſqu'elle prend les armes pour ſoutenir des droits légitimes.

Il ne paroît pas que les Celtes fiſſent une diſtinction ſi néceſſaire. Ils eſtimoient la bravoure en elle-même, ſans ſe mettre en peine, ſi elle défendoit une bonne cauſe, ou ſi elle venoit à l'appui de l'injuſtice ou de la violence. Ils croyoient, comme on le verra dans le Chapitre ſuivant, que tous ceux qui périſſoient à la guerre étoient ſauvés, élevés à un degré de gloire & de félicité auquel des hommes juſtes, bienfaiſans, ne pouvoient arriver, ſuppoſé qu'ils ſortiſſent de la vie par une mort naturelle. Il faut donc paſſer condamnation ſur cet article: la valeur que les Druïdes recommandoient aux Celtes, étoit une vertu de Brigands, & le Paradis qu'ils leur promettoient, au lieu d'être la récompenſe de la vertu, étoit véritablement le triomphe de

l'injuſtice, de la violence, & de la fureur.

Les Celtes avoient l'idée d'un Dieu offenſé par le péché, mais qu'il étoit facile d'appaiſer.

§. VI. Les Celtes, comme tous les autres Peuples Payens, avoient l'idée d'un Dieu offenſé par le péché ; mais en même-tems d'un Dieu placable, qui devoit être appaiſé par des ſacrifices. Il eſt vrai que le grand but de leurs ſacrifices, étoit de découvrir l'avenir, & de s'inſtruire de leur deſtinée, qu'ils croyoient lire clairement dans les entrailles des victimes.

Ils penſoient qu'il falloit appaiſer la colère de Dieu par des ſacrifices de victimes humaines.

Nous parlerons dans le Livre ſuivant des principes de cette belle ſcience. Mais on ne peut pas douter qu'ils n'euſſent auſſi des ſacrifices expiatoires, deſtinés à délivrer le pécheur de la peine qu'il avoit méritée, par la ſubſtitution d'une victime, qui étoit immolée en ſa place. Jules-Céſar l'aſſure formellement. (15) « Toute la Nation des Gau-

(15) Cæſar VI. 16.

» lois eſt fort adonnée à la ſuperſti
» tion. Sont-ils attaqués de quel-
» que maladie dangereuſe, ſe
» trouvent-ils dans une bataille, ou
» dans un grand danger, ils immo-
» lent des victimes humaines, ou
» font vœu d'en offrir, & ſe ſer-
» vent, pour ces ſacrifices, du mi-
» niſtère des Druïdes: ils s'imaginent
» que les Dieux immortels ne peu-
» vent être appaiſés, à moins qu'on
» ne rachete la vie d'un homme
» par celle d'un autre homme «.

Il faut avouer que ce ſont-là d'étranges idées. La vraie Religion n'ordonna jamais d'offrir à Dieu des victimes humaines: au contraire, elle le défend expreſſément. Elle enſeigne, à la vérité, que les péchés ont été expiés par le ſacrifice du Fils unique de Dieu; mais comme ce ne ſont pas les Juifs qui ont offert ce ſacifice, il en réſulte néceſſairement qu'il ne conſiſte pas, à

proprement parler, dans la mort de Jeſus-Chriſt, ni dans l'effuſion de ſon ſang. A cet égard le ſupplice du Sauveur eſt un attentat, que Dieu a puni par la deſtruction totale de l'Egliſe, & de la République Judaïque. Le ſacrifice de Jéſus-Chriſt conſiſte dans l'obéiſſance qu'il a rendue à ſon pere, aimant mieux ſouffrir le ſupplice le plus honteux & le plus cruel, que de ſe détourner un ſeul moment de la foi, ou de la piété. Il tire tout ſon prix des grandes & glorieuſes vertus que Jéſus-Chriſt a pratiquées avant ſa mort, & de l'intention qu'il a eue de nous en appliquer les fruits. Ainſi, quoique le Dogme de la rédemption du Fils de Dieu, ſoit propoſé dans l'Evangile, comme un myſtère, il faut convenir que la raiſon eſt obligée de ſouſcrire à une Doctrine qui enſeigne que l'obéiſſance la plus parfaite, l'humilité la

plus profonde, la vertu la plus conſommée que l'on puiſſe imaginer, eſt un ſacrifice véritablement expiatoire, en conſidération duquel, Dieu a bien voulu pardonner au genre humain les outrages qui avoient été faits à ſa Majeſté.

Les Celtes avoient des idées toutes différentes. On voit dans le paſſage de Jules-Céſar, qu'ils regardoient la Divinité comme un Etre alteré de ſang, qui ne faiſoit grace de la vie à un homme, que ſous la condition qu'on lui en offriroit un autre. D'où avoit-on pris ces idées qui étoient communes à la plûpart des Peuples Payens? Plutarque a dit (16) qu'on offroit ces victimes à des Génies malfaiſans. On leur lâchoit, comme à des bêtes féroces, une eſpèce de proye, afin qu'ils épargnaſſent le reſte de la ſociété. Si

(16) Plut. de Orac. Defect. Tom. II. p. 417.

telle étoit la véritable opinion des autres Payens, les Celtes qui offroient ces ſacrifices au Dieu ſuprême, avoient une autre idée; ils appelloient Dieu *Teutat*, le Pere *Teut*, *Guod*, *Vodan*, l'Etre infiniment bon : ils croyoient en même-tems, qu'il prenoit plaiſir à l'effuſion du ſang, & qu'il réſervoit une félicité particuliere aux hommes qui ſortoient du monde par une mort violente.

§. VII. Outre les Dogmes dont on vient de faire mention, les Druïdes agitoient un grand nombre de queſtions (17 ſubtiles & abſtruſes : « Il y a, dit Jules-Céſar (18), plu» ſieurs autres choſes qu'ils enſei» gnent à la jeuneſſe, & dont ils » diſputent dans leurs Ecoles, » par exemple, des Aſtres & de

(17) Amm. Marc. XV. cap. 9. p. 99.
(18) Cæſar VI. 14.

» leur mouvement, de la gran-
» deur du Monde & de la Terre,
» de l'Univers, de la puiſſance &
» de l'empire des Dieux. Ils ſe van-
» tent, dit encore Pomponius-Mela,
» (19) de connoître la grandeur &
» la forme de la Terre & du Monde,
» les divers mouvemens du Ciel &
» des Aſtres, & la volonté des
» Dieux. Ils enſeignent beaucoup
» de choſes ſur ces matières à la no-
» bleſſe la plus diſtinguée, & cela
» d'une manière fort ſécrette, &
» pendant long-tems, y employant
» quelquefois juſqu'à vingt ans. Ils
» donnent leurs leçons dans des ca-
» vernes, ou dans des Forêts re-
» culées ».

Il n'eſt pas néceſſaire de recher-
cher ici ce que les Druïdes croyoient
ſur ces matières. D'un côté, la plû-
part de ces queſtions appartiennent

(19) Pomp. Mel. III. cap. 2. p. 73.

à la Philoſophie, plutôt qu'à la Théologie. De l'autre, celles qui pouvoient avoir quelque influence ſur la Religion, faiſoient partie de la Doctrine occulte, que les Druïdes ne confioient qu'aux plus affidés de leurs Diſciples, parce qu'elle ſervoit de fondement aux divinations & à la magie, dont on faiſoit un ſecret au Peuple. Par exemple, la Doctrine occulte des Thraces, enſeignoit un Cantique (20), par la vertu duquel un tiſon s'enfonçoit dans l'œil d'un homme, ſans être pouſſé par qui que ce fût. Il falloit bien que l'on diſputât ſur la puiſſance des Dieux, pour montrer comment la choſe étoit poſſible. Il ne reſte donc plus qu'à examiner ce que les Celtes croyoient ſur le

(20) *Scio incantationem Orphei valde bonam, ut Sponte ſuâ torris in crancium vadat.* C'eſt ce qu'un Satyre diſoit à Ulyſſe qui le prioit de l'aider à pouſſer un tiſon brûlant dans l'œil du Cyclope. Euripid. Cyclop. v. 642.

ſort de l'homme après cette vie. Il faudra le faire avec quelque étendue, ſoit pour établir leur véritable ſentiment ſur cet important article, ſoit pour réfuter l'opinion de ceux qui prétendent que ces Peuples croyoient à la Métempſycoſe de la même manière que Pythagore.

CHAPITRE XVIII.

§. I. L'IMMORTALITÉ de l'ame eſt un Dogme ſans lequel la Religion ne peut guères ſubſiſter. Un homme qui n'attendroit ni peines, ni récompenſe, après cette vie, ne pourroit s'attacher à la vertu, que dans la vue d'un intérêt préſent & temporel. Par cela même, il abandonneroit la vertu toutes les fois qu'elle ne ſeroit propre qu'à le rendre malheureux. Il ſeroit difficile, par exemple, qu'il ne ſe laſſât pas

Le Dogme de l'immortalité de l'Ame eſt eſſentiel à toute Religion.

d'obſerver les loix de la juſtice & de l'équité, vivant avec des ſcélérats qui les violeroient toutes à ſon égard, s'il n'étoit fermement perſuadé que la préférence qu'il donne à la vertu, ſur tous les intérêts temporels, trouvera, dans une autre vie, une récompenſe auſſi ſûre qu'excellente.

Ce Dogme étoit nouveau parmi les Grecs.

Quelque important que ſoit ce Dogme, il ne laiſſoit pas d'être fort moderne patmi ce nouveau Peuple qui chaſſa les Pélaſges, & qui introduiſit en Gréce le culte des Dieux Egyptiens & Phéniciens. On prétend (1) que « Thalès enſeigna le » premier, que l'ame étoit immor» telle ». D'autres diſent (2) que « ce fut Phérécyde de Scyros qui

(1) Chœrilus Poëta ap. Diog. Laert. in Thalete. Suidas in Thalete.

(2) Cicero Tuſc. Quæſt. I. cap. 38. Thalès naquit dans le cours de la XXXVe. Olympiade, & Phérécide dans la XLVe. Suidas in Thalete & Pherecyde.

» avança le premier, que l'ame de » l'homme étoit éternelle ». Ce qu'il y a de certain, c'eſt (3) que Pythagore & Platon (4) contribuerent le plus à introduire ce Dogme parmi les Grecs. Il n'eſt pas poſſible de déterminer d'où Pythagore avoit tiré la Doctrine de l'immortalité de l'ame. Il étoit (5) Diſciple de Phérécyde, qui l'avoit enſeignée. Il avoit fait (6) un voyage à Chaldée, où elle étoit généralement reçue. Il avoit été en (7) Thrace, & y avoit eu pour Maître (8) Abaris l'Hyperboréen. Il paſſa les dernieres années de ſa vie en Italie, où il fut à portée de connoître les opinions des Celtes; &,

(3) Diod Sic. XVIII. p. 627.

(4) Pauſanias Meſſaniac. XXXII. p. 360.

(5) Cic. Tuſc. Quæſt. I. cap. 38. Suidas in Phereeide Tom. III. 592. & in Pythag. Tom. III. pag. 231.

(6) *Voyez* la note 8. ci-deſſous.

(7) Ci-d. ch. IV. §. 8. note 34.

(8) Suidas in Pythag. Tom. III. p. 231.

c'eſt-là, ſelon les apparences, qu'il eut occaſion d'entendre des Philoſophes Gaulois (9). Voilà bien des ſources où Pythagore avoit pu puiſer ſes idées ſur l'immortalité de l'ame, ſuppoſé que ſa propre méditation ne les lui eût point fournies.

A l'égard de Platon, il avoit (10) étudié en Italie, ſous des Philoſophes Pythagoriciens. Il y avoit acheté, pour une groſſe ſomme, les Ouvrages de Philolaüs Crotoniate, où les ſentimens de Pythagore étoient expoſés d'une manière fort étendue. C'eſt de-là ſans doute qu'il avoit tiré ce que l'on trouve dans ſes écrits ſur la nature de l'ame, & ſur ſon immortalité. Il paroît, cependant, par un de ſes Dialogues, qu'il n'a pas ignoré que les Thraces

(9) *Voyez* ci-d ch. IV. §. 8. not. 35.

(10) Diog. Laert. in Platone Seg. 9. A. Gell. lib. III. cap. 17.

croyoient

croyoient auſſi que l'ame étoit immortelle. Parlant d'un certain Cantique auquel on attribuoit la vertu de guérir les maladies, il dit (11) « qu'il l'avoit appris d'un de ces » Prêtres qui exercent la médecine, » & qui enſeignent que l'ame eſt » immortelle ».

Au reſte l'immortalité de l'ame étoit, parmi les Grecs, un Dogme purement ſpéculatif. Les Poëtes la propoſoient dans leurs écrits ; les Philoſophes l'enſeignoient à leurs Diſciples ; on en diſputoit dans les Ecoles : mais il ne paroît pas qu'on la regardât comme une vérité qui appartînt à la Religion, & peut-être les Philoſophes, qui diſoient qu'il faut aimer la vertu pour elle-

(11) Plato Charmide pag. 464. Clém. Alex. Strom. I. cap. 15. p. 356. On verra, en ſon lieu, que tous les Druides étoient Médecins, & qu'ils ſe vantoient de guérir les maladies par des paroles & par des Cantiques magiques.

même, oublioïent-ils, dans cet endroit, ce qu'ils avançoient ailleurs des récompenſes qui l'attendent dans une autre vie.

La Doctrine de l'immortalité de l'Ame étoit reçue de toute ancienneté par les Celtes.

Quoi qu'il en ſoit, la Doctrine d'une vie avenir étoit, parmi les Celtes, un Dogme ſur lequel toute la Religion étoit appuyée. Les Druïdes avoient une Doctrine ſécrette, qui n'étoit que pour les initiés (12). Mais pour celle-ci, ils ne ceſſoient de la propoſer (13), & de l'inculquer au Peuple, comme ſervant de baſe & de fondement à l'obligation où ſont les hommes de ſervir les Dieux, d'obſerver les loix de la juſtice, & de s'étudier à être vaillans & braves. Le Peuple faiſoit auſſi de cette vérité la matière de ſes Cantiques ſacrés. Il y célébroit l'excellence du bonheur avenir, &

(12) On en parlera ailleurs.

(13) Pomp. Mel. III. cap. 2. p. 73. Strabo IV. 197. Am. Marcell. XV. cap. 9. p. 99.

des vertus qui conduiſent à cet heureux état. En un mot, l'immortalité de l'ame étoit reconnue par tous les Peuples Celtes, & cette Doctrine étoit, parmi eux, d'une antiquité à laquelle l'Hiſtoire ne remonte point. Par exemple, elle étoit reçue chez les Perſes (14), du tems de Cyrus, à qui Xenophon fait tenir un beau diſcours ſur l'état de l'ame ſéparée du corps. On voit bien, à la vérité, que la plûpart des preuves & des réflexions ſont du Philoſophe Grec ; mais il n'en eſt pas moins conſtant, que le Dogme même étoit reconnu par les Anciens Perſes, qui croyoient non-ſeulement l'immortalité de l'ame, mais encore la réſurection (15) du corps. Cicéron a encore remarqué (16) que « les Habitans de l'Italie

(14) Xenophon Cyrop. lib. VIII. p. 101.
(15) On le prouvera dans le paragraphe VIII.
(16) Cicero Tuſc. Quæſt. lib. I. p. 3437.

» étoient perſuadés que l'homme » ne périſſoit pas totalement, & » qu'il ne perdoit pas tout ſentiment » par la mort ».

Il y a, à la vérité, dans Pomponius-Mela, un paſſage qui porte expreſſément, que les Gétes n'étoient pas d'accord entr'eux ſur le ſort de l'homme après cette vie (17). » Les Gétes, dit-il, meurent ſans » aucun regret. Ils ont différentes » opinions qui ſervent à les déta- » cher de la vie. Il y en a qui » croyent que les ames des morts » reviendront au monde. D'autres » diſent qu'elles n'y reviendront » point; mais ils ſoutiennent, en » même-tems, qu'au lieu d'être » anéanties par la mort, elles paſſent » à un état plus heureux. D'autres » enfin avouent que les ames ſont » anéanties par la mort, mais ils di-

(17) Pomp. Mela II. cap. 2. p. 43. Solin dit à peu près la même choſe, cap. XV. p. 214.

» ſent que cet état eſt préférable à » la vie.» Il ſe peut fort bien que chacune de ces trois opinions eut ſes partiſans parmi les Gétes; mais la première étoit certainement la plus reçue; c'étoit d'ailleurs la ſeule que la Religion autoriſât, & c'eſt uniquement de quoi il s'agit ici. Il y a eu, dans le ſein même de la Religion Chrétienne, un Syneſius qui nioit la réſurrection du corps, parce qu'il étoit dans l'idée qu'elle oppoſeroit des obſtacles invincibles à la perfection & au bonheur de l'ame. On trouve, dans toutes les Communions Chrétiennes, des libertins qui ſe dégradent eux-mêmes de l'immortalité, pour n'être pas obligés de vivre d'une manière qui réponde à l'excellence de leur condition. Il y en avoit même déjà du tems de Saint Paul, qui diſoient que l'ame de l'homme, comme celle de la bête, retourne dans la terre. Tout

cela n'empêche pas que l'immortalité de l'ame, la réſurrection du corps, l'éternité des peines & des recompenſes, ne ſoient des Dogmes eſſentiels & fondamentaux du Chriſtianiſme. Or il eſt queſtion ici de repréſenter la Religion des Celtes, les vérités qu'elle enſeignoit, & non pas l'opinion de quelques particuliers, dont les erreurs ſurprennent beaucoup moins dans des Barbares, que dans des Chrétiens. L'on peut donc poſer en fait que le Dogme de l'immortalité de l'ame étoit reconnu généralement par tous les Peuples Celtes.

On prétend qu'ils croyoient à la Métempſycoſe.

§. II. Mais on leur a attribué, après cela, un autre Dogme qui auroit détruit, à peu près, toute l'utilité que la Religion peut tirer du premier. On prétend que, ſelon leur Doctrine, l'ame au lieu d'entrer par la mort dans un état de peines ou de récompenſes, ne fai-

ſoit que circuler perpétuellement d'un corps à l'autre. C'eſt ce que Jules-Céſar aſſure formellement (18). » Les Druïdes tâchent, ſur-tout, de » perſuader au Peuple que les ames » ne périſſent point, mais qu'après » la mort elles paſſent d'un corps » dans un autre (19). Ils prétendent » que cette perſuaſion contribue, » d'une façon toute particulière, à » rendre l'homme brave, parce » qu'elle l'empêche de craindre la » mort. » Diodore de Sicile dit auſſi (20) que « les Gaulois ſuivent, à » cet égard, le ſentiment de Pytha- » gore. Ils croyent que l'ame de » l'homme eſt immortelle, qu'elle » doit retourner à la vie, & rentrer » dans un autre corps, après un

(18) Cæſar VI. 14.

(19) *Voyez* ce que j'ai dit ſur ce paſſage de Céſar dans mon *Diſcours ſur la Nature & les Dogmes de la Religion des Gaulois*, p. 69-71. *Note de l'Editeur.*

(20) Diod. Sic. V. 212.

» certain nombre d'années. De-là » vient que, dans les obſéques, » quelques-uns jettent dans le feu » des lettres qu'ils écrivent à leurs » peres, à leurs meres, ou aux au- » tres parens qu'ils ont perdus, s'i- » maginant que les morts liſent ces » lettres. » Julien l'Apoſtat attribue des idées à peu près ſemblables aux Gétes (21) : « ils ſont extrêmement » belliqueux, non-ſeulement parce » qu'ils ont un corps robuſte & vi- » goureux, mais encore parce que » *Zamolxis*, auquel ils rendent un » culte religieux, leur a perſuadé » que les hommes ne meurent point, » mais qu'*ils paſſent dans un autre* » *ſéjour* (22). Attendant fermement

(21) Julian. Cæſar in Trajan. p. 327.

(22) *Aliò migrare*.... Cette expreſſion de Julien confirme ce que j'ai dit dans mon *Diſcours ſur la Religion des Gaulois*, que dans ce texte de Jules-Céſar *ab aliis poſt mortem tranſire ad alios*, il faut ſuppléer *locos* & non pas *homines*. Selon la Doctrine des Celtes, les Ames ſortoient de ce

» ces

» ces migrations, ils ſont toujours » préparés à toute ſorte de dangers.» Porphyre dit auſſi, (23) que la Métempſycoſe étoit un des principaux Dogmes des Mages, & il en donne pour preuve, que dans la célébration de leurs myſtères, chacun d'eux prenoit le nom de quelqu'animal.

On prétend qu'ils avoient reçu ce Dogme de Pythagore.

Il y a des Auteurs qui vont encore plus loin, & qui ſoutiennent que c'eſt de Pythagore même, ou de quelqu'un de ſes Diſciples, que les Celtes avoient reçu le Dogme de la Métempſycoſe. C'eſt le ſentiment de l'Auteur des *Philoſophumenes*, que l'on attribue communément à Origene. Il dit (24) que

---

monde pour habiter un monde nouveau. *Regit idem ſpiritus artus* ORBE ALIO, dit Lucain. *Æternas eſſe animas, vitamque* ALTERAM *ad manes*, dit Pomponius Mela. *Voyez* ci-deſſous note 48. *Note de l'Editeur.*

(23) Porphyr. de Abſtin. lib. IV. p. 399.

(24) Origen. Philoſophum. ap. Gronov. in Theſauro Antiq. Græc. Tom. X. p 264.

» Zamolxis, premièrement eſclave ; » & enſuite diſciple de Pythagore, » avoit enſeigné aux Druïdes les » principes de la Philoſophie Py- » thagoricienne. » Hérodote avoit auſſi appris des Grecs, établis le long de l'Helleſpont, & du Pont-Euxin (25), que Zamolxis étant de retour dans ſa Patrie, enſeigna aux Thraces que l'ame étoit immortelle. Tout cela eſt avancé ſans fondement : les Celtes n'ont jamais cru cette tranſmigration des ames d'un corps à l'autre. Avant que de le prouver, il eſt à propos de faire ici quelques réflexions générales.

Il n'eſt pas certain que Pythagore ait cru à la Métempſycoſe.

§ III. Il ſemble que ceux qui ont aſſuré ſi poſitivement que les Celtes avoient reçu de Pythagore le Dogme de la Métempſycoſe, auroient dû bien établir, avant toutes choſes, ce que ce Philoſophe a cru & en-

(25) Herodot. IV. 95. Suidas in Zamolxi.

ſeigné ſur le ſort de l'homme après cette vie. On lui attribue d'avoir cru 26) « que les ames animent ſuc-» ceſſivement divers corps, paſſant » quelquefois du corps d'un homme » dans celui d'un autre homme, & » d'autrefois dans le corps d'une » bête. On ajoute (27) qu'il ſe don-» noit lui-même pour preuve, & » pour exemple de cette vérité, aſ-» ſurant que, du tems du ſiége de » Troye, ſon ame avoit animé le » corps d'un certain Euphorbe, dont » il eſt fait mention aux Livres XVI. » & XVII. de l'Illiade d'Homere. » L'opinion commune eſt, que c'eſt en cela que conſiſtoit le Dogme de la Métempſycoſe (28), que Pythagore, ou Phérécyde, ſon maître, en-

(26) Diog Laërt. in Pythag Seg. 13.

(27) Suidas in Pythag. Tom. III p. 231.

(28) Schol ad Pindar Olymp II. p. 32. Suidas in Pherecyde Tom. III p. 592.

ſeignerent les premiers parmi les Grecs.

Mais eſt-on bien ſûr que Pythagore reconnut effectivement cette circulation perpétuelle des ames d'un corps à l'autre? La choſe ne paroît pas tout-à-fait démontrée, & il y a, au contraire, de fortes raiſons d'en douter.

Il eſt conſtant, 1°. que Pythagore n'a rien écrit, ou qu'au moins, il ne nous reſte aucun de ſes Ouvrages. Comme la Doctrine de l'immortalité de l'ame étoit nouvelle parmi les Grecs, du tems de ce Philoſophe, il ſe peut fort bien que ceux de ſes Diſciples, qui ont rédigé par écrit ſes ſentimens, ſur cet article, ne les ayent pas bien compris. 2°. On trouve effectivement dans Clément d'Alexandrie, qu'il admettoit les peines & les récompenſes d'une autre vie. Ce Pere

dit (29) que « les Philoſophes Bar-
» bares, & les Pythagoriciens, re-
» connoiſſent également un avenir
» heureux pour les gens de bien, &
» malheureux pour les méchans. »
3°. Si Pythagore établiſſoit, avec cela, un retour des ames (30), il ne les faiſoit revenir qu'après un certain tems, après un nombre défini d'années, pendant leſquelles chacun recevoit, auprès des Mânes, la peine ou la récompenſe qu'il avoit méritée. Ce Philoſophe ne croyoit donc pas que les ames circulaſſent perpétuellement d'un corps à l'autre. 4°. Il appelloit ce retour non pas une *Métempſycoſe*, mais une (31) *Palingénéſie*, une nouvelle naiſſance; ce qui inſinue que c'étoit le

(29) Clem Alex Strom. lib. IV. p. 629.

(30) Ci-d. §. 2. not. 20. & la note ſuivante.

(31) Servius ad Æneid. III. v. 67. pag. 274. Schol. ad. Pindar. Olymp. II. p. 31. Demetrius Triclin. Schol. ad Pindar. Olymp. II. p. 146.

même homme (32) qui renaiſſoit dans un état plus parfait. Mais Pythagore a-t-il cru, au reſte, que le même homme reviendroit pluſieurs fois à la vie, ou qu'il n'y reviendroit qu'une ſeule fois? C'eſt une queſtion qui paroît aſſez problématique, & qu'il n'importe point de décider.

Les Celtes n'ont emprunté aucun de leurs Dogmes des Philoſophes étrangers.

§. IV. En ſuppoſant même que Pythagore ait eu ſur le ſujet de la Métempſycoſe, toutes les opinions qu'on lui attribue communément, il faudroit examiner, après cela, s'il eſt poſſible, ou s'il eſt au moins vraiſemblable, que les Celtes ayent adopté ſur ce ſujet les ſentimens du Philoſophe. Les Peuples Scythes & Celtes déteſtoient les ſuperſtitions étrangères, & faiſoient mourir ceux qui entreprenoient de les introduire parmi eux. Quand on accorderoit

(32) Dès que c'étoit le même homme, il avoit ſon premier corps. *Note de l'Editeur.*

donc qu'un Disciple de Pythagore avoit enseigné aux Thraces les Dogmes de son Maître sur l'immortalité de l'ame, & sur ses différentes migrations, comment veut-on qu'au bout de quelques années, cette Doctrine ait passé, non-seulement jusques dans le fond du Nord, mais qu'elle ait été reçue par tous les Peuples Celtes comme un article essentiel de la Religion? La chose ne paroît assurément guères probable; d'ailleurs ce que les Anciens ont si souvent dit & répété, après Hérodote, que « le Zamolxis des » Thraces avoit été Esclave, & en» suite Disciple de Pythagore; qu'a» près la mort de son Maître, il s'en» étoit retourné dans sa Patrie, & » y avoit répandu les opinions du » Philosophe : » tout cela n'est, de l'aveu d'Hérodote, qu'une pure fable. Il ne veut pas garantir ce que les Grecs, établis le long du Pont-

Euxin, & de l'Helleſpont, lui ont raconté au ſujet de Zamolxis.

Effectivement, la raiſon qu'il avoit d'en douter eſt démonſtrative, & ſans replique (33). Zamolxis étoit beaucoup plus ancien que Pythagore, &, aſſurément, ce n'étoit pas des Grecs, ni de leurs Philoſophes, que les Barbares avoient emprunté leur Doctrine : au contraire, toutes les Sciences avoient paſſé des Barbares chez les Grecs. Ariſtote le reconnut, & l'avoua, après avoir recherché, avec beaucoup de ſoin, l'origine de la Philoſophie. Voici ce qu'en dit Diogene Laërce au commencement de ſon Ouvrage (34) : » Quelques-uns aſſurent que les » Barbares ſont les premiers qui ſe » ſoient appliqués à l'étude de la » Philoſophie, & qu'elle doit ſon

(33) Herodot. IV. 96.

(34) Diog. Laërt. Præm. pag. 1. Clem. Alex. Strom. lib. I. p. 359.

» origine aux Mages parmi les Per-
» ſes, aux Chaldéens parmi les Aſ-
» ſyriens & les Babyloniens, aux
» Gymnoſophiſtes parmi les Indiens,
» aux Druïdes & aux Semnothées
» parmi les Celtes & les Galates.
» C'eſt le ſentiment d'Ariſtote & de
» Sotion.» Nous verrons, en ſon lieu, que Pythagore avoit emprunté des Celtes différentes ſuperſtitions, & entr'autres, la manière de deviner avec de petites branches d'arbre, qui étoit particulière à ces Peuples. A l'égard de la Métempſycoſe, s'il l'a effectivement crue, il ne la tenoit pas des Celtes, à qui ce Dogme étoit inconnu. Il avoit voyagé en Egypte, & en Orient, dans la vue de connoître les ſentimens des Philoſophes étrangers. D'ailleurs, Pauſanias aſſure formellement (35), que la

(35) Ci-d. §. 1. note 4.

Doctrine de l'immortalité de l'ame avoit passé de l'Orient en Gréce. Il est donc assez naturel de présumer, que c'est de-là que Pythagore avoit apporté l'opinion de la transmigration des ames (36). Au moins, on prétend qu'elle étoit généralement reçue tant en Egypte, que dans les Indes.

Les Celtes n'ont pas cru à la Métempsycose.

§. V. Enfin il semble que, pour ne pas prendre le change dans cette occasion, il auroit été à propos de bien éclaircir cette question capitale; sçavoir, *si les Peuples Celtes ont cru à la Métempsycose, & s'il y a eu sur cet article une véritable & parfaite conformité entre leur Doctrine & celle de Pythagore.* On l'assure communément, sur la foi de Jules-César, qui dit (37) que, « selon la » Doctrine des Druïdes, les ames

(36) Brucher Hist. de la Philosophie Tom II. pag. 176. 177. 1044.

(37) Ci-d. §. 2. note 18.

» ne périſſent point, mais qu'elles » paſſent d'un homme à l'autre (38). Cependant, ceux qui ont examiné la choſe avec attention, y ont trouvé de la différence. Jean Brantius, par exemple, dans ſon Commentaire ſur Jules Céſar, a remarqué que (39) les Celtes ne croyoient pas qu'une ame raiſonnable pût être dégradée & avilie, juſqu'à paſſer du corps d'un homme dans celui d'une brute. Le Pere (40) l'Eſcalopier, & le Sçavant (41) Brucker ſouſcrivent à cette remarque, qui eſt effectivement très-fondée. Mais, ſi l'on avoit comparé de plus près le ſyſtême du Philoſophe avec celui des Druïdes, on auroit pu ſe convaincre, qu'ils différoient ſur des articles bien plus importans. C'eſt ce qui va paroître

(38) Ci-d. §. 2. notes 19. 22.
(39) Notis ad Cæſar VI. 14. p. 454.
(40) L'Eſcalopier cap. 17. p. 725.
(41) Brucker Hiſtoire de la Philoſ. Tom. I. pag. 196. 198.

par l'expoſition fidèle de la Doctrine des Peuples Scythes & Celtes, ſur le ſort de l'homme après cette vie.

Expoſition de la Doctrine des Celtes. Ils admettoient des peines & des récompenſes après cette vie.

§. VI. Reconnoiſſant tous l'immortalité de l'ame, ils croyoient encore que les hommes entrent, après cette vie, dans un état de peines ou de récompenſes, ſelon qu'ils avoient négligé ou pratiqué les trois grandes vertus, la piété, la juſtice, &, ſur-tout, la bravoure, auxquelles l'on a vu qu'ils rapportoient tous les devoirs de l'homme (42). C'étoit la Doctrine des Gaulois. Ils diſoient (43) que « les ames ſont immortelles, & » qu'il y a une autre vie auprès des » Mânes. » C'étoit celle des Gétes. Ils croyoient, ſelon Hérodote (44),

(42) Ci-d. ch. XVII. §. 5.

(43) *Voyez* le paſſage de Pomponius Mela ci-deſſus §. 1. note 13.

(44) Herodot. IV. 94.

que « l'homme ne meurt point, mais » qu'en quittant cette vie, il va » trouver *Zamolxis*, que quelques- » uns d'entr'eux eſtiment être le » même que *Gebeléiſis*. *Zamolxis* eſt ici, le *Tis*, l'*Odin*, le Dieu Suprême des Celtes, que l'on appelloit *Zamolxis* (45), par des raiſons qu'on expoſera ailleurs; & *Gebeléiſis* (46), *celui qui donne le repos*, parce qu'on le regardoit comme l'Auteur du repos & de la félicité, dont les ames jouiſſent après la mort. D'autrefois *Zamolxis* déſigne, ſelon l'uſage des Peuples Celtes, non le

(45) En parlant du *Zamolxis* des Gétes & des Thraces, on montrera qu'ils donnoient ce nom, tant au Dieu Suprême, qu'à un Pontife qui s'étoit rendu fort célébre au milieu de ſa Nation.

(46) Loccenius Antiq. Sueo-Goth. p. 7. dérive ce nom de deux mots de l'ancien Tudeſque *Giſ-va* donner, *Luſa* repos. Les Allemands diſoient *Geben* donner, *Laſſen* laiſſer. *Herilas*, parmi les anciens Germains, ſignifioit le congé que l'on donnoit aux gens de guerre qui avoient ſervi dans une armée. *Heer* armée, *Laſſ.* congé.

Dieu Suprême, mais le Pontife qui préſidoit à ſon culte, &, ſur-tout, un célèbre Druïde qui avoit perfectionné conſidérablement la Théologie, & la Morale des Gétes & des Thraces. C'eſt de ce Philoſophe qu'il faut entendre un autre paſſage d'Hérodote, qui porte (47) »que *Zamolxis* » enſeignoit à ces convives, que ni » lui, ni eux, ni les hommes qui » naiſſoient tous les jours, ne péri» roient point, mais qu'ils paſſe» roient dans un lieu (48), où ils » jouiroient d'une affluence de toute » ſorte de biens. »

Différentes coutume des Celtes, qui

Cette Doctrine, qui étoit commune à tous les Peuples Celtes,

(47) Herodot. IV. 95.

(48 *Neque . . . interire, ſed in eum locum ire...* ce paſſage eſt véritablement conforme à celui de Céſar. *Ab aliis poſt mortem tranſire ad alios.* Les ames, après cette vie, ne paſſoient pas dans d'autres corps, ſoit d'hommes, ſoit de bêtes, mais elles alloient animer le même corps dans un monde nouveau. *Voyez* ci-d. note 22. *Note de l'Editeur.*

ſervoit de fondement à un grand nombre de Coûtumes, les unes ſuperſtitieuſes, les autres barbares, qu'il n'eſt pas poſſible de juſtifier; mais qui montreront, au moins, combien la perſuaſion d'une autre vie étoit enracinée dans l'eſprit de ces Peuples.

étoient fondées ſur la perſuaſion d'une vie nouvelle.

Les Gaulois, par exemple (49), prêtoient de l'argent pour leur être rendu dans l'autre vie. Quand on brûloit un cadavre (50), ils profitoient de l'occaſion, pour écrire aux parens, qu'ils avoient dans l'autre monde, & pour leur envoyer un compte exact, tant de l'état de leurs affaires, que des dettes qui étoient rentrées depuis leur mort. on croyoit fermement que ces comptes & ces lettres qui étoient jettés

(49) Valer. Max. lib II. cap. 6. n. 10. p. 59.

(50) *Voyez* les paſſages de Diodore de Sicile ci-d. §. 2. note 20. & de Pomponius Mela §. 1. note. 13.

dans le feu, parvenoient juſqu'au Royaume des Ombres, & qu'ils y étoient lus par les morts. Dans tout cela il n'y avoit que de la ſuperſtition; mais voici la barbarie. » Les obſéques des Gaulois, dit Ju» les-Céſar (51), ſont magnifiques » & ſomptueuſes à leur manière. On » jette dans le feu tout ce qui faiſoit » plaiſir au défunt, & même les » animaux. Il n'y a pas fort long» tems, que l'on brûloit, avec le » corps du Maître, les Eſclaves & » les Cliens qu'il avoit affection» nés. » Les Cliens, dont il s'agit ici, ſont les *Soldurii* (52), qui faiſoient vœu de vivre & de mourir avec leur Patron, & qui obſervoient leur vœu ſi religieuſement, que de mémoire d'homme, il ne s'en étoit trouvé aucun qui eût refuſé de mourir avec ſon Maître.

(51) Cæſar VI. 19.
(52) Cæſar IV. 22.

Jules-

Jules-Céſar ne fait mention que des Cliens & des Eſclaves; mais un paſſage de Pomponius Mela inſinue que les femmes Gauloiſes ſe faiſoient auſſi un point d'honneur de ne pas ſurvivre à leurs maris. « Il ſe » trouvoit autrefois, dit ce Géogra- » phe (53), des perſonnes qui ſe » précipitoient volontairement dans » le feu, où l'on brûloit le cadavre » d'un homme qui leur avoit appar- » tenu, & cela pour vivre toujours » enſemble. » Il paroît, par tous ces différens paſſages, que les Gaulois étoient fermement perſuadés, que tout ce que l'on brûloit, ou que l'on enterroit avec un homme, ſa femme, ſes Cliens, ſes chevaux, ſes chiens, ſes armes, ſes habits, tout cela le ſuivoit dans l'autre vie, & lui rendoit les mêmes ſervices qu'il en avoit tirés ici bas. Sçavoir, après

(53) Ci-d. §. 1. note 13.

cela, comment ils expliquoient la chose, pour lui donner quelque ombre de vraisemblance, c'est ce qu'il n'importe pas de deviner. Quelque Auteur moderne dit qu'ils croyoient que les images de toutes ces choses s'envoloient du bucher avec l'ame du mort, pour ne la plus quitter; mais cette particularité ne se trouve dans aucun des Anciens que nous avons eu occasion de consulter. Quoi qu'il en soit, tous les autres Peuples Celtes, ayant les mêmes idées que les Gaulois, par rapport à la vie avenir, avoient aussi des usages parfaitement conformes à ceux qui viennent d'être représentés.

Les Germains (54) brûloient, avec le corps du guerrier, ses armes & son cheval. Quand il mouroit un homme parmi les Herules (55),

(54) Tacit. Germ. cap. 27.

(55) Procop. Goth. lib. II. cap. 14. p. 419.

qui étoient un Peuple de l'ancienne Germanie, il falloit que sa femme, supposé qu'elle fit profession d'être forte, chaste & vertueuse, & qu'elle voulût acquérir de la gloire, s'étranglât près du tombeau de son mari. Si elle ne prenoit pas ce parti, la famille du défunt le tenoit pour un affront, & la femme elle-même étoit généralement méprisée pendant tout le reste de sa vie. Ce que les Anciens ont dit sur cet article, des Thraces & des Gétes, mérite bien d'être rapporté avec quelque étendue.

1°. Ils pleuroient (56) à la naissance de leurs enfans. Quand on présentoit au pere (57) l'enfant que la femme venoit de lui donner, il le prenoit entre ses bras en répan-

(56) Pomp. Mela II. 2. p. 43. Val. Max. II. 6. n. 12. p. 59.

(57) Solin. cap. XV. p. 214.

dant des larmes. Les parens (58) venoient enſuite s'aſſeoir autour du berceau, & dans cette aſſemblée domeſtique, chacun repréſentoit auſſi pathétiquement qu'il lui étoit poſſible, les miſères de la vie humaine, & compâtiſſoit aux maux, que le nouveau né auroit à ſouffrir dans le cours d'une vie qui n'étoit qu'un tiſſu de calamités.

2°. Au lieu de cela, quand on enterroit, ou qu'on brûloit un corps mort, la choſe ſe faiſoit avec mille démonſtrations de joye (59). Tous ceux qui aſſiſtoient à la cérémonie, ne s'entretenoient que du glorieux échange, par lequel le défunt avoit quitté une vie ſujette à tant de miſères, pour entrer dans l'état d'une parfaite félicité. En un mot on jouoit, on chantoit, on ſe régaloit pendant les obſéques, qui du-

(58) Herodot. V. 4.
(59) *Voyez* les trois notes précédentes.

roient ordinairement trois jours; de la même manière qu'on le faiſoit dans les Fêtes ſolemnelles, & dans les réjouiſſances publiques.

3°. Les loix de l'honneur & de la bienſéance vouloient (60) qu'une femme qui perdoit ſon mari renonçât à la vie, & qu'elle ſe fît enterrer avec lui : ainſi, lorſque la Polygamie eut été introduite parmi les Gétes & les Thraces (61), on vit naître une noble contention entre les femmes qu'un homme laiſſoit après lui. Elles prétendoient toutes à la gloire de mêler leurs cendres avec celles de leur mari, & de repoſer, avec lui, dans un même tombeau. Non contentes de ſolliciter elles-mêmes les Juges établis pour décider le différent, elles employoient encore tout le crédit

(60) Steph. de Urb. p. 271.

(61) Herodot. V. 5. Pomp. Mela II. 2. p. 48. Solin. XV. p. 214.

de leurs parens, & de leurs amis, pour ſe faire préférer à leurs rivales. Les Juges prononçoient ordinairement en faveur de celle des femmes que le défunt avoit le plus aimée, & qui paſſoit pour la plus vertueuſe ; & pendant que les autres femmes ſe déſeſpéroient d'avoir perdu leur cauſe, celle qui avoit été préférée, revêtue de tous ſes atours, ſe rendoit en triomphe au tombeau, où ſon plus proche parent lui rendoit le ſervice de l'égorger, & de l'enterrer auprès de ſon mari.

4°. Les Gétes envoyoient tous les cinq ans à Zamolxis un Meſſager qu'ils chargeoient de leurs commiſſions pour l'autre monde (62). Clément d'Alexandrie, qui rapporte la choſe d'une manière un peu

(62) Herodot. IV. 94. ci-deſſ. ch. VI. §. 14. note 125. & §. 16, note 195.

différente, ajoute (63) « qu'il y » avoit, en cette occaſion, de la » contention entre les Gétes qui aſ- » piroient tous à une commiſſion » ſi honorable. On immoloit celui » qui étoit reconnu pour le plus » honnête homme. Ceux qui s'é- » toient préſentés, & que l'on ren- » voyoit, s'affligeoient d'être ex- » clus d'un miniſtère ſi glorieux.

Nous apprenons de Servius (64) que les anciens habitans de l'Italie, quand ils enterroient un homme diſtingué, &, ſur tout, un guerrier, le faiſoient accompagner dans l'autre monde par des Priſonniers, que l'on égorgeoit ſur ſon tombeau.

Enfin tous les Peuples inconnus qui demeuroient au Nord de l'Europe, & que l'on déſignoit ſous le

(63) Clem. Alex. Strom. IV. 598.

(64) Servius ad Æneid. III. v. 67. pag. 273. & X. v. 519. p. 621.

nom général de Scythes, avoient auſſi les mêmes uſages (65). Ils enterroient tout vivans, ou ils égorgeoient, près du tombeau, les perſonnes que le mort avoit le plus affectionnées. On peut voir dans Hérodote (66), ce que les Scythes, établis le long du Boryſtene, pratiquoient dans les obſeques de leurs Souverains. Après avoir promené le corps du Roi mort par tous ſes Etats, on le portoit enfin dans le lieu, où la Maiſon Royale avoit ſon tombeau. Là on enterroit avec le Roi, quelqu'une de ſes Concubines, ſon Echanſon, ſon Cuiſinier, le Maître de ſes dépêches, des phioles d'or, avec une partie de ſes chevaux, & de ſes autres biens. L'année ſuivante, on étrangloit encore

(65) Euſeb. Præp. Evang. lib. I. p. 11. Hieronym. adv. Jovin. lib. II. Tom. II. p. 53. Valeſ. ex Nicol. Damaſc. & Stobæo p. 526.

(66) Herodot. IV. 71. Dio. Chryſoſt. XIII. pag. 219.

dans

dans le même endroit, cinquante Domeſtiques du Roi, & cinquante de ſes plus beaux chevaux. Ces Barbares uſages ont ſubſiſté long-tems parmi les Peuples Scythes. Ainſi, du tems de l'Empereur Juſtinien (67), un Prince Turc, nommé Turkathi, qui venoit de perdre ſon pere Dilzibul, ſe fit amener quatre Priſonniers Huns, & les dépêcha avec les chevaux de ſon pere, pour lui porter de ſes nouvelles.

L'uniformité de ces Coutumes, qui s'étendoient auſſi loin que les bornes de l'Europe, & même au-delà, prouve que les Peuples Scythes & Celtes avoient tous l'idée d'une autre vie, à laquelle les hommes paſſoient par la mort. Ce n'eſt pas, cependant, ce premier article qui diſtinguoit leur Doctrine. Nous avons vû (68) que les Pythagori-

(67) Menander in Excerpt. Legat. p. 164.
(68) Ci-d. §. 3. note 29.

ciens reconnoiſſoient tous un avenir heureux pour les gens de bien, & un malheureux pour les méchans. Il faut donc paſſer aux autres points de leur créance par rapport au ſujet que nous examinons.

Ils croyoient que les morts reviendroient à la vie.

§. VII. Les Celtes croyoient, en ſecond lieu, un retour de l'homme à la vie. Il y a dans Suidas un paſſage qui prouve que c'étoit le ſentiment des Thraces (69). « Les Te» riſes, & les Crobiſes diſent que les » morts vont trouver Zamolxis, mais » qu'ils reviendront au monde : » ils répetent la choſe toutes les » fois qu'il meurt quelqu'un, & ils » croyent dire toujours la vérité. » De-là vient que, dans les obſé» ques, ils égorgent des victimes, & » font bonne chere, dans l'eſpérance » que le mort reviendra. » La même opinion étoit généralement reçue

(69) Suidas in Zamolxi.

parmi les Germains. « Ils mépriſent » la mort, diſoit Appien (70), parce » qu'ils eſpérent de revivre. » Les Gaulois croyoient auſſi, (71) que « les ames retournent à la vie, & » rentrent dans un autre corps, après » un certain nombre d'années. » Ce ſecond Dogme encore étoit commun aux Celtes (72), non-ſeulement avec la Secte de Pythagore,

(70) Appian Celt. p. 1192.

(71) *Voyez* le paſſage de Diodore de Sicile, ci-d. §. 2. note 20.

(72) Ce Dogme n'appartenoit point aux Celtes. Ils diſoient bien que les morts recevoient une vie nouvelle, & c'eſt à cauſe de cela, dit Lucain, qu'ils blâmoient ceux qui craignoient la mort : *& ignavum* REDITURÆ *parcere vitæ*. Mais les morts ne devoient pas revivre dans ce monde. C'étoit dans un monde nouveau que les hommes devoient continuer de vivre, de ſorte que la mort n'étoit, ſelon nos anciens Peres, que la ſéparation d'une longue vie, parce que les hommes ne perdoient la vie que pour un inſtant. Ce ſyſtême eſt admirablement développé dans ces paroles de Lucain :

..... Regit idem ſpiritus artus
Orbe alio : longæ, canitis (ſi cognita), *vitæ*
Mors *media eſt*, &c. *Note de l'Editeur.*

mais encore avec les (73) Platoniciens, qui enſeignoient que les ames, après avoir paſſé par les peines, ou par les récompenſes de l'autre vie, reviendroient au monde, & rentreroient dans d'autres corps. Platon dit lui-même (74), ou fait dire à l'un de ſes Interlocuteurs, qu'au bout de neuf ans, les ames rentrent dans un autre corps.

Mais ils diſoient qu'ils ne reviendroient qu'une ſeule fois.

§. VIII. Mais voici l'article capital & diſtinctif de la Religion des Celtes. Ils croyoient que les ames ne retourneront à la vie qu'une ſeule fois. Lucain l'aſſure formellement (75), & ſon témoignage eſt d'autant plus grand, qu'étant né au milieu des Celtes, il n'a rien avancé ſur leur ſujet, qui ne prouve qu'il en

(73) Virgil. Æneid. VI. v. 735. & ſeq. Demetr. Triclin. Schol. ad Pindar. Olymp. II. pag. 146.

(74) Plato Meon. pag. 415. Stobœus Serm. CXLI. p. 432.

(75) Lucain ne dit pas cela. *Voyez* ci-deſſus, note 72. *Note de l'Editeur.*

étoit parfaitement inſtruit. Voici ce qu'il dit, au Livre premier de ſon Poëme, en s'adreſſant aux Druïdes (76) : « S'il faut vous en croire, les » ames ne deſcendent pas dans le ſé- » jour des ténébres & du ſilence, ni » dans l'empire ſouterrain de Pluton. » Vous dites, (je ne ſai ſi vous en » avez quelque certitude), que *le* » *même eſprit anime le corps* DANS UN » AUTRE MONDE (77), & que la

(76) . . . . . Vobis auctoribus, umbræ
Non tacitas Erebi ſedes, Ditiſque profundi
Pallida regna petunt; *regit idem ſpiritus artus*
Orbe ALTO: *longa*, canitis (ſi cognita), *vita*
Mors media eſt. Certe populi, quos deſpicit arctos
Felices errore ſuo, quos ille Timorum
Maximus haud urget lethi metus. Inde ruendi
In ferrum mens prona viris, animæque capaces
Mortis, *& ignavum* REDITURÆ *parcere vitæ.*
Lucan. lib. I. v. 454.

(77) Comment M. Pelloutier a-t-il pu, en traduiſant de la ſorte, conclure du texte de Lucain que ce Poëte aſſure formellement que, ſelon les Celtes, les ames revivroient dans ce monde, & y animeroient un nouveau corps? Mais il paroît, par ce qui ſuit, que notre Auteur abandonne l'opinion qu'il avoit voulu éta-

» mort eſt le milieu d'une longue » vie. »

Dans le ſyſtême des Celtes, les hommes revivoient pour être immortels.

On voit deux choſes dans ces paroles. La premiere, que, ſelon la Doctrine des Gaulois, l'ame animoit un nouveau corps, ou plutôt le même corps dans un autre monde, dont je parlerai tout-à-l'heure. La ſeconde, qu'ils regardoient la mort comme le milieu, qui ſéparoit la vie courte & miſérable, que les hommes ménent ici bas, de la vie longue & heureuſe qui les attendoit dans un autre monde. C'eſt ce qu'exprime le paſſage de Pomponius Méla, déja cité (78) : « Les Druïdes di- » ſoient que les ames ſont éternelles, » & qu'il y a une autre vie auprès » des Manes. » Les Perſes, comme les Gaulois, n'admettoient qu'un ſeul retour de l'homme à la vie ; &

---

blir dans les paragraphes précédens. *Note de l'Editeur.*

(78) Ci-d. §. 1. note 13.

ils ne pouvoient même en croire plusieurs, parce qu'ils étoient dans l'idée que les hommes qui reviendront au monde, ne seront plus sujets à la mort. Les Mages enseignoient, comme Théopompus l'avoit remarqué (79) que « les hommes retourneront à la vie pour » être immortels, & qu'alors toutes » choses demeureront toujours dans » le même état. » Le Philosophe Démocrite (80), qui avoit fait un voyage en Perse, pour y entendre les Mages, en avoit aussi rapporté (81) la même Doctrine.

Les Celtes croyoient à la résurrection.

La Métempsycose des Peuples Celtes n'étoit donc autre chose, que la résurrection des morts. Le mot de revivre, ἀναβιώσαι, dont les Anciens se servent, pour exprimer l'opinion de ces Peuples, l'insinue assez claire-

(79) Diog. Laërt. Præm. p. 5. 7.
(80) Diog. Laërt. in Democrito initio.
(81) Plin. VII. 55.

ment. Mais il y a une autre preuve, qui eſt encore plus forte ; les Celtes, en parlant des plaiſirs de l'autre vie, y aſſocient toujours le corps.

Il paroît par tout ce qui a été dit, qu'il y avoit effectivement de la conformité entre les ſentimens de Pythagore & ceux des Celtes, ſur le ſort de l'homme après cette vie. Mais il s'en faut de beaucoup que la conformité fût parfaite ; on croyoit de part & d'autre, premierement, un lieu de peines & de récompenſes, où les hommes entrent par la mort, & en ſecond lieu, un retour de l'homme à la vie. Mais les Celtes diſoient que les hommes ne reviennent à la vie qu'une ſeule fois, au lieu que Pythagore, ou, au moins, ſes Diſciples, ſuppoſé qu'on ait bien compris ſes ſentimens, établiſſoient une circulation perpétuelle des ames, qui paſſoient ſucceſſivement d'un corps à l'autre. Le Philoſophe prétendoit que les peines & les ré-

compenſes de l'autre vie, ne regardoient que l'ame, & qu'elles ne duroient qu'un certain temps ; au lieu que, ſelon l'opinion des Celtes, elles devoient être éternelles, & s'étendre également à l'ame & au corps.

C'eſt l'eſpérance de la réſurrection qui les rendoit braves.

Au reſte, cette eſpérance d'une réſurrection diſpoſoit les Celtes à mépriſer le danger, & à braver la mort. Quelles grandes conſolations les Pythagoriciens trouvoient-ils dans le Dogme de la Métempſycoſe ? On dit qu'ils perdoient la vie ſans aucun regret, parce qu'ils la quittoient avec la perſuaſion d'y revenir. Mais, ſuivant leur Doctrine, ils pouvoient y revenir pour y être plus mal, & pour ſe voir réduits à la condition des brûtes : il n'eſt donc pas facile de comprendre que l'eſpérance d'un ſemblable retour dût avoir une grande efficace, pour les détacher du monde & de la vie. On ſent encore moins la force du raiſonne-

ment; par lequel ils vouloient perſuader à l'homme qu'il ne devoit point craindre la mort, parce qu'il étoit appellé à la ſouffrir pluſieurs fois. Quoi qu'il en ſoit, ſi la Doctrine de la tranſmigration des ames avoit quelque vertu, pour affoiblir dans l'homme la crainte de la mort, on conviendra, au moins, que les Celtes, qui attendoient une vie immortelle, & qui étoient perſuadés encore, qu'on ne pouvoit y arriver que par une mort violente, devoient trouver dans cette perſuaſion des ſujets & des encouragemens tout particuliers pour mépriſer cette vie temporelle, & pour ſe précipiter dans les plus grands dangers. C'eſt encore ſur l'eſpérance de la réſurrection, qu'étoit fondée la Coutume qu'avoient les Scythes & les Celtes (82), d'enterrer, avec un hom-

(82) Ci-d. §. 6. note 66. Strabo XI. pag. 503. Keyſler, p. 172. On trouve ordinairement de l'ar-

me mort, non-ſeulement les perſonnes qu'il avoit aimées, mais encore de l'or, de l'argent, avec tout ce ce qu'il avoit poſſédé de plus précieux. On croyoit, ſans doute, que les perſonnes que l'on enterroit enſemble, reſſuſciteroient en même tems, & que les richeſſes, que l'on dépoſoit dans les tombeaux, pourroient leur être utiles après la réſurrection.

§. IX. Voyons préſentement où les Celtes plaçoient le lieu des peines & des récompenſes. Lucain dit (83) que *les ames animent le corps dans un autre monde*, c'eſt-à-dire, dans un Pays ſéparé de notre continent. C'eſt ce que les anciens Habitans de l'Europe appelloient l'Iſle, ou les Iſles des Bienheureux. On trouve dans

Les lieu des peines & des récompenſes étoit dans l'Iſle des Bienheureux, qui étoit la Grande-Bretagne.

gent dans les urnes que l'on déterre, même dans le Nord de l'Allemagne, où les Romains n'ont point pénétré. Hagenberg. Germ. Med. Diſſ. XI. pag. 30.

(83) Ci-d. §. VIII. note 75.

Démoſthene (84), que l'opinion reçue de ſon tems, parmi les Grecs, étoit que les gens de bien deſcendent en mourant aux Enfers, & vont trouver les Dieux Mânes. Mais que, ſelon l'ancienne Doctrine, elles étoient tranſportées dans l'Iſle des Bienheureux. C'eſt dans ces Iſles que Lucien (85) place, entr'autres héros, les deux Cyrus, Zamolxis & Anacharſis. Tzetzés, dans ſon Commentaire ſur Lycophron, dit (86) « qu'Héſiode, Homère, Euri-» pide, Plutarque, Dion, Procope, » Philoſtrate, & pluſieurs autres, s'ac-» cordent à placer ces Iſles dans la Mer » Océane, & que c'eſt-là effective-» ment que l'on trouve l'Iſle de la » Grande-Bretagne, à l'Orient de la

(84) Demoſthen. Orat. Funeb. p. 157.

(85) Lucian. V. Hiſt. lib. II. p. 396.

(86) Tzetz. ad Lycophr. pag. 123. 124. Euſtath. ad Dion. Perieg. v. 541. p. 91.

» Province de Bretagne, & à l'Occi-
» dent de l'Isle de Thulé. »

Cependant, le témoignage de tous ces Auteurs ne seroit pas d'un grand poids, s'il ne paroissoit par des passages formels de Plutarque & de Procope, que les Celtes même plaçoient le Paradis dans la Grande-Bretagne, ou au moins, dans quelqu'une des Isles voisines. Voici le passage de Plutarque (87) : « Déme-
» trius dit qu'entre les Isles voisines
» de la Grande-Bretagne, il y en a
» quelques-unes désertes, que l'on
» appelle les Isles des Génies & des
» Héros. Il suivit un jour, par
» curiosité, un Roi qui s'embarquoit
» pour la plus voisine de ces Isles dé-
» sertes ; ils n'y trouverent qu'un
» petit nombre d'Habitans, qui vi-
» voient dans une pleine sûreté,

L'Isle des Bienheureux étoit, selon les Celtes, la Grande-Bretagne.

(87) Plutarch. de Oracul. Defect. Tom. II. p. 419. & ex illo Euseb. Præpar. Evang. lib. V. cap. 17. p. 207.

» parce que les Bretons les tenoient
» pour ſacrés. Auſſi-tôt qu'ils eurent
» débarqué dans l'île, il s'éleva une
» violente tempête, accompagnée de
» différens prodiges, de coups de
» vent, & de tourbillons de feu.
» Après que la tempête fut appaiſée,
» les Habitans de l'Iſle leur dirent
» qu'il venoit de mourir quelque
» grand perſonnage. Car, diſoient-
» ils, comme une chandelle allumée
» n'incommode perſonne auſſi long-
» tems qu'elle éclaire, au lieu qu'elle
» répand une odeur déſagréable,
» quand elle vient à s'éteindre, de
» même auſſi les grandes ames bril-
» lent d'une clarté agréable & bien-
» faiſante. Mais quand elles viennent
» à s'éteindre & à périr, elles exci-
» tent ſouvent, comme cela vient
» d'arriver, des vents & de la grêle:
» d'autres fois elles infectent l'air de
» vapeurs peſtilentielles. On leur ra-
» conta encore qu'il y avoit dans

» ces contrées une île, où le Géant » Briareus gardoit Saturne, qu'il te- » noit enchaîné & endormi. Ce ſom- » meil étoit un nouveau charme, » que l'on avoit inventé pour le lier, » & il avoit au tour de lui pluſieurs » Génies pour le ſervir. » Le paſſage de Procope eſt encore plus précis (88) : « On prétend que les » ames des morts ſont portées dans » la Grande-Bretagne. Je vais rap- » porter la choſe de la manière que » les gens du Pays me l'ont racontée » fort ſouvent, & fort ſérieuſement, » quoique j'aie beaucoup de penchant » à croire que la choſe ne ſe paſſe » qu'en rêve. Le long de la côte op- » poſée à cette île, il y a pluſieurs » Villages occupés par des Pêcheurs, » par des Laboureurs, par des Mar- » chands, qui vont trafiquer dans

(88) Procop. Goth. lib. IV. cap. 20. p. 624, & ex illo Tzetz. ad Lycoph. p. 123. 124.

» la Grande-Bretagne. Sujets aux
» Francs, ils ne leur payent aucun
» tribut, & on ne leur en a jamais
» impoſé. Ils prétendent en avoir été
» déchargés, parce qu'ils ſont obli-
» gés de conduire tour-à-tour les
» ames. Ceux qui doivent faire l'of-
» fice de la nuit ſuivante ſe retirent
» dans leur maiſon, d'abord qu'il fait
» obſcur, & ſe couchent tranquille-
» ment, en attendant les ordres de
» celui qui a la direction du trajet.
» Vers le minuit, ils entendent quel-
» qu'un qui frappe à leur porte, &
» les appelle tout bas; ſur le champ,
» ils ſe jettent à bas de leur lit, &
» courent à la Côte, ſans ſavoir
» qu'elle eſt la cauſe ſecrette qui les
» y entraîne. Là, ils trouvent des
» barques vuides, & cependant ſi
» chargées, qu'elles s'élevent à peine
» au deſſus de l'eau d'un travers de
» doigt. En moins d'une heure, ils
» conduiſent ces barques dans la
» Grande-

» Grande-Bretagne, au lieu que le » trajet eſt ordinairement de vingt- » quatre heures pour un vaiſſeau qui » avance à force de rames. Arrivés » à l'île, ils ſe retirent auſſi-tôt que » les ames ſont deſcendues du vaiſ- » ſeau, qui devient alors ſi léger, » qu'il effleure à peine l'eau. Ils ne » voyent perſonne, ni pendant le » trajet, ni dans le débarquement. » Mais ils entendent, à ce qu'ils di- » ſent, une voix qui articule à ceux » qui reçoivent les ames, le nom des » perſonnes qui étoient ſur le vaiſ- » ſeau, avec le nom de leur pere, & » des charges dont ces perſonnes » étoient revêtues. S'il y avoit des » femmes dans la barque, la voix » déclaroit le nom des Maris qu'elles » avoient eu. »

Les Celtes, ou au moins les Gaulois, plaçoient donc le Paradis dans la Grande-Bretagne, ou dans quelqu'une des îles voiſines. Il ne faut

pas être ſurpris, après cela (89), que les Druïdes publiaſſent que leur Doctrine avoit été apportée de ce Pays-là ; c'étoit lui aſſurer une origine céleſte & divine. Nous avons lû quelque part que la célébre caverne que les Irlandois appellent le trou, ou le purgatoire de Saint-Patrice, paſſoit autrefois pour être l'entrée de l'Enfer, & c'étoit peut-être là l'endroit où l'on prétendoit que Saturne étoit gardé par le Géant Briareus.

Perſonne n'entr it dans le Paradis, que ceux qui mouroient d'une mort violente.

§. X. Les Anciens qu'on a conſultés, n'entrent point dans un plus grand détail, & ne déterminent pas ce que les Celtes penſoient ſur la nature même des peines & des récompenſes, qui attendoient l'homme dans un autre vie. L'Edda des Iſlandois ſuppléera à ce défaut. Cet Ouvrage qui a été compoſé dans le

(89) Cæſar VI. 13.

treiziéme ſiécle, eſt un recueil de l'ancienne Mythologie des Peuples du Nord. Quoiqu'il ſoit rempli d'une infinité de fables puériles, on ne laiſſe pas d'y trouver divers morceaux, auſſi anciens que curieux, ſur la Religion de ces Peuples. Le Lecteur ne ſera pas fâché, qu'on en rapporte ici quelques-uns, qui ont paru d'autant plus intéreſſans, qu'ils s'accordent parfaitement avec la Doctrine des Celtes, qui a fait le ſujet de ce Chapitre.

Le lieu où les morts jouiſſoient de la ſouveraine félicité étoit le *Valhalla* (*), le palais du grand *Odin*; on ne pouvoit y entrer que par une mort violente. L'Edda y eſt formelle (90): « Tous les hommes qui ont été tués » à la guerre, depuis le commencement du monde, vont trouver » *Odin* dans le *Valhalla*. » Cette

(*) Keyſler, p. 127.

(90) Ci-deſſous, §. 11. note 102.

idée ſubſiſte encore aujourd'hui parmi les Oſtiaques, qui ſont un Peuple Scythe, établi le long de l'Obi. Stralenberg, ayant demandé à un homme de cette Nation (91), *ce que leur ame devenoit après la mort*? L'Oſtiaque répondit que « ceux d'entr'eux, qui mouroient d'une mort » violente, ou à la guerre des Ours, » entroient d'abord dans le Ciel. » Mais que ceux qui mouroient dans » leur lit, ou d'une autre ſorte de » mort naturelle, étoient obligés de » ſervir long-tems ſous la terre, au- » près du Dieu rigoureux, avant » qu'ils puſſent être reçus dans le » Ciel. »

Ceux qui mouroient de vieilleſſe & de maladie étoient précipités dans l'Enfer.

L'Enfer que les Irlandois appelloient *Nifflheim*, le ſéjour des Vauriens, ou de la canaille, étoit partagé en neuf mondes. Le Génie qui en avoit la direction, étoit chargé

(91) Stralenberg. p. 76. note 2.

de partager dans ces neuf mondes, toutes les perſonnes mortes de maladie, ou de vieilleſſe (92). » *Héla*, » ou *Hécate*, fut envoyée en *Nif-* » *fheim*, & reçut l'Empire de neuf » mondes, pour y aſſigner des de- » meures à tous ceux qui lui ſont en- » voyés. Là ſont ceux qui meurent » de maladie ou de vieilleſſe. » Ces idées étoient communes à tous les Peuples Scythes & Celtes (93). « Les » Ambres & les Celtiberes ſautoient » & danſoient en allant à la bataille, » comme devant ſortir de la vie d'une » manière également glorieuſe & ſa- » lutaire. Mais ils ſe lamentoient, » quand ils étoient malades, comme » s'ils avoient dû périr de la manière » du monde la plus ignominieuſe & » la plus miſérable. » La raiſon eſt ſenſible. Ceux qui perdoient la vie dans un combat, mouroient avec la

(92) Edda Iſland. Mythol. 28.
(93) Valer. Max. II. cap. 6. n. 11.

ferme eſpérance de paſſer à un état de gloire & de bonheur. Ceux, au contraire, qu'une maladie dangereuſe menaçoit d'une mort prochaine, étoient environnés des frayeurs de l'Enfer, qu'ils regardoient comme inévitable pour eux. Les Irlandoiſes, quand elles étoient accouchées d'un fils (94), prioient Dieu qu'il fît la grace à cet enfant de mourir à la guerre, c'eſt-à-dire, qu'elles faiſoient des vœux pour ſon ſalut. Les Thraces s'accordoient tous (95) à quitter la vie par une mort volontaire. Les Eſpagnols (96) prévenoient la vieilleſſe & la mort naturelle, en ſe précipitant d'un rocher, ou en ſe jettant ſur leur épée. La plupart des (97) Germains s'étrangloient eux-mêmes. Ils croyoient

(94) Ci-d. Liv. II. ch. 12. p. 302. note 32.
(95) Solin. cap. 15. p 214.
(96) Ci-d. Liv. II. ch. 12. p. 333. note 88.
(97) Euſeb. Præp. Ev. ex Bardeſane VI. 10. pag 177.

tous qu'une mort violente étoit la ſeule porte par laquelle l'homme pût entrer dans le ſéjour de la gloire, & de la félicité. Par la même raiſon, ces Peuples (98) croyoient rendre ſervice aux malades & aux vieillards, en leur ôtant la vie d'une manière qui les délivrât des ſupplices de l'Enfer, & qui leur aſſurât une place honorable dans le *Valhalla*.

§. XI. L'idée que les Celtes ſe faiſoient des plaiſirs & des délices de l'autre vie, s'accordoit parfaitement avec l'inclination de ces Peuples. Ils ne connoiſſoient point d'autre plaiſir que celui de manger, de boire, de dormir, & de ſe battre; auſſi en faiſoient-ils l'unique occupation des bienheureux. Tout le tems que les habitans du Paradis ne paſſoient pas au lit, ou à table, ils l'employoient à s'exercer & à

Idée que les Celtes ſe faiſoient des plaiſirs de l'autre vie.

(98) Ci-d. Liv. II. ch. 12. p. 332.

ſe battre. Il faut écouter encore l'Edda des Iſlandois (99). « Le Val-
» halla a cinq cens quarante portes,
» ſi larges que huit cens Héros peu-
» vent facilement entrer & ſortir de
» front par chacune d'elles. Voici
» quelle eſt la récréation journa-
» lière des Héros, quand ils ne paſ-
» ſent pas leur tems à boire. D'a-
» bord qu'ils ſont habillés, ils pren-
» nent tous leurs armes, & ſe ren-
» dent à la place, où ils ont cou-
» tume de s'exercer. Là ils ſe terraſ-
» ſent les uns les autres à grands
» coups d'épée ; ce qui eſt un jeu,
» & un divertiſſement pour eux.
» Quand l'heure du dîner approche,
» ils remontent à cheval, & ſe ren-
» dent tous ſains & ſaufs à la Cour,
» & s'y mettent à table pour boire.
» *Odin* eſt donc un grand Dieu,
» puiſqu'il commande à une multi-

Selon les Celtes, les Héros ſe battoient dans le Paradis, mais ils ne ſe faiſoient point de mal.

(99) Edda Iſland. Mythol. 35.

» tude

» multitude d'hommes ſi innombra-
» ble. » La même Mythologie dit que les Héros étoient ſervis à table par des vierges qui leur préſentoient à boire dans des cornes. (100). « Il » y a encore dans le *Valhalla* d'au-
» tres vierges qui ſervent les Héros.
» Elles portent la boiſſon dans la
» ſalle à manger. Elles ont ſoin de
» la vaiſſelle, & de tout ce qui re-
» garde le ſervice de la table. Elles
» tirent auſſi les cornes du buffet
» pour les préſenter aux Héros. »

On y bûvoit de la bierre.

La boiſſon des Héros n'étoit pas l'ambroiſie, mais de la biére. On le voit dans l'Hymne de Regnier Lodbrock, Roi de Dannemarck, qui a été citée ailleurs. Menant ſes Troupes au combat, il leur dit, pour allumer leur courage (101):

(100) Edda Iſland. Mythol. 31.

(101) Bartholin. de cauſis contemptæ à Danis mortis lib. II. cap. 12. p. 557. ap. Maſcou Tom. II. p. 176.

» Bientôt nous boirons de la biére
» qui nous ſera préſentée dans des
» crânes, au palais du grand *Odin* : »

Bibemus cereviſiám brevi
Ex concavis craniorum poculis
In præſtantis Odini domicilio.

On y mangeoit du lard d'un ſanglier qui demeuroit toujours entier.

A l'égard des mêts que l'on ſervoit ſur la table des Héros, le plus délicieux étoit le lard de ſanglier (102). « Puiſque tous les hommes
» qui ont été tués à la guerre, de-
» puis le commencement du mon-
» de, vont trouver *Odin* dans le
» *Valhalla*, le nombre ne peut en
» être que très-grand, & peu de
» gens ſçavent d'où les Héros tirent
» leur nourriture. Mais il n'y a ja-
» mais dans le *Valhalla* une ſi grande
» multitude d'hommes, que le ſeul
» lard de ſanglier, que l'on appelle
» *ſcrimner*, ne leur ſuffiſe abondam-
» ment. Tous les jours on le cuit,
» mais le ſoir on le retrouve tout

(102) Edda Mythol. 33.

» entier. » Il paroît, par ce détail, que les Celtes aſſocioient le corps à la félicité avenir. On y mangeoit, on y buvoit, on s'y battoit; mais c'étoit un corps impénétrable qui demeuroit toujours dans une immortelle vigueur.

§. XII. Voilà ce que les Peuples Celtes penſoient des plaiſirs d'une autre vie, & des moyens d'y parvenir. Leur Doctrine, ſur cet article, étoit barbare autant que leur naturel; mais elle influoit ſur toute leur conduite. Elle leur apprenoit à mépriſer le danger (103), & à mourir avec une véritable joye. Au lieu d'attendre la mort, ils la prévenoient. Les Chrétiens, qui ont d'autres preuves, & une autre certitude d'une vie avenir, en ſont-ils plus inacceſſibles aux frayeurs de la mort? Attendant un état qui

(103) Ci-d. Liv. II. ch. 16. p. 448. & ſuiv.

ſera le ſiége, & la récompenſe éternelle de la vertu, aiment-ils la vertu, s'y attachent-ils autant que les Celtes s'appliquoient à acquérir cette bravoure qu'ils regardoient comme le ſeul chemin de l'immortalité ? Aſſurément ce parallèle, ſi on vouloit le pouſſer, au lieu d'être avantageux au Chrétien, tourneroit tout à ſa confuſion.

§. XIII. On a indiqué, on a même établi les principaux Dogmes de la Théologie de Celtes : c'eſt ce qu'il y avoit de plus important & de plus difficile dans le ſujet qu'on s'étoit propoſé de traiter. Il ſera facile, après cela, d'éclaircir tout ce qui regardoit l'extérieur de la Religion de nos Peres, leurs cérémonies, leurs ſuperſtitions, parce que tout cela étoit fondé ſur les principes qui viennent d'être expoſés ; mais il eſt tems de finir ce Livre, qui s'eſt groſſi inſenſiblement

ſous la main, & de donner auſſi quelque relâche au Lecteur. Si nos recherches ſont agréables au Public, ce ſera un encouragement, pour nous obliger à continuer un travail, qui aſſurément n'eſt pas petit, mais qui ne rebutera point, ſi les autres éprouvent, en liſant nos recherches, le même plaiſir que nous goûtons à les faire.

Fin du Troiſième Livre.

REMARQUES

Sur les Tems ſacrés des anciens Gaulois & des Germains, par M. PELLOUTIER (1).

JE me propoſe de parler en peu de mots, du tems où les anciens Habitans des *Gaules* & de la *Germanie*, tenoient leurs Aſſemblées Religieuſes. Il faudra bien diſtinguer ici ce qui eſt certain & indubitable, de ce que je ne pourrai avancer que ſur de ſimples conjectures, qui, cependant, ne ſont pas deſtituées de vraiſemblance. Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt, 1°. que toutes les Aſſemblées Religieuſes des *Celtes*, ſe faiſoient de nuit. *Jules-Céſar* (2), parlant des *Gaulois*, dit « qu'ils ſe vantoient

(1) Cet Ecrit eſt tiré de la *Nouvelle Bibliothéque Germanique*, Tom. XXIII. pag. 89-108.

(2) Cæſar VI. 18.

» tous d'être iſſus du Pere *Dis*, & » qu'ils diſoient l'avoir appris de leurs » Druïdes. C'eſt pour cela qu'ils me- » ſuroient le tems par le nombre des » nuits, & non par celui des jours, » comptant les jours de leur naiſ- » ſance, les mois & les années d'une » telle manière, que le jour ſuivoit » toujours la nuit. » Sans examiner ici qui étoit ce Pere *Dis*, auquel les Peuples *Celtes* rapportoient l'origine du Genre-humain, il ſuffira de remarquer que les *Gaulois* conſacroient la nuit au Dieu qu'ils regardoient comme le Créateur de l'homme, & par cette raiſon, ils meſuroient le tems par le nombre des nuits, & non par celui des jours. Tacite (3) dit la même choſe des *Germains* : « Quand les *Germains* font quelque » calcul, ils ne comptent pas, comme » nous, le nombre des jours, mais » celui des nuits. C'eſt pour la nuit

(3) Tacit. Germ. cap. 11.

» qu'ils fixent, & qu'ils indiquent » les Assemblées. Il semble, selon » eux, que le jour est une suite de » la nuit. » Comme la nuit étoit consacrée au culte des Dieux, on lui donnoit la préférence sur le jour, & parce que les Assemblées civiles, fréquentes parmi des Peuples libres, étoient ordinairement précédées d'un sacrifice, on les indiquoit toujours pour la nuit. Ainsi la *Loi Salique* porte (4) que le Maître d'un Esclave, accusé de quelque crime, doit le présenter dans le terme de sept nuits. Les *Francs* conservoient encore cette Coutume dans le neuvième siècle. On le voit dans les *Capitulaires de Charlemagne*, & de *Louis le Débonnaire*, où il est ordonné (5) que les ajournemens personnels se

(4) Tit. XLII. apud Lindenbr. p. 332.

(5) Capit. Karoli Magni & Ludovici pii lib. 3. Tit. 45. p. 880. Leg Longob. lib. II. Tit. 43. pag. 641.

donneront pour comparoître ſept, quatorze, ou vingt-une nuits après l'aſſignation. Cette manière de compter tiroit ſon origine, comme je viens de le dire, de ce que les Aſſemblées civiles des Peuples *Celtes* commençoient par un ſacrifice, ou par quelqu'autre acte de Religion, qui, ſelon l'uſage de ces Peuples, devoit s'offrir pendant la nuit. Il paroît effectivement par Tacite (6), que les Peuples de la *Germanie* choiſiſſoient toujours la nuit pour célébrer leurs Fêtes ſolemnelles & leurs Feſtins ſacrés, pour chanter leurs hymnes, pour offrir leurs prières & leurs ſacrifices, & pour s'acquitter, en un mot, de tous les devoirs qui appartiennent au culte extérieur & public de la Divinité. *Loccénius* a prouvé dans ſes *Antiquités* (7) *Sué-*

(6) Tacit. Ann. I. 50. 65. Hiſt. IV. 4.

(7) Joh. Loccenii. Antiq. Sueo-Gothicæ c. 4. pag. 24.

doiſes, que cette pratique s'étendoit auſſi à tous les Peuples du *Nord*, & on ne peut douter qu'elle ne fut répandue anciennement par toute l'*Europe*. *Strabon* (8) remarque, par exemple, que « les *Celtibères* & les » Peuples qui leur étoient voiſins du » côté du Septentrion, choiſiſſoient » la nuit de la pleine Lune pour vé- » nérer un Dieu *ſans nom*, & qu'ils » paſſoient cette nuit à danſer & à ſe » réjouir avec leurs familles hors des » portes. » Les *Thraces* célébroient auſſi de nuit (9) la fête de leur *Cotys*, ou de leur *Sabazius*. C'eſt par cette raiſon que les *Athéniens* bannirent de leur Ville le Culte de ce Dieu (10). Des Aſſemblées nocturnes leur étoient ſuſpectes à pluſieurs égards; mais pour agir conſéquemment, ils auroient dû abolir encore

(8) Strabo III. 164.
(9) Strabo X. 470. 471.
(10) Cicero de Leg. II. cap. 37.

les Myſtères d'*Eleuſis* (11), qui ayant été apportés de *Thrace*, ſe célébroient auſſi de nuit avec des torches ardentes. C'eſt encore par la même raiſon que quelques-uns ont confondu le *Sabazius* des *Thraces*, avec le *Bacchus* des *Grecs*, que l'on appelloit *Phanaces Phauſtérius*, le Dieu des flambeaux (12), ou *Nyctelius*, le Dieu Nocture, parce que ſes Myſtères ſe célébroient de nuit. Il y avoit à Rome un ancien uſage, ſuivant lequel les Dames de la Ville alloient faire leurs dévotions vers le commencement du Printems (13), le jour qu'on appelloit *Regifugium*, dans la Forêt d'*Aricie*. La Coutume vouloit qu'elles s'y rendiſſent de nuit, & que chaque Mère de fa-

(11) Suidas in Θρησεύειν.

(12) Auſon. Epigr. 29. Tzetz. ad Lycophron pag. 212.

(13) Stat. Sylv. III. 1. Ovid. Faſt. III. 269. Propert. II. Eleg. 32.

mille portât à *Diane* une torche allumée. *Macrobe* remarque auſſi (14) que, lorſque les *Aborigines* offroient des ſacrifices à leur *Dis*, ils poſoient ſur les Autels des chandelles allumées. En effet, quoique les *Celtes* tinſſent ordinairement leurs Aſſemblées Religieuſes au clair de la Lune, ils ne laiſſoient pas d'y porter chacun ſa chandelle ou ſa torche allumée, qu'ils alloient poſer devant l'arbre, devant la fontaine, ou devant la pierre qui étoit l'objet de leur culte. Il faut même que cet abus ait ſubſiſté dans les *Gaules* & dans la *Germanie* après l'établiſſement du *Chriſtianiſme*, puiſqu'il nous reſte un grand nombre de Canons & de Capitulaires qui le condamnent. Voici ce que porte un *Capitulaire* de *Charlemagne* (15) : « A l'égard des arbres, des » pierres & des fontaines, où quel-

(14) Saturn. I. cap. 7.

(15) Capit. Kar. Mag. lib. I. Tit. 64. p. 239.

» que

»ques insensés vont allumer des chan-
»delles, & pratiquer d'autres superſ-
»titions, nous ordonnons que cet
»abus ſi criminel & ſi exécrable aux
»yeux de Dieu, ſoit aboli & entié-
»rement détruit par-tout où il ſe
»trouvera établi.» En voici un au-
tre qui eſt de la même teneur (16):
«S'il ſe trouve dans une Paroiſſe
»des Infidéles, qui allument des
»flambeaux, & qui rendent un ſer-
»vice religieux aux arbres, aux fon-
»taines & aux pierres, le Curé qui
»négligera de corriger cet abus,
»doit ſavoir qu'il eſt coupable d'un
»véritable ſacrilége.» Il eſt dit auſſi
dans un Canon de la Collection de
Burchard (17): «Vous vous êtes
»rendu à une fontaine, à un carre-
»four, ſous un arbre, ou devant une
»pierre, & là, par vénération pour

(16) Ubi ſuprà lib VII. Tit. 236. p. 1093.
(17) Burchardi Coll. Can. lib. X. cap. 32; lib. XIX. p. 270.

» ce lieu, vous avez allumé une chan-
» delle, ou un flambeau (18). » L'*Egliſe Chrétienne* avoit raiſon de condamner cette ſuperſtition, parce qu'elle étoit une partie de l'*Idolâtrie Payenne*, un hommage religieux que l'Idolâtre rendoit aux arbres, aux fontaines, aux pierres, qu'il regardoit comme le ſymbole, ou le ſiége de ſes Divinités. Mais, au reſte, il étoit très-naturel que des gens qui alloient faire leurs prières de nuit dans des campagnes & dans des forêts, ne s'y rendiſſent pas ſans lu-

(18) Il faut croire que dans les premiers tems où l'*Egliſe Chrétienne* faiſoit ces défenſes, les Fidèles n'allumoient pas des cierges ou des bougies devant des *Autels* ou devant quelque image de la *Vierge* ou des *Saints*; les *Payens* auroient dit aux *Paſteurs* de l'*Egliſe* : *Vous défendez nos cérémonies, & vous les pratiquez dans votre Religion; vous honorez la Divinité de la même maniere que nous, & vous prétendez que nous ſommes ſacrilége & idolâtres! Donnez aux Dieux le nom que vous voudrez, mais ne mépriſez pas la Religion de vos peres, pour quelques nouveautés que vous y avez introduites.*

mière. Ce qu'il y a ici de particulier, c'eſt que l'*Egliſe Chrétienne* qui célébroit ſes Aſſemblées en plein jour, ne laiſſa pas de permettre, & même d'ordonner (19) aux nouveaux convertis d'offrir au Seigneur les cierges qu'ils avoient coutume de préſenter à leurs *Idoles*.

Je ne m'écarterai pas beaucoup de mon ſujet, en remarquant que la coutume qu'avoient les Peuples *Celtes* de s'aſſembler de nuit pour le ſervice de la Divinité, eſt l'origine d'une fable auſſi ancienne qu'enracinée dans l'eſprit du vulgaire; c'eſt celle du Sabbat, ou de l'Aſſemblée nocturne des Sorciers. Lorſque la *Religion Chrétienne* eut été établie dans les *Gaules* & en *Allemagne* par autorité publique, les perſonnes qui demeuroient attachées à l'ancienne

(19) Labbe Concil. Tom. IX p. 474. Baluz. au capit. Tom. I. p. 956. ap. Keyſler. p. 15.

Religion ; ſe déroboient ſecrettement pendant la nuit, pour ſe rendre aux Aſſemblées qui ſe tenoient dans des campagnes, ou dans des forêts. Le culte même que l'on offroit à la *Divinité* dans ces Aſſemblées, conſiſtoit dans des ſacrifices, des danſes, des divinations & des cérémonies magiques, (c'eſt-à-dire, auxquelles le Peuple n'entendoit rien.) Les Druïdes qui préſidoient à ces dévotions, ſe vantoient d'ailleurs d'être des Devins qui connoiſſoient le paſſé, le préſent, l'avenir, avec tout ce qu'il y a de plus caché dans la Nature, & des Magiciens qui avoient le ſecret d'évoquer les ames, de changer les hommes en bêtes, & de bouleverſer toute la Nature par leurs enchantemens. Tout cela donna lieu à des *Chrétiens* peu éclairés, d'accuſer les *Payens* qui reſtoient encore dans leur Pays, d'être des Sorciers, qui traverſoient l'air mon-

tés ſur des balais, qui célébroient des Aſſemblées nocturnes avec les Démons, & qui danſoient en cérémonie autour du Diable, qui leur apparoiſſoit, & recevoit leurs hommages ſous la forme d'un Bouc. Ce qu'il y a ici de plus ſurprenant, c'eſt qu'il n'y eut pas juſqu'au *Clergé Chrétien*, qui n'ajoutât foi à ces fables. On le voit dans pluſieurs anciens Canons que M. *Keyſler* a ramaſſé, & qui défendent très-ſérieuſement aux Fidéles (20) de ſe rendre au Sabbat, & de participer aux divinations, aux enchantemens & aux cérémonies magiques que les Sorciers y pratiquoient, dans la vue d'obtenir du Démon des connoiſſances ou des richeſſes que la Providence leur avoit refuſées.

Pour revenir à mon ſujet, il eſt

(20) Burchard lib. I. cap. 94. fol. 18. Edit. Pariſ. 1549. Dufreſne in Dianâ Tom. II. p. 92. Keyſler p. 89. 90.

bien difficile de deviner les raiſons que les *Celtes* pouvoient avoir de faire le ſervice pendant la nuit. Des Aſſemblées nocturnes ont quelque choſe d'étrange & de dangereux, & ne conviennent guères qu'à des Egliſes qui n'ont pas le libre exercice de leur Religion. Mais cette coutume de s'aſſembler de nuit, devoit ſurtout paroître fâcheuſe à des Peuples qui, faiſant leurs dévotions en plein air, & dans des lieux éloignés de leurs habitations, étoient obligés de faire de longues traites pendant la nuit, & de la paſſer à la belle étoile. J'avoue que j'ai de la peine à comprendre comment une coutume ſi extraordinaire avoit pu s'introduire & ſe maintenir parmi les *Celtes* pendant une longue ſuite de ſiécles, d'autant plus que je ne trouve rien dans leur Religion qui pût ſervir de fondement à cet uſage. *Jules-Céſar* dit, à la vérité, dans le paſſage que

j'ai cité, que les *Gaulois* ſe croyoient iſſus du Dieu *Dis*, & que pour cette raiſon ils meſuroient le tems par le nombre des nuits, & non par celui des jours. Mais il eſt viſible que *Jules-Céſar* a confondu, dans cette occaſion, le *Dis* des *Grecs* & des *Latins*, avec celui des *Gaulois*. Les *Romains* ſacrifioient de nuit à *Pluton* & aux autres Divinités qui avoient la direction du Royaume des ténèbres. Au lieu de cela, le *Dis* ou *Teut* des *Gaulois* étoit l'Être ſuprême, l'Eſprit univerſel, le Créateur du monde & de l'homme. On le plaçoit dans le *Valhalla*, c'eſt-à-dire, dans le ſéjour de la gloire & de la félicité. Pourquoi lui conſacroit-on la nuit préférablement au jour? J'avoue que je ne le ſais pas, ou qu'au moins je n'en puis rien dire de certain; & quand on conſidére qu'un uſage ſi extraordinaire étoit commun autrefois à tous les Peuples de l'Europe, cette uni-

formité conduit naturellement à croire qu'ils le tenoient tous du même lieu, & qu'ils étoient originairement la même Nation. S'il m'eſt permis, après cela, de propoſer mes conjectures, je ſoupçonne 1°. que cette pratique tiroit ſon origine de l'ancienne manière de vivre des Peuples *Celtes*: c'étoient des Bergers qui ne pouvoient guères quitter leurs troupeaux, ni s'aſſembler que pendant la nuit. 2°. Mais ce qui contribua le plus à l'établir & à la faire paſſer en coutume, c'eſt, à mon avis, que les Aſſemblées nocturnes étoient favorables aux divinations & aux cérémonies magiques, qui faiſoient l'eſſentiel de la Religion des *Celtes*. Ces Peuples auroient été louables, s'ils euſſent cherché la retraite & le ſilence, pour adorer la Divinité ſans aucune diſtraction, & dans un parfait recueillement. Mais, comme ils tenoient leurs Aſſemblées Re-

ligieuſes loin des Villes & des Villages, dans des lieux ſolitaires & incultes, afin que la Divinité, qui, ſelon leurs idées, ne rempliſſoit que ſes propres ouvrages, eût le paſſage ouvert & libre, & que ſon action ne fût point troublée par quelque cauſe étrangère (21), ils avoient auſſi la ſuperſtition de choiſir la nuit pour le culte des Dieux, parce qu'ils s'imaginoient que le tems où la

(21) Comment peut-on *fermer le paſſage* à l'Etre ſuprême, au *Créateur du monde & de l'homme?* Comment peut-on *troubler l'action* du Tout-Puiſſant *par quelque cauſe étrangère?* Cela n'eſt pas compréhenſible. La Théologie des *Celtes* étoit, d'ailleurs, contraire à ces principes. M. *Pelloutier* établit lui même *chap. 3. du Livre III. de ſon Hiſtoire*, que *ces Peuples avoient une juſte idée de Dieu & de ſes perfections.* S'ils ne conſacroient point de Temples à l'honneur de Dieu, c'eſt qu'ils regardoient l'Univers entier comme le Temple de la Divinité, & qu'ils croyoient que c'étoit la dégrader que de bâtir des édifices pour l'y adorer *Tacite* de Mor. Germ. cap. 9. l'avoue, en parlant des Germains qui ſuivoient la Religion des Gaulois leurs ayeux. *Note de l'Editeur.*

Nature eſt dans une eſpèce de ſilence, étoit le plus propre pour entendre la voix de la Divinité, & pour obſerver les ſignes & les avertiſſemens qu'elle donnoit au Genre-humain. Les Magiciens ne pratiquoient guères leurs cérémonies que pendant la nuit, où une imagination bleſſée croit voir des ſpectres & des phantômes, qui diſparoiſſent auſſitôt que le jour commence à ſe montrer.

Il ne paroît pas que le *Celtes* partageaſſent les mois & les années en ſemaines, ni qu'ils conſacraſſent un jour de chaque ſemaine au culte de leurs Dieux. Mais une autre choſe qui eſt certaine, c'eſt qu'ils choiſiſſoient ordinairement le clair de la Lune pour leurs Aſſemblées publiques & ſolemnelles (22). Ainſi les *Celtibères*, & les Peuples qui leur

(22) Strabo III. 164.

étoient voiſins du côté du Septentrion, s'aſſembloient de nuit dans le tems de la pleine Lune, pour vénérer un Dieu ſans nom, & paſſoient toute la nuit à danſer, & à ſe réjouir avec leurs familles hors des portes. Le même uſage étoit établi parmi les *Germains*. « Ils s'aſſemblent, dit Tacite (23), à moins qu'il n'arrive » quelque événement inattendu & » ſubit, dans des jours marqués à la » nouvelle ou à la pleine Lune; ils » croyoient que c'eſt-là le tems le » plus favorable pour traiter les affaires. » Conſacrant aux Dieux les jours de la nouvelle & de la pleine Lune, ils croyoient que ces jours étoient les plus propres pour traiter des affaires importantes, parce que la Divinité favorable au culte & aux prières de ſes adorateurs, préſidoit alors d'une façon particulière,

(23) Tacit. Germ. cap. 2.

à leurs délibérations. Les *Gaulois* auſſi faiſoient leurs Aſſemblées au clair de la Lune. C'eſt la raiſon pourquoi ils comptoient leurs mois & leurs années, non pas depuis ce que nous appellons la nouvelle Lune, mais depuis le jour où elle répandoit une lumière ſuffiſante pour les éclairer pendant qu'ils alloient à leurs Sanctuaires, ou qu'ils en revenoient. « Les *Druïdes*, dit *Pline* (24), cueillent le Gui de chêne le ſixiéme-jour de la Lune, & c'eſt à ce jour-là qu'ils placent le commencement des mois, des années & des ſiécles, qui ſont parmi eux de trente ans. Ils fondent cet uſage ſur ce qu'alors la Lune a déja aſſez de force, quoiqu'elle ne ſoit pas encore parvenue à la moitié de ſa grandeur. » Cette manière de calculer ne tiroit pas ſon origine de l'ancienne Aſtro-

(24) Plin. XVI. cap. 44.

nomie ;

nomie, qui comptoit la nouvelle Lune, non pas depuis le moment de ſa conjonction avec le Soleil, ou de ſon émerſion des rayons de cet aſtre, mais depuis le jour où elle commençoit à paroître. La Lune paroît avant le ſixiéme jour. J'approuve encore moins la conjecture de ceux (25) qui ont cru que les *Gaulois* trouvoient quelque myſtère dans *ſix*, « le regardant comme le plus ſacré de » tous (les nombres), & pouſſant » la ſuperſtition juſqu'à renverſer, » pour lui faire honneur, l'ordre des » mois, des années & des ſiécles. » Les paroles de *Pline* inſinueroient plutôt que les *Gaulois* donnoient dans une ſuperſtition aſſez commune aux Aſtrologues & aux Magiciens, qui s'imaginoient que le Gui de chêne & les autres plantes avoient plus de vertu, étant cueillies ſous

(25) Relig. des Gaulois Liv. I. p. 141.

certaines conſtellations & dans certaines phaſes de la Lune. Mais ces paroles ont un ſens beaucoup plus ſimple & plus naturel. Les *Gaulois* tenant leurs Aſſemblées au clair de la Lune, les commençoient au tems *où elle avoit déja aſſez de force*, c'eſt-à-dire, où elle donnoit aſſez de lumière pour les éclairer. Selon les apparences, ces Aſſemblées continuoient enſuite juſqu'à la pleine Lune, & peut-être juſqu'au dernier quartier, de manière pourtant que celle de la nouvelle & de la pleine Lune étoient les plus nombreuſes & les plus ſolemnelles. Le ſixiéme de la Lune étoit donc le commencement des mois & des années, parce que c'étoit le jour où les dévotions publiques commençoient. Il me paroît fort vraiſemblable que cette manière de compter le commencement du mois depuis le ſixiéme jour de la Lune, étoit commune aux *Germains*

& aux *Gaulois*, & par cela même que ces Peuples conſacroient à leurs Dieux certains jours de la Lune ; ils regardoient auſſi ces jours comme le tems le plus favorable, non-ſeulement pour les délibérations importantes, mais encore pour toutes ſortes d'entrepriſes. Les *Druïdes* (26), par exemple, vouloient que l'on cueillît dans certains jours de la Lune le Gui de chêne, & qu'on prît la même précaution pour ramaſſer les œufs de Serpent, auxquels ils attribuoient une grande vertu. On voit auſſi (27) que les Prophêteſſes qu'*Arioviſte* avoit dans ſon Armée, lui déclarerent que les *Germains* ſeroient infailliblement battus, s'ils n'attendoient la nouvelle Lune pour livrer bataille aux *Romains*.

Outre les Aſſemblées ordinaires

(26) Plin. XXIX. 13.

(27) Cæſar. I. 50. Plut. Cæſ. I. 717. Dio, Caſ. XXXVIII. p. 90.

que les *Celtes* tenoient dans certains jours de la Lune, ils avoient encore des Fêtes ſolemnelles qui revenoient tous les ans dans la même ſaiſon. La Fête que les Germains célébroient à l'honneur de la Terre, & qui, ſelon *Tacite* (28), étoit accompagnée de proceſſions & de réjouiſſances; (C'étoit la ſolemnité de ſon mariage avec *Odin*, c'eſt-à-dire, de la production de l'Univers:) la fête que les *Thraces* appelloient *Cotitia* (29) & *Bendidia*, du nom des Dieux auxquels elle étoit conſacrée; (elle reſſembloit aux *Bacchanales* des *Grecs*, & ne différoit point de celle que d'autres *Thraces* célébroient ſous le nom de (30) Sabazia): la fête annuelle que les Habitans du *Gévaudan* (31) alloient célébrer pendant

(28) Tacit. Germ. cap. 40.
(29) Strabo X. 470. &c.
(30) Heſych. in Sabaz.
(31) Gregor. Tur. de gloriâ Conf. cap. 78

trois jours ſur le Mont *Hélénus*: celle encore que les *Anglo-Saxons* (32) faiſoient au mois d'Avril, à l'honneur de la Déeſſe *Eoſtar* ou *Eoſtre*.

La plus ſolemnelle de toutes ces fêtes étoit celle que l'on célébroit au commencement de chaque Printems, & dans laquelle les Nations entières ſe réuniſſoient par leurs Députés, pour délibérer ſur les beſoins de l'Etat. Elle étoit généralement obſervée par tous les Peuples *Scythes* & *Celtes*. Les Etrangers l'ont appellée, avec raiſon (33), *le Champ de Mars*, ſoit parce qu'elle étoit conſacrée au Dieu *Teut*, ou *Odin*, qui préſidoit à la guerre, ſuivant la doctrine de ces Peuples, ſoit parce que le ſujet le plus ordinaire de l'Aſſemblée étoit de déterminer de quel côté on porteroit la guerre pendant le

(32) Beda de Tp. Rat. cap. 13.

(33) Vit. S. Remig. ap. Ducheſn. Tom I. pag. 525. Keyſler p. 87.

cours de l'année. D'autres l'ont appellée (34) *le Champ de Mai*, parce qu'elle ſe tenoit dans ce mois. Trois choſes diſtinguoient ſur-tout cette ſolemnité. Premiérement, c'étoit la fête des Nations entiéres, & non pas celle des Cantons, qui vraiſemblablement s'aſſembloient quelque tems auparavant, pour donner leurs inſtructions aux Députés qu'ils envoyoient à l'Aſſemblée générale. En ſecond lieu, on immoloit des victimes humaines pour la proſpérité de l'Etat, & pour le bon ſuccès de la guerre que l'on alloit commencer. « Entre les Dieux, diſoit *Tacite* »(35), les *Germains* ſervent prin»cipalement *Mercure*; ils croient »même qu'il eſt permis de lui im-

(34) Vita S. Remigii ap. Ducheſn. Tom. I. pag. 525. Sigeb. ad An. 662. Eginh. cap. 1. pag. 9. Paul. Diac. Rer. Longob. lib. III. cap. 18. p. 392. Hotoman Franco-Gall. p. 138.

(35) Tacit. Germ. cap. 9.

» moler dans certains jours des vic-» times humaines. » Le tems où il étoit permis & même ordonné d'offrir ces cruels ſacrifices, étoit celui de l'Aſſemblée générale. On le voit dans un paſſage du même *Tacite* (36): « Les Peuples *Semnons* s'aſſemblent » par leurs Ambaſſadeurs dans un » jour marqué, au milieu d'une fo-» rêt ſacrée, & là ils commencent » leurs dévotions barbares *par le ſa-» crifice d'un homme* qui eſt immolé » publiquement. » Peut-être qu'il faut rapporter au même uſage, ce que *Jules Céſar* diſoit des *Gaulois* (37): *Publicè ejus generis habent inſtituta ſacrificia*, c'eſt-à-dire, que ces ſacrifices, autoriſés par les Loix, s'offroient publiquement dans l'Aſſemblée du Peuple; & c'eſt, pour le dire en paſſant, la raiſon pourquoi

(36) Tacit. Germ. cap. 39.
(37) Cæſar VI. 16.

leurs Magiſtrats étoient annuels (38). On les renouvelloit au commencement de chaque année. *Hérodote* rapporte auſſi (39) que « dans une Fête » annuelle que les *Scythes* célébroient » à l'honneur de leur *Mars*, ils im- » moloient, entr'autres victimes, le » centiéme des Priſonniers qu'ils » avoient fait à la guerre. » Je ne doute point du tout que cette Fête ne fût celle de l'Aſſemblée générale. Enfin, *le Champ de Mars* étoit, préférablement à toutes les autres fêtes des *Celtes*, un tems de réjouiſſance & de bonne chere. Comme les dignités & les commandemens ſe diſtribuoient dans l'Aſſemblée, & que toutes les affaires s'y décidoient à la pluralité des voix, les grands Seigneurs n'y épargnoient ni careſſes, ni dépenſes pour gagner les ſuffrages,

(38) Herodot. IV. 62.
(39) Cæſar VII. 32.

& pour augmenter le nombre de leurs Cliens ; &, parce que le grand moyen de gagner un *Celte*, étoit de le régaler & de le faire boire, la Nobleſſe & les Chefs de Parti tenoient table ouverte auſſi long-tems que la ſolemnité duroit. On ne ſe trompera pas aſſurément, en rapportant à cet uſage ce que dit *Hérodote* (40) que « chaque Chef de Province donnoit » tous les ans un feſtin, auquel aſſiſ- » toient tous les Braves qui avoient » tué un ou pluſieurs ennemis à la » guerre. » Les Braves étoient ſur-tout flattés & careſſés, parce qu'au milieu de ces Peuples belliqueux, le ſuffrage d'un guerrier entraînoit ordinairement après ſoi celui de toute l'Aſſemblée. Les *Romains* célébroient au commencement de chaque Printems une ancienne Fête, qui pourroit bien être la même que celle dont

(40) Herodot. IV. 62. 66.

je viens de parler. Elle étoit consacrée au Pere *Dis*, qui étoit le *Teut* ou le *Mars* des *Celtes* (41). On y offroit à ce *Dis* des victimes humaines; &, après que ces barbares sacrifices eurent été abolis, on en conserva cependant une image, en jettant dans le *Tibre* des hommes de paille. Cette Fête tomboit à peu-près sur le jour de la Lune où les *Celtes* tenoient leurs Assemblées. *Denis d'Halicarnasse* (42) l'a remarqué. « On précipite ces fi-» gures d'homme dans le *Tibre* peu » après l'équinoxe du Printems, au » jour que les *Romains* appellent les » Ides de Mai, & où ils disent que » la Lune, parvenue à la moitié de sa » grandeur, partage les mois en deux » parties égales. »

Il n'est pas nécessaire d'avertir qu'outre les Fêtes qui étoient obser-

(41) Herodot. III. 6. §. 2.
(42) Dion. Halic. lib. I p. 30.

vées dans toute la *Celtique*, il y en avoit d'autres qui ne l'étoient que dans certaines Contrées. Il en étoit, à cet égard, des *Celtes* comme de toutes les autres Nations, où chaque Province, chaque Ville trouve dans des événemens qui lui ſont particuliers, le motif de quelque ſolemnité. Ainſi les Habitans de l'île de *Thulé* (43), qui eſt l'*Iſlande*, célébroient tous les ans, au mois de Janvier, une grande Fête dans laquelle ils ſe réjouiſſoient du retour du Soleil, qui devoit reparoître ſur leur horiſon au bout de quelques jours. Je trouve encore qu'il y avoit des Fêtes qui ne revenoient qu'au bout de quelques années. Celle, par exemple, où les Gétes dépêchoient des Meſſagers à *Zamolxis*, les jettant en l'air, & les recevant ſur des halebardes, ſe célébroit après une révolution

(43) Procop. Goth. II. cap. 15. p. 423.

de cinq ans (44). Les Peuples du *Nord* avoient auſſi leur grand *Juul*, c'eſt-à-dire, leur grande Fête, qui ſe célébroit (45) de neuf en neuf ans, & pendant laquelle on immoloit aux Dieux quatre-vingt-dix-neuf hommes, avec un pareil nombre de chevaux, de chiens & de coqs. En voilà aſſez ſur les tems ſacrés, & ſur les Fêtes des Peuples *Celtes*. Je n'ajouterai qu'une ſeule remarque. C'eſt que les Peuples des *Gaules* & de la *Germanie*, en embraſſant le *Chriſtianiſme*, tranſporterent aux Fêtes des *Chrétiens*, les divinations, les danſes avec toutes les ſuperſtitions qu'ils avoient pratiquées dans le *Paganiſme*. On le voit dans une Conſtitution du Roi *Childebert* (46) : « Il eſt parvenu juſqu'à

(44) Herod. IV. 94.

(45) Ditmarus Leibnitzii Tom. I. p. 327.

(46) Labbe Concil. Tom. V. p. 1851 Baluz. Tom. I. p. 3.

» nous que, dans les Assemblées Re-
» ligieuses, il se commet des sacriléges
» qui offensent Dieu, & qui font
» tomber le Peuple dans le péché
» mortel : on passe les nuits à s'eni-
» vrer, à faire des bouffonneries,
» & à chanter des chansons, même
» les saints jours de Pâques & de
» Noël, & les autres jours de solem-
» nité. Quand le Dimanche vient,
» des danseuses courent les Bourgs
» & les Bourgades. »

OBSERVATIONS
HISTORIQUES ET CRITIQUES,

Sur l'abolition des Druïdes & des Sacrifices humains dans les Gaules, *par* M. PELLOUTIER (1).

IL y a dans l'*Hiſtoire Naturelle* de *Pline*, un paſſage ſur lequel je me propoſe de faire quelques réflexions. Parlant des *Druïdes*, des *victimes humaines* qu'ils offroient aux Dieux, des divinations qu'ils pratiquoient, des guériſons qu'ils prétendoient opérer par le moyen de la Magie, il dit (2) : « Les *Gaulois* ont été entêtés » de ces ſuperſtitions juſqu'à notre » ſiécle, où l'*Empereur* TIBERE *a exterminé leurs Druïdes* avec toute cette ſorte de Devins & de Médecins.»

(1) On trouve cet Ecrit dans la *Nouvelle Bibliothéque Germanique*, Tom. XXV. p. 438-452.

(2) Plin. XXX. 1.

Suétone & *Aurélius Victor* disent quelque chose d'approchant. Le premier, dans la vie de l'Empereur *Claude*, assure qu'il abolit entiérement la Religion des Druïdes (3). *Druidarum Religionem apud Gallos diræ immanitatis, & tantùm civibus sub Augusto interdictam, penitùs absolvit.* Le second, parlant du même Empereur, dit (4): *Compressa per eum vitia, ac per Galliam Druïdarum famosæ superstitiones.* Ces Auteurs diffèrent de *Pline* sur deux articles. D'un côté, ils attribuent à l'Empereur *Claude* les Edits qui furent publiés contre les *Druïdes.* De l'autre, ils prétendent que cet Empereur se contenta d'abolir la Religion, ou les fameuses superstitions des Druïdes. Je ne prétends pas contester les faits que ces Historiens assurent si positivement; & il me pa-

(3) Sueton. cap. XXV.
(4) Aur V. Cæsar. cap. 4.

roît même bien facile de les concilier par rapport aux autres articles ſur leſquels ils ne ſont pas d'accord. Mais les régles d'une bonne critique demandent aſſurément, que l'on donne aux paſſages de ces trois Auteurs un ſens qui ne choque ni la vérité, ni la vraiſemblance. Les Druïdes ont ſubſiſté, & paroiſſent dans l'Hiſtoire, long-tems après le régne des Empereurs Tibère & Claude. C'eſt, d'ailleurs, une choſe ſans exemple, que les Romains, en ſubjuguant une Nation, aient penſé à lui ôter ſa Religion & ſes Sacrificateurs. Il me paroît donc à propos de faire ici une réflexion, qui ſervira à déterminer le véritable ſens du paſſage que j'examine.

Quoique les Romains aient ſouvent immolé à leurs Dieux des victimes humaines, non-ſeulement ſous les Conſuls, mais encore ſous les Empereurs, il faut avouer, cependant

dant, qu'ils ne le faiſoient que dans des cas extraordinaires, où le Sénat étoit obligé, malgré lui, de condeſcendre aux inſtances des Pontifes & d'une foule de Superſtitieux qui ne ceſſoient de crier que le ſeul moyen de ſauver la République du danger éminent dont elle paroiſſoit menacée, c'étoit de conſulter les Livres de la Sybille, & d'offrir les ſacrifices qui étoient ordonnés dans ces Livres. Ces cas, tout extraordinaires, n'empêchoient pas que le Sénat ne déſapprouvât la cruelle ſuperſtition d'immoler des hommes, & qu'il ne fît de ſages réglemens pour l'abolir, non-ſeulement à Rome, mais auſſi dans toutes les Provinces qui dépendoient de la République. On en voit une preuve dans la Fête que les Romains célébroient tous les ans à l'honneur du Pere *Dis*, & pendant laquelle ils jettoient dans le Tibre trente hommes de paille en la place

de trente vieillards qu'on précipitoit autrefois tout vivans. Pline fait auſſi mention d'un Arrêt du Sénat, publié l'an 657 de Rome (5), par lequel il étoit défendu d'immoler des hommes à la Divinité. Comme cet Edit fut donné dans un tems où la poſſeſſion de la Gaule Narbonnoiſſe venoit d'être aſſurée à la République par les victoires de Marius, & par la défaite des Barbares qui avoient ravagé cette Province pendant pluſieurs années, il y a toute apparence qu'il regardoit ſur-tout les Gaulois, qui offroient publiquement à leurs Dieux de ſemblables ſacrifices. Quoi qu'il en ſoit, il paroît, par un paſſage de Plutarque, que le Sénat avoit grand ſoin de rechercher & de punir ceux qui contrevenoient à l'Edit dont je viens de parler. Le paſſage porte (6) que « les

(5) Plin. ubi ſuprà.
(6) Plut. Quæſt. Cent. Tom. II. p. 283.

» Romains ayant été informés que » les Blétonnéſiens, qui étoient des » Barbares, avoient immolé un » homme aux Dieux, firent venir à » Rome les Magiſtrats de ces Bar- » bares pour les en punir. Ceux-ci » ayant prouvé qu'ils avoient ſuivi » en cela une ancienne coutume, » furent renvoyés abſous, mais il » leur fut défendu de pratiquer la » même choſe dans la ſuite. »

Je ne m'éloignerai pas beaucoup de mon ſujet, en faiſant ici une courte digreſſion ſur les *Blétonéſiens* dont parle Plutarque. Ce mot ſemble indiquer les Habitans d'une île nommée *Bléton*. Mais, comme dans aucun des anciens Géographes, on ne trouve point d'île de ce nom, je ſerois fort tenté de ſubſtituer ici le mot de *Bretanneſii*, qui déſigneroit les Inſulaires ou les Habitans de la Grande-Bretagne. Effectiveme nt, il eſt conſtant que les *Bretons*, ayant été mal

ſoumis par Jules-Céſar, continuerent toujours d'offrir à leurs Dieux des victimes humaines, comme ils l'avoient fait par le paſſé. Mais il eſt, en même tems, très-vraiſemblable qu'après que l'Empereur Claude eût ſubjugué l'Angleterre, & mis de bonnes garniſons dans le Pays, le Sénat jugea à propos de ſoumettre cette nouvelle Province au Sénatus-Conſulte dont je viens de faire mention. Quelque vraiſemblable que ſoit cet conjecture, je ſuis pourtant obligé d'y renoncer, parce je ne ſaurois la ſoutenir, ſans tomber, avec le P. Hardouin, dans un anachroniſme de près de deux ſiécles.

Plutarque, après avoir parlé de la défenſe faite aux *Blétonnéſiens*, ajoute (7) que « peu d'années auparavant, les Romains eux-mêmes » n'avoient pas laiſſé d'enterrer vi-

(7) Plut. ubi ſuprà.

» vans deux *Grecs* & deux *Gaulois*, » ſavoir un homme & une femme » de chaque Nation, & cela après » avoir conſulté les Livres de la Sy- » bille, à l'occaſion de la mort d'une » Veſtale, nommée *Héloca*, qui avoit » été tuée par la foudre, & de l'in- » ceſte commis par trois autres Veſ- » tales, *Emylia*, *Licinia* & *Martia*, » qui avoient été corrompues par un » Chevalier étranger, nommé *Buté-* » *rius*. » Le P. Hardouin prétend (8) que tout cela s'étoit paſſé du tems de Néron. Mais les raiſons ſur leſquelles il appuye ſon ſentiment ne ſont d'aucun poids, ou plutôt elles ſont renverſées par une preuve démonſtrative.

1°. Il fait dire à Plutarque que ces choſes s'étoient paſſées peu d'années avant le tems où il écrivoit, au lieu que Plutarque dit clairement & for-

(8) Harduin. ad Plin. XXVIII. cap. 2. pag. 557.

mellement que les Romains qui défendirent aux *Blétonnéſiens* d'immoler des victimes humaines, n'avoient pas laiſſé de pratiquer la même choſe peu d'années auparavant.

2°. Le Pere ſe fonde (9) ſur un paſſage de Pline, qui porte « qu'il » n'y avoit pas long-tems que l'on » avoit enterré un *Grec* & une *Grec-* » *que* dans le marché aux bœufs, & » que ces ſacrifices étoient en quel- » que manière autoriſés par les bons » ſuccès que les Romains avoient » eus pendant 830 ans. » Il eſt vrai que l'an 830 de Rome, qui eſt l'année où Pline écrivoit, tombe ſur la fin du régne de Veſpaſien, mort l'an 832 de Rome, & de notre Ere 79. Mais Pline ne parle ici que d'un *Grec* & d'une *Grecque*. Il ne dit pas que ce ſacrifice eût été offert à l'occaſion d'un inceſte commis par des Veſtales,

(9) Ubi ſuprà.

& Suétone (10) remarque même expreſſément que Veſpaſien & Tite négligerent de punir l'impudicité de ces Vierges.

3°. Enfin, ce qui eſt déciſif, Tite-Live, dans l'un de ſes Livres, qui eſt perdu, & dont nous n'avons plus que les Sommaires, rapporte la condamnation des Veſtales *Emylia*, *Licinia* & *Martia*, au Conſulat de C. *Portius*, qui tombe ſur l'an 640 de Rome. Les *Blétonnéſiens* ne ſauroient donc être les Habitans de la *Grande-Bretagne*, dans laquelle les Romains ne paſſerent qu'environ ſoixante ans après, ſavoir l'an 699 de Rome. Le P. Hardouin s'eſt auſſi trompé, en plaçant ſous le régne de Veſpaſien des événemens antérieurs de près de 200 ans. Les trois Veſtales qu'on vient de nommer, furent convaincues & condamnées l'an de Rome

(10) Sueton. Domit. cap. 8.

640. Les Romains, pour expier ce ſacrilége, firent enterrer vivans dans le Marché aux Bœufs, un *Gaulois* & une *Gauloiſe*, & en même tems un *Grec* & une *Grecque*. Ce fut quelques années après que l'on manda à Rome les Magiſtrats des *Blétonnéſiens* qui avoient immolé un homme à leurs Dieux, & qu'on leur défendit d'offrir à l'avenir de ſemblables ſacrifices. Comme l'Edit du Sénat qui interdiſoit ces barbares ſacrifices, fut publié l'an 657 de Rome, je ſuis bien trompé s'il ne fût pas donné à l'occaſion de ces *Blétonnéſiens* qui étoient, ſelon les apparences, un Peuple de la *Gaule Narbonnoiſe*, ou ſi l'on veut, les Habitans d'une île voiſine de cette Province.

Pour revenir à mon ſujet, j'eſpere qu'on ne me conteſtera pas que les Romains abolirent peu à peu les ſacrifices humains dans toute l'étendue de leur domination. Lorſque

Jules-

Jules-Céſar (11) commandoit en Eſpagne, où il avoit été envoyé en qualité de Prêteur, il abolit cette cruelle ſuperſtition à Gades, où elle avoit été apportée par les Phéniciens, & où elle s'étoit conſervée juſqu'à ſon tems. Il ne faut pas douter qu'il n'ait donné dans la ſuite de ſemblables ordres dans les Gaules qu'il avoit conquiſes, & dont il garda le Gouvernement près de dix ans. Lucain (12) l'inſinue aſſez clairement, puiſqu'il dit aux *Druïdes* qu'ils avoient renouvellé pendant les guerres civiles des Romains, les barbares cérémonies qu'ils avoient été obligés d'interrompre après la conquête des Gaules. Il eſt vrai qu'Auguſte n'avoit d'abord défendu qu'aux ſeuls *Bourgeois* (13) *Romains*

(11) Cicer. pro Balbo cap. 8.

(12) Lucan. I. v. 450. 451.

(13) Il falloit dire *aux Citoyens Romains.* Il

de prendre part aux cruelles cérémonies que les *Gaulois* pratiquoient (14), mais il me paroît très-vraiſemblable qu'il rendit enſuite cette défenſe générale, & qu'il abolit les ſacrifices humains dans toute l'étendue de l'Empire. Sans cela, il ſeroit difficile de comprendre que des Hiſtoriens qui ont écrit peu après la mort d'Auguſte, euſſent pû parler de ces ſacrifices comme d'une ſuperſtition qui étoit abolie dans les Gaules, ou qui ne s'y pratiquoit au moins que fort ſecrettement. Strabon (15), par exemple, qui publia ſa Géographie vers le commencement du régne de Tibère, après avoir parlé de la coutume qu'avoient les *Gaulois* de clouer aux portes des Villes les têtes des ennemis qu'ils avoient tués à la

---

y a une grande différence entre le *Citoyen* proprement dit, & le *Bourgeois*.

(14) Sueton. in Claud. cap. 25.

(15) Strab. IV. 198.

guerre, ajoute : « Les Romains ont » cependant fait quitter aux Gaulois » cette barbarie, & les ont déſabuſés » des ſacrifices & des divinations qui » ne s'accordent pas avec nos cou- » tumes. » Pomponius Méla (16), qui vivoit ſous Tibère, ou pour le plus tard ſous Néron, dit auſſi que « les » Gaulois ſont des Peuples fiers qui » ont autrefois pouſſé la férocité juſ- » qu'à ſe perſuader que l'homme eſt » la plus excellente victime que l'on » puiſſe offrir aux Dieux. » Il ajoute que, « quoique cette barbare ſuperſ- » tition ſoit abolie, il en reſte pour- » tant quelque traces. Ils ne font pas » mourir, à la vérité, les hommes, » mais ils les font au moins appro- » cher de l'Autel, & leur verſent du » vin ſur la tête. » Pline (17) qui écri- voit ſur la fin de l'Empire de Veſpa-

(16) Pompon. Mela lib. III cap. 2. p. 72.
(17) Plin. VII. c. p. p. 6.

paſien, reconnoit auſſi que l'on n'offroit plus dans les Gaules de victimes humaines. « Il n'y a pas long-tems, » dit-il, que les Peuples qui ſont au-» delà des Alpes, avoient encore la » coutume d'immoler des hommes. » Les Romains, dit-il ailleurs (18), » ont rendu aux Genre-humain un » ſervice ineſtimable, en aboliſſant » cette horrible ſuperſtition, qui fai-» ſoit regarder le ſacrifice d'un hom-» me comme la choſe du monde la » plus ſacrée.» Enfin, Solin (19), qui a écrit après le régne d'Alexandre Mammée, reconnoît, à la vérité, qu'on accuſoit les Gaulois d'offrir à leurs Dieux des victimes humaines, mais il avertit, en même tems, qu'il n'oſeroit garantir la vérité du fait.

Voici donc qu'elle eſt ma concluſion. Les Romains n'eurent jamais

(18) Id. lib. XXX. cap. 1. p. 728.
(19) Solin. cap. 34.

la penſée d'ôter aux Gaulois, ni leur Religion, ni leurs Druïdes. S'il en étoit autrement, les *Druïdes* & les *Dryades* ne paroîtroient pas dans l'Hiſtoire juſqu'au tems de Dioclétien & de Conſtantin le Grand (20). Mais le Sénat & enſuite les Empereurs défendirent, ſous des peines ſévères, les divinations & les ſacrifices humains, parce que les Loix d'une bonne politique le vouloient ainſi, & que de pareils abus ne doivent pas être tolérés dans une Société bien réglée. Les divinations étoient une impoſture dont les Prêtres abuſoient fort ſouvent pour trou-

(20) On ſçait, par exemple, que Dioclétien ne ſe laſſoit point d'aller à la chaſſe du ſanglier, parce qu'une Propheteſſe *Druïde* lui avoit prédit qu'il deviendroit Empereur quand il auroit tué un ſanglier : *cum Aprum occideris.* La prophétie s'accomplit lorſqu'il eût tué *Arrius Aper*, Préfet du Prétoire, qui, pour parvenir à l'Empire, avoit aſſaſſiné l'Empereur Numerien ſon gendre. *Vopiſcus in Numeriana*, cap. XIV. p. 793.

bler le repos de l'Etat, & elle ne ſervoient ordinairement qu'à remplir les Particuliers qui y ajoutoient foi, de fauſſes craintes, ou de vaines eſpérances. Les ſacrifices humains étoient une ſuperſtition barbare, & cette ſuperſtition faiſoit perdre fort inutilement à l'Etat une partie de ſes Sujets. Par cette raiſon, l'an 657 de Rome, le Sénat avoit aboli dans la Gaule Narbonnoiſe les ſacrifices dont il eſt queſtion. Ils furent auſſi abolis inſenſiblement dans la Gaule, que l'on appelloit barbare, & qui avoit été conquiſe par Jules-Céſar. Mais, comme les Gaulois étoient fort attachés à leurs ſuperſtitions, & qu'ils continuerent long-tems d'offrir en ſecret des victimes qu'il ne leur étoit plus permis d'immoler publiquement, on fut obligé de renouveller ſouvent les Edits qui avoient été donnés ſur ce ſujet. Auguſte n'avoit d'abord défendu qu'aux ſeuls *Bour-*

geois Romains de participer aux barbares cérémonies des Gaulois. J'ai exposé les raisons qui me font juger que, sur la fin de son régne, il abolit les sacrifices humains dans toute l'étendue de son Empire. Quoi qu'il en soit, Tibère, successeur d'Auguste, n'épargna rien pour bannir cette superstition, tant des Gaules que de cette partie de l'Afrique, qui étoit soumise à sa domination (21). L'Empereur Claude prit aussi la chose fort à cœur. Il abolit, selon la remarque d'Aurélius Victor, les fameuses superstitions des Druïdes, ou, comme le dit Suétone, la cruelle Religion des Gaulois, c'est-à-dire, la coutume d'offrir des victimes humaines. Malgré tous ces soins, ce ne fut, dit Eusebe (22), que sous l'Empereur

(21) Tertull. Apol. cap. 4.

(22) Euseb. Præpar. Evang. lib. IV. cap. 15. pag. 154.

Hadrien, que l'on ceſſa d'immoler des hommes.

Tous les Auteurs que je viens de citer, s'accordent à confirmer ma Thèſe. Ils parlent de l'abolition des ſacrifices humains, mais ils ne font aucune mention de l'extirpation de la Secte des Druïdes. La ſeule difficulté qui reſte, eſt celle qui ſe tire du paſſage de Pline, que j'ai cité au commencement de ce Diſcours. «Les » Gaulois, dit cet Hiſtorien, ont été » entêtés de la ſuperſtition d'immo- » ler des hommes, juſqu'à un tems » dont nos vieillards peuvent encore » ſe ſouvenir. Car on ſait, au reſte, » que l'Empereur Tibère a *exterminé* » *leurs Druïdes*, & en général, toute » cette ſorte de Devins & de Méde- » cins.» Cependant le même Auteur, rapportant la manière dont on cueilloit le Gui de chêne, parle des *Druïdes*, comme de gens qui exiſtoient actuellement, & qui préſi-

doient au culte divin parmi les Gaulois (23) Un paſſage de Dion (24) Chryſoſtome prouve qu'ils conſervoient encore leur autorité du tems de l'Empereur Trajan. Enfin, Auſone (25), qui a écrit depuis l'établiſſement du Chriſtianiſme dans les Gaules, parlant des Profeſſeurs qui enſeignoient dans l'école de Bordeaux, dit qu'*Attius Patera* étoit de la race des *Druïdes*, qu'il tiroit ſon origine du Temple de *Bélénus*, & qu'il portoit le nom de *Patera*, parce qu'il avoit été Miniſtre de ce Dieu. Il dit encore (26) que *Phébitius* avoit été Marguillier de *Belénus*, & qu'il étoit de la famille des *Druides*; ce qui prouve que les *Druides* avoient conſervé juſqu'alors l'intendance des Sanctuaires. Il faut donc néceſ-

(23) Plin. lib. XVI. cap 44. p. 312.
(24) Dio. lib. XLX. p. 538.
(25) Anſon. Profeſſ. IV. p. 50.
(26) Ibid. Carm. X. p. 54.

ſairement expliquer le paſſage de Pline dont il s'agit, d'une manière qui puiſſe concilier cet Auteur avec lui-même, & qui s'accorde d'ailleurs avec la vérité de l'Hiſtoire. Voſſius a cru réſoudre la difficulté, en diſant (27) qu'il n'eſt queſtion dans ce paſſage que de la Ville de Rome, dont Tibère fit chaſſer les *Druïdes*, les Devins & les Médecins. Mais (y avoit-il des Druïdes à Rome ? Au ſurplus), cette explication eſt combattue par les paroles mêmes de Pline, qui dit que les Gaulois ont été entêtés des divinations, de la magie & des ſacrifices humains juſqu'aux ſiécle où il vivoit, & qu'ils en ſont revenus depuis que l'Empereur Tibère a *exterminé leurs Druides*, & en général cette ſorte de Devins & de Médecins. Un paſ-

(27) Voſſius de Orig. & Progr. Idololatriæ, lib. I. cap. 35. p. 135.

ſage de Tertullien (28) explique clairement la choſe. « Tibère, dit-il, » faiſoit crucifier les Prêtres qui im- » moloient des victimes humaines. » Voilà le fait que Pline rapporte. Tibère n'abolit pas l'Ordre des *Druïdes*, mais il puniſſoit du dernier ſupplice les *Druïdes*, & en général, les Sacrificateurs & les Devins qui, contre la teneur des Edits, offroient des victimes humaines, ſe mêloient de divinations & de magie, ſe vantoient de prédire l'avenir, & de guérir les maladies par le moyen de ces belles Sciences.

Les *Druïdes* ſubſiſterent donc dans les Gaules auſſi long-tems que le Paganiſme. Mais les choſes changerent de face lorque la Religion Chrétienne commença à s'y établir. Le Peuple, inſtruit par de meilleurs Maîtres, abandonna ſes *Druïdes*, & ne leur

(28) Tertull. Apol. cap. 4.

apporta plus les préſens & les offrandes, d'où ils tiroient une partie de leur ſubſiſtance. Bientôt l'Egliſe, ſoutenue du bras ſéculier, alla ruiner les Forêts conſacrées, & les autres Sanctuaires des Gaulois. On publia des Edits rigoureux contre ceux qui alloient faire leurs prières dans les campagnes & dans les bois. On fit paſſer les *Druides* pour des *Sorciers*, qui tenoient des Aſſemblées nocturnes à l'honneur du Diable; on fournit, de cette manière, au faux zèle un prétexte pour les perſécuter à toute outrance; & à la fin, la ruine du *Paganiſme* dans les Gaules entraîna néceſſairement celles des *Druïdes*.

DISSERTATION

Sur le tems où la Religion Chrétienne fut établie dans les Gaules, par M. DE CHINIAC.

PLUSIEURS Ecrivains ont travaillé ſur une matière ſi digne d'être approfondie ; mais quelques ſavans que ſoient leurs ouvrages, il faut convenir qu'il reſte bien des difficultés que je dois éclaircir, pour prouver le point le plus intéreſſant de l'Hiſtoire que j'écris (*), ſavoir, que *la foi en J. C. n'a été annoncée dans les Gaules qu'au milieu du IIe. ſiécle.*

Ceux qui ont entrepris de montrer que le Chriſtianiſme a été établi dans les Gaules par les Diſciples des Apôtres, dès le premier ſiécle, ſe ſont engagés à défendre un grand nombre de traditions populaires, &

(*) *L'Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane.*

à ſoutenir comme authentiques les pièces les plus mépriſables & les moins dignes de foi. C'eſt ſur ce fondement ruineux que quelques-uns ont prétendu que ſaint Paul, allant en Eſpagne, paſſa dans les Gaules, & laiſſa ſaint Creſcent à Vienne, que ſaint Trophime fut envoyé à Arles par ſaint Pierre, que ſaint Philippe, Apôtre, & ſaint Luc, Evangéliſte, nous ont prêché la foi, que ſaint Denis, ſaint Martial, ſaint Sixte, &c. ont reçu leur miſſion pour les Gaules de ſaint Pierre ou de ſaint Clément, & y ont établi, dès le premier ſiécle, des Egliſes floriſſantes. Je vais diſcuter toutes ces traditions, & je me flatte de prouver que l'établiſſement de toutes ces Egliſes dans le premier ſiécle, n'eſt pas mieux fondé que l'origine de nos Rois de la première race qu'on a fait remonter juſqu'à *Francion*, fils de *Priam*, ou ſelon d'autres, fils d'*Hector*, dont on a produit la filiation juſqu'aux

derniers Rois de la ſeconde race. Si l'on m'accuſe de combattre la gloire de la Patrie, je réponds ingénuement que l'Egliſe Gallicane n'a pas beſoin de faux titres de nobleſſe & d'antiquité. Les traditions ne ſont honorables qu'autant qu'elles ſont appuyées ſur la vérité, « contre la-» quelle, ſelon la remarque de Ter-» tullien, ni l'eſpace des tems, ni » l'autorité des perſonnes, ni les pri-» viléges des Pays ne peuvent preſ-» crire.» *De vel. virg. init.* Je ſais qu'il y a des Chrétiens ſincères, mais trop crédules, à qui cet examen pourra ne pas plaire, mais, comme l'obſerve M. Fleury, « la vraie piété con-» ſiſte à aimer la vérité & la pureté » de la Religion, & à obſerver, avant » toutes choſes, les préceptes mar-» qués expreſſément dans l'Ecriture. » Or, ajoute le même Hiſtorien, je » vois que ſaint Paul recommande » pluſieurs fois à Tite & à Timothée

» d'éviter les fables ; & qu'entre les
» déſordres des derniers tems, il pré-
» dit que l'on ſe détournera de la vé-
» rité pour s'appliquer à des fables :
» je vois que les doctes fables ne ſont
» pas moins rejettées par St. Pierre,
» que les contes des vieilles par ſaint
» Paul ; &, comme il condamne les
» fables Judaïques, je crois qu'il au-
» roit condamné les fables Chrétien-
» nes, s'il y en eût eu dèslors. Que
» diront à cela ceux que la timidité
» rend ſi crédules? N'auront-ils point
» de ſcrupule de mépriſer une telle
» autorité ? Diront-ils que jamais il
» n'y a eu des fables chez les Chré-
» tiens ? Il faudroit démentir toute
» l'antiquité ; & quand nous n'au-
» rions que la légende Dorée de Jac-
» ques Voragine, elle n'eſt que trop
» ſuffiſante. La donation de Conſtan-
» tin n'eſt pas crue même à Rome.
» La Papeſſe Jeanne, crue autrefois
» par les Catholiques, eſt abandon-
» née

» née & réfutée par les Proteſtans. » Baronius, ſans doute, bon Catho- » lique, a rejetté quantité d'écrits » apocryphes, & de fables avancées » par Métaphraſte, & par pluſieurs » autres.... Les fables, dit encore l'il- » luſtre Hiſtorien, ſe découvrent tôt » ou tard; & alors elles donnent » occaſion de ſe défier de tout, & de » combattre les vérités les mieux » établies. » *I. Diſc. ſur l'Hiſt. Eccl. Art. V.*

PREMIERE PROPOSITION.

Les Gaules n'ont point reçu la foi dès le premier ſiécle.

L'Auteur des Actes nous apprend que les Apôtres ne portoient le flambeau de l'Evangile que dans les Pays où l'Eſprit de Dieu les envoyoit. Voici ce que nous liſons au Chapitre XVI: « Paul étant arrivé à Derbe & à » Liſtre, rencontra un Diſciple nom- » mé Timothée... Paul voulut qu'il

» vînt avec lui ... Lorſqu'ils eurent
» traverſé la Phrygie & la *Galatie*,
» le Saint-Eſprit *leur défendit* d'an-
» noncer la parole de Dieu en Aſie.
» Etant venus en Miſie, *ils ſe diſpo-*
» *ſoient* à paſſer en Bithinie : mais
» l'Eſprit de JESUS *ne le leur permit*
» *pas.* » (℣. 1, 3, 6 & 7.) Saint Paul nous apprend la même vérité, lorſqu'il écrit aux Romains : « Dieu que
» je ſers par le culte intérieur de mon
» eſprit dans l'Evangile de ſon Fils,
» m'eſt témoin que je me ſouviens
» ſans ceſſe de vous, lui demandant
» continuellement dans mes prières,
» que *ſi c'eſt ſa volonté*, il m'ouvre
» enfin quelque voie favorable pour
» aller vers vous; car j'ai grand de-
» ſir de vous voir ... Je ſuis bien aiſe
» que vous ſachiez que j'*avois ſou-*
» *vent propoſé* de vous aller voir ...
» mais j'*en ai été empêché juſqu'à cette*
» *heure* .... Ainſi *pour ce qui eſt de moi*,
» *je ſuis prêt* de vous annoncer auſſi

» l'Evangile, à vous qui êtes à Rome. » (*Rom.* I. 9, 11, 13, 15.)» Il ne faut donc pas juger ſur de ſimples raiſons de convenance, que St. Pierre & St. Paul étant à Rome uniquement occupés à la propagation de l'Evangile, ayent fait annoncer la foi de J. C. aux Gaulois. Le zèle de ces ſaints Apôtres étoit grand; mais il n'eſt pas une raiſon ſuffiſante pour conclure avec le P. Longueval, qu'ils l'on fait. *Hiſt. de l'Egl. Gal. tom.* 1. *Diſſert. pag.* 43. Examinons donc les preuves poſitives qu'on allégue pour établir ce ſentiment.

I. Le *Traité de la vie & de la mort des Saints*, attribué à ſaint Iſidore de Séville, porte que ſaint Philippe eſt venu prêcher l'Evangile dans les Gaules. On ne voit pas que cela ait été connu dans les Gaules par ceux qui pouvoient mieux le ſavoir. Les Hiſtoires Grecques & Latines que Bollandus nous a données de ſaint

I. S. Philipp n'a point prêché la Foi dans les Gaules.

Philippe, telles qu'elles ſoient, ne diſent point qu'il ait jamais voyagé en Occident. Auſſi Baronius croit que, dans le Traité attribué à ſaint Iſidore, il faut lire *la Galatie*, & non *les Gaules*. Mais, ſans s'arrêter à la conjecture de Baronius, qui n'eſt pas ſolide (1), il eſt certain que le *Traité de la vie & de la mort* eſt trop plein de fautes & de menſonges, pour croire qu'il ſoit de ſaint Iſidore de Séville; &, quand même il ſeroit de lui, cela ne feroit pas une autorité conſidérable, ce Saint étant mort en 636. En effet, de qui ſaint Iſidore auroit-il appris que ſaint Philippe avoit prêché dans les Gaules, puiſque Sulpice Sévere, Grégoire de Tours, & nos autres Ecrivains, plus anciens

(1) L'Auteur du *Traité* a certainement voulu parler des *Gaules* qui ſont bornées par l'*Océan* ou la Mer du Ponant, & non de la *Galatie* qui eſt bornée par le *Pont-Euxin* ou la Mer noire.

que lui, n'en avoient jamais rien ſçu ?

Saint Epiphane aſſure que « le mi- H. Nis. Luc.
» niſtère de la parole de Dieu ayant
» été confié à ſaint Luc, cet Evan-
» géliſte l'exerça dans la Dalmatie,
» dans la *Gaule*, dans l'Italie & dans
» la Macédoine, mais particuliére-
» ment dans la *Gaule*, ainſi que ſaint
» Paul l'atteſte dans ſes Epitres, de
» quelques-uns de ſes Diſciples. »
» Car, ajoute le ſaint Docteur, il ne
» faut pas lire *en Galatie*, comme
» quelques-uns l'ont cru fauſſement,
» mais *en Gaule.* » *Hæreſ.* 51, *p.* 433.
Il eſt évident que le ſentiment de ce Pere n'eſt que fondé ſur la leçon d'un texte de ſaint Paul, & qu'il n'avoit point d'autre connoiſſance de la prédication de ſaint Luc dans les Gaules. Il n'allegue, en effet, aucune raiſon pour ſon ſentiment, & dit ſeulement qu'il faut lire dans St. Paul *en Gaule*, & non *en Galatie*. Je ferai voir bien-

tôt qu'il y a tout lieu de croire que cette dernière leçon eſt la véritable. Et certes, le ſilence de tous les Hiſtoriens & de toutes les Egliſes, ſoit des Gaules, ſoit d'ailleurs, eſt plus que ſuffiſant pour ne pas ajouter foi à ſaint Epiphane, qui, en matière d'Hiſtoire, n'eſt point exact. Sulpice Sévere, & ſept illuſtres Evêques de France, dans le IVe. ſiécle, diſent que Dieu avoit envoyé ſaint Martin dans les Gaules, afin qu'elles ne fuſſent pas inférieures aux Pays où les Apôtres avoient prêché; ce qui ſuppoſe viſiblement que ni St. Paul, ni ſaint Philippe, ni ſaint Luc, ni aucun Apôtre, n'y ont point porté la Foi. « Car, pour ce que quelques-» uns objectent, dit M. de Tillemont, » que, ſelon l'Ecriture & la Tradi-» tion, l'Evangile avoit été porté » par les Apôtres *dans toute la terre*, » dès devant la ruine de Jéruſalem; » tout ce qu'ils peuvent alléguer n'a

» pas empêché St. Auguſtin de croire » qu'elle n'avoit été portée que, de » ſon tems, dans diverſes Nations de » l'Afrique, ou qu'elle n'avoit pas » même encore été prêchée (dans » quelques-unes.) Saint Frumence » l'établit dans l'Ethiopie au IVe. ſiécle.... L'hiſtoire nous aſſure que » les Goths & les autres Barbares » du Nord n'ont eu la Foi que du » tems de Valérien, & que l'Iberie » la reçut ſous Conſtantin, par le » moyen d'une ſervante.» *Mém. Eccl. tom. IV. pag.* 440. Saint Paul, dans ſon Epitre aux Romains, écrite vers l'an 58, dit auſſi que « la voix des » Prédicateurs de l'Evangile a retenti *par toute la terre*, & leur parole » s'eſt fait entendre juſqu'aux extrémités du monde.» *Rom. X.* 18. Mais il faut, ſans doute, l'expliquer des Pays où Dieu avoit ordonné que les Apôtres prêcheroient l'Evangile; car depuis ils parcoururent différentes

Contrées où ils n'avoient pas pénétré juſqu'alors, parce qu'ils n'avoient point encore reçu l'ordre d'y aller. *Act. XI*, 12. *XVI*. 6, 7.

III. Ni S. Paul.

III. Saint Chryſoſtome, ſaint Epiphane, ſaint Jérôme & quelques-autres Peres diſent que ſaint Paul a été prêcher en Eſpagne. Delà on conclut que l'Apôtre paſſa par les Gaules, & qu'il laiſſa ſaint Trophime à Arles, Sergius Paulus à Narbonne, & ſaint Creſcent à Vienne. Il eſt aſſez probable que ſaint Paul n'a jamais été en Eſpagne. Le Pape Gélaſe l'aſſure formellement (1); & c'eſt, ſans doute, une choſe conſidérable, qu'on ne trouve en Eſpagne aucun veſtige un peu fondé de la prédication de ſaint Paul (2): car ce qu'en diſent quelques nouveaux Eſpagnols ne mérite pas qu'on y faſſe attention.

(1) Concil. Lab. Tom. IV. p. 253.
(2) Eſtius in Rom. XV. 28. p. 179.

Et

Et, en effet, nous voyons bien que ſaint Paul ſe propoſe d'aller en Eſpagne (3); mais nous n'avons aucune preuve qu'il ait ſuivi ce deſſein. Qui nous aſſurera que dans cette occaſion, comme dans pluſieurs autres, l'Eſprit de Dieu (4) *ne le fit pas changer de ſentiment?* Ce qui paroît certain, c'eſt que dans les Epîtres écrites de Rome, où ſaint Paul ne devoit d'abord faire aucun ſéjour: *Præteriens videam vos...*, l'Apôtre ne parle plus d'aller en Eſpagne, mais il dit toujours qu'il deſire, & qu'il eſpère de retourner *promptement* en Orient, attendant ſeulement que ſaint Timothée le fût venu joindre, *pourvu même qu'il vînt bientôt* (5); ce qui ſuppoſe qu'il partiroit avant ſon arrivée, s'il tardoit à venir. Saint Athanaſe qu'on allégue, pour prou-

(3) Rom. XV. 28.
(4) Act. XVI. 6. 7.
(5) Hebr. XIII. 23.

ver que ſaint Paul a prêché en Eſpagne, dit ſeulement que l'Apôtre étoit *tout prêt* d'y aller, μὴ ὀκνεῖ (6). Il en eſt de même de ſaint Cyrille de Jéruſalem. Il y a toute apparence que les autres Peres n'en ſavoient pas davantage, & que, quoi qu'ils en parlent plus affirmativement, ils ne l'ont fait que ſur ce que ſaint Paul dit lui-même aux Romains. Au ſurplus, quand même on accorderoit que St. Paul a annoncé la foi en Eſpagne, il ne s'en ſuivroit point du tout qu'il eût paſſé par les Gaules. Saint Paul dit aux Romains qu'*il les aſſiſtera en allant en Eſpagne*, mais il ne fait point connoître la route qu'il ſe propoſe de prendre, il ne témoigne point d'envie d'aller dans les Gaules. Le P. Longueval a donc avancé, ſans fondement, « qu'*il eſt vraiſemblable* » qu'il y alla par le grand chemin qui

(6) Athan. ad Dracont. p. 950.

» conduit d'Italie en Eſpagne, c'eſt-» à-dire, par la Gaule. » *Hiſt. Gal. tom. I. Diſſert. p.* 45. On ſait combien les voyages de terre étoient autrefois pénibles & longs. D'ailleurs, ſaint Paul en allant de Rome en Eſpagne par les Gaules, auroit fait deux fois plus de chemin, que s'il s'étoit embarqué directement pour l'Eſpagne. Je penſe donc qu'il faudroit des témoignages poſitifs pour ſe perſuader que ſaint Paul ait pris le chemin des Gaules pour aller en Eſpagne.

IV. Saint Paul écrivant ſa ſeconde Epitre à Timothée, en l'an 65, lui mande entre autres choſes, que *Creſcens* étoit allé εἰς Γαλατίαν. L'ambiguité de ce mot, que l'on peut expliquer de nos Gaules, ou de la *Galatie*, Province de l'Aſie Mineure (1), cauſe de la difficulté IV. Ni S. Creſcent.

(1) La *Galatie* étoit anciennement une grande contrée de l'Aſie Mineure. Ce Pays

parmi les Interprétes. Les Grecs l'ont entendu assez universellement des *Gaules*. Eusébe dans son Histoire Ecclésiastique, dit que par ce passage, saint Paul témoigne avoir envoyé S. Crescent dans les *Gaules* (2),

---

prit son nom des *Gaulois*, qui, après avoir brûlé la Ville de Rome, allèrent s'y établir parmi les Grecs qui l'habitoient & qui portoient le nom de *Phrygiens* & de *Paphlagoniens*. Le nom de *Gaulois* vient du mot *Galler*, que quelques *Celtes* qui s'étoient détachés du gros de leur Nation, pour passer les Alpes du côté de l'Italie, prirent pour marquer qu'ils avoient été chassés de leurs anciennes demeures, ou qu'ils s'en étoient exilés volontairement. *Galler* en Tudesque signifie un Voyageur, un Etranger. Les Romains conservèrent le mot *Galler* sans l'altérer, & donnerent aux *Celtes* le nom de *Gaulois*, & à leur Pays le nom de *Gaules*. César atteste au commencement de ses Commentaires, que ceux que les Romains appelloient *Gaulois*, se nommoient *Celtes* dans leur Langue. Les Grecs, pour donner au mot *Galler* une terminaison conforme au génie de leur Langue, le changèrent en celui de *Galates*. Ainsi ils donnèrent le nom de *Galatie* à la contrée des Phrygiens & des Paphlagoniens que les *Celtes* ou *Gaulois* étoient venus habiter.

(2) Lib. 3. cap. 4 p. 74.

εἰς τας Γαλλιας. On a vu que ſaint Epiphane aſſure même que ceux qui l'entendent de la *Galatie* ſe trompent. Mais ſaint Irenée, plus ancien qu'eux, & mieux inſtruit de l'ancienne Tradition de l'Egliſe des Gaules, lit *Galatiam*, la Galatie (3). Théodoret, ſaint Chryſoſtôme & l'Ambroſiaſter liſent conſtamment εἰς Γαλατιαν. On ne trouve point que notre Vulgate Latine ait jamais lu autrement. Le Nouveau Teſtament d'Oxfort, qui a épuiſé les recherches ſur cette matière, ne marque point qu'aucun Manuſcrit porte εἰς Γαλλίαν. » Il y a » donc tout lieu de croire, obſerve » M. de Tillemont, que c'eſt le vé» ritable Texte de ſaint Paul, com» me le ſoutient le Pere Petau con» tre ſaint Epiphane, & par con» ſéquent que εἰς Γαλλίας eſt une

(3) Lib. III. cap. 14. p. 271.

» pure faute (de Copiſte,) laquelle » aura jetté Euſebe dans l'erreur, » & l'autorité d'Euſebe y aura en- » ſuite entraîné les autres (4) «. Il eſt, en effet, aſſez naturel de l'entendre de *la Galatie*, qui étoit bien plus connue que les *Gaules* de ſaint Timothée. D'ailleurs, ſi ſaint Paul avoit voulu marquer les *Gaules*, il auroit ſans doute ajouté τὴν Δυτικὴν, ou il auroit mis τὴν Κελτικὴν, ou τὰς Γαλλίας, ou quelqu'autre terme qui les diſtinguât de *la Galatie*: car cette contrée de l'Aſie Mineure n'avoit point d'autre nom que εἰς Γαλατίαν.

Le Pere Longueval a lui-même ſenti la difficulté de ſoutenir le εἰς Γαλλίας d'Euſebe, & même de prétendre qu'il faut lire dans ſaint Paul *les Gaules* au lieu de *la Galatie*. » il » ne s'agit pas de ſçavoir, dit cet » Hiſtorien, ſi ſaint Epiphane a eu

(4) Mémoir. Eccléſ. Tom. I. p. 615.

» raiſon de lire dans le texte de ſaint » Paul, *en Gaule*, au lieu d'*en Ga-* » *latie* : il nous ſuffit qu'il ait cru » qu'on devoit lire de la ſorte, pour » être en droit d'en conclure qu'il » paſſoit alors pour conſtant que » ſaint Creſcent avoit prêché la Foi » dans la *Gaule*.... Nous croyons » devoir nous rendre à l'autorité de » ſaint Epiphane. Il ſiéroit mal à des » Ecrivains François de combattre » ce que des Auteurs Grecs, des » Saints Peres reſpectables par leur » antiquité & leur érudition, ont » avancé de glorieux à l'Egliſe Gal- » licane (1) « On n'admirera pas ſans doute dans ce raiſonnement la Logique du Pere Longueval. Si le ſentiment de ſaint Epiphane ſur un fait de cette nature, n'a d'autre fondement qu'une erreur de Co-

(1) Hiſtoire Gallic. Tom. I. Diſſert. pag. 43. 44.

piſte, quelle créance y devons-nous donner ? Le Pere Longueval avoit-il oublié qu'il venoit d'avouer » qu'une Egliſe ſi illuſtre (que la » nôtre) n'avoit pas beſoin de faux » Titres de Nobleſſe «? Je voudrois volontiers qu'il me fût permis de me rendre à l'autorité de ſaint Epiphane ; je deſirerois que la tradition de l'Egliſe de France ne fût pas contraire » à ce que des Auteurs » Grecs, des Saints Peres reſpecta-» bles par leur antiquité & leur éru-» dition, ont avancé de glorieux à » l'Egliſe Gallicane «. Mais, comme le remarque M. Fleury, » ſans man-» quer de reſpect pour les tradi-» tions, on peut examiner celles » qui ſont dignes de créance : *on le* » *doit même*, ſous peine de manquer » de reſpect aux vraies, en y en » mêlant de fauſſes (2) «. Or nos Hiſtoriens les plus anciens, mieux

(2) I. Diſc. ſur l'Hiſtoire Eccléſ. art. V.

inſtruits que les Grecs de la Tradition des Egliſes des Gaules, ne font aucune mention de ſaint Creſcent. Adon, Archevêque de Vienne au IXe. ſiécle, eſt le premier qui en parle, & l'expoſé du ſyſtême de cet Ecrivain ſuffit ſeul pour le détruire. D'un côté il avoue que ſaint Creſcent avoit été ordonné Evêque *de la Galatie*, & par-là il ruine l'interprétation qu'Euſebe & ſaint Epiphane donne au mot Γαλατια : d'un autre côté, il veut, ſans aucune preuve, que ſaint Creſcent eut quitté ſon Egliſe pour aller planter la Foi à Vienne. Ce ſyſtême étoit nouveau ; auſſi Adon ne put perſuader ſon opinion à ſon Egliſe, qui, il y a deux ſiécles, ne mettoit point encore ſaint Creſcent dans ſes Litanies, n'en faiſoit qu'une ſimple Mémoire dans ſon Office ; ajoutons qu'il ne ſe trouvoit, dans le Diocèſe de Vienne, aucune Egliſe ni au-

cun ancien monument de ce Saint. Dans le nouveau Bréviaire de Vienne, on n'en fait qu'un ſimple Office, ſans Leçon ; & on lui donne le titre d'Apôtre, mais *non celui d'Evêque de Vienne*, comme l'on fait à tous ceux qui ſont reconnus pour Fondateurs des Egliſes. Il eſt, en effet, certain que dans le Ve. ſiécle, on n'avoit aucune connoiſſance que ſaint Creſcent, Diſciple de ſaint Paul, eût fondé l'Egliſe de Vienne, puiſqu'il n'en eſt point parlé dans la diſpute qui s'éleva entre cette Egliſe & celle d'Arles touchant le droit de Métropole.

V. Nis. Trophime, Diſciple de S. Paul.

V. Saint Trophime, étoit Gentil, natif d'Ephèſe. Il ſuivit ſaint Paul dans le voyage qu'il fit de Corinthe à Jéruſalem en l'an 58 (*Act. xxi.* 19.) Long-tems après, & environ l'an 64, ſaint Paul paſſant à Milet, y laiſſa ſaint Trophime malade, ce qu'il manda à S. Timothée vers le

milieu de l'an 65, peu de tems avant ſa mort (II. *Timoth.* IV. 20). Cela ſuffit pour montrer que ſaint Paul, ſuppoſé qu'il ait fait le voyage d'Eſpagne & qu'il ait paſſé par les Gaules, n'a pu le laiſſer à Arles en 63, comme Adon l'a avancé, & même que ſaint Trophime n'a pu être attaché à l'Egliſe d'Arles du vivant de ſaint Pierre & de ſaint Paul. Il faudroit donc, pour prétendre qu'il y eût eu un ſaint Trophime envoyé à Arles par ſaint Pierre, qu'on pût diſtinguer un autre ſaint Trophime, Diſciple de ſaint Pierre & de ſaint Paul, de celui que ſaint Paul avoit laiſſé à Milet : c'eſt ce que perſonne n'a encore prétendu. Cependant le Pere Longueval ſoutient la Miſſion de ſaint Trophime à Arles, & aſſure que » nous avons pour garant de » ce fait, une Tradition ſi ancienne, » & ſi univerſellement reçue, qu'on » ne pourroit la contredire ſans té-

» mérité (1) «. Pour prouver cette Tradition, le Pere Longueval allégue 1°. Que c'eſt ſur ce principe que le Pape ſaint Zoſime fonde les Privilèges qu'il accorde à l'Egliſe d'Arles. 2°. Que c'eſt le motif de la Requête que les Evêques de la Province d'Arles préſenterent à ſaint Léon, pour le ſupplier de rendre à cette Métropole les privilèges qu'il lui avoit ôtés. » Si S. Trophime d'Ar-» les n'avoit reçu ſa miſſion qu'au » milieu du troiſiéme ſiécle, obſerve » cette Hiſtorien, auroit-on pu igno-» rer ce fait à Rome & dans la Gaule » vers le milieu du Ve. ſiécle ? Où » ces Evêques auroient-ils pu s'ex-» primer comme ils font ? Peut-on » ſuppoſer qu'ils ignoraſſent qu'il y » avoit à Lyon & à Vienne, dès le » ſecond ſiécle, une Chrétienté » nombreuſe, qui avoit donné à l'E-

(1) Hiſt. de l'Egl. Gall. Tom. I. Diſſert. pag. 44.

» gliſe de ſi illluſtres Martyrs ? Ainſi » ſoutenant que l'Egliſe d'Arles eſt » plus ancienne (1), ils prétendent » qu'elle a été fondée dès le premier » ſiécle «.

Il ſeroit trop long de prouver que la tradition de l'Apoſtolat de ſaint Trophime, fondé ſur la Lettre du Pape Zoſime, & ſur la Requête des Evêques de Provence, ne mérite aucune attention. Je renvoye à M. de Tillemont (2) qui l'a prouvé démonſtrativement. » Ce que nous » concluons de tout ceci, dit ce » judicieux Ecrivain, c'eſt que la » Miſſion de ſaint Trophime par les

(1) Si le P. Longueval étoit conſéquent dans ſon ſyſtême, il ſe ſeroit convaincu que la prétention des Evêques de Provence étoit viſiblement fauſſe, puiſqu'ils diſoient que leur Egliſe étoit plus ancienne que celle d'Arles : car il y avoit à Vienne, ſelon le P. Longueval, une Egliſe fondée par Creſcent, dans le même tems que S. Trophime avoit établi celle d'Arles.

(2) Mémoir. Eccléſ. Tom. IV. p. 704-708.

» Apôtres & par ſaint Pierre, n'é-
» tant fondée que ſur des Auteurs
» qui ne l'avancent que pour ſoute-
» nir une prétention que l'on peut
» aſſurer être inſoutenable, & dans
» laquelle M. de Marca avoue que
» Patrocle (3) avoit ſurpris Zoſime
» par ſes menſonges, *obreptum Zo-*
» *ſimo per falſam Patrocli ſuggeſtio-*
» *nem*, il n'y a guères lieu de s'y
» vouloir arrêter contre le témoi-
» gnage de ſaint Grégoire de Tours,
» qui n'avoit nul intérêt en ceci,
» que celui de la vérité, & contre
» l'honneur de l'Egliſe Gallicane,
» qui ſeroit coupable d'une très-
» grande ingratitude envers ſaint

(3) Patrocle avoit fait chaſſer du Siége d'Arles Eros, qui en étoit le légitime Evêque, pour ſe faire mettre en ſa place par la faveur du Général Conſtance. Sa conduite dans l'Epiſcopat répondit à ſon inſtruſion, puiſqu'il vendit même des Evêchés. Dieu le punit de ſes fourberies & de ſes attentats, en permettant qu'il fût maſſacré.

» Trophime de ne le pas honorer » comme ſon Apôtre, s'il eſt vrai » qu'elle ait reçu la Foi par ſon » moyen. Le Pere Queſnel (4) ne » regarde cette antiquité attribuée à » ſaint Trophime, que comme une » choſe très-fauſſe «. Auſſi ſaint Léon répondant à la Requête des Evêques de Provence les contredit en ce qu'ils avoient ſuppoſé fauſſement que » l'Evêque d'Arles, en conſi- » dération de ſaint Trophime *avoit* » *toujours regardé* comme une partie » de ſa ſollicitude Paſtorale, les Or- » dinations de la Province de Vien- » ne, auſſi-bien que celles des trois » Provinces (les deux Narbonnoi-

(4) On verra par la ſuite de cette Hiſtoire, que le P. Longueval ſe glorifie de n'être jamais du ſentiment du P. Queſnel. Pour moi, je penſe, avec M. de Tillemont, qu'il eſt du devoir d'un Hiſtorien de prendre la vérité par tout où elle ſe trouve. Un Chrétien ne doit jamais haïr les hommes, mais ſe garantir de leurs erreurs.

» ſes & les Alpes maritimes) «. C'eſt pourquoi ce Pape déclare qu'il a bien examiné toutes les choſes de part & d'autre, qu'il a trouvé que les Villes *de Vienne* & d'*Arles* ayant toutes deux été très-célébres dans la même Province, l'avoient alternativement emporté l'une ſur l'autre (5) pour la prééminence Eccléſiaſtique, ſelon les tems & les rencontres différentes ; & qu'ainſi il eſt raiſonnable de partager la Province, & de laïſſer à Vienne les Evêchés de Valence, de Tarentaiſe, de Genéve & de Grenoble. Les efforts qu'ont fait dans la ſuite les Evêques d'Arles pour ſe relever de cette Sentence, n'ont ſervi qu'à la faire confirmer de plus en plus, ſi ce n'eſt

(5) S. Leon bien perſuadé que la miſſion de Trophime par S. Pierre, étoit une pure invention des Evêques d'Arles, écarte cette chimère & n'en fait point le fondement de leurs prérogatives.

qu'on

qu'on a encore retranché Die & Viviers de la Province d'Arles pour les ajouter à celle de Vienne.

Il eſt (pourtant) difficile, obſerve le Pere Longueval, de ſe perſuader que ſaint Pierre & ſaint Paul » étant à Rome uniquement occupés à la propagation de l'Evangile, aient négligé de le faire annoncer à une Nation auſſi illuſtre » & auſſi voiſine de l'Italie que l'étoient les Gaulois. Le zèle de ces » ſaints Apôtres eſt une raiſon ſuffiſante de ſe perſuader qu'ils l'auront fait «.

J'ai déja répondu à cette objection. Les Apôtres n'ont ſans doute pas négligé d'annoncer l'Evangile dans les différens pays où Dieu leur a permis d'entrer ; mais nous n'avons point de preuves que Dieu ait voulu que les Apôtres portaſſent eux-mêmes le flambeau de la Foi dans les Gaules. Saint Marc prêche

Jésus-Christ aux environs d'Alexandrie ; mais il attend un ordre de Dieu pour entrer dans cette grande Ville, la premiere de l'Empire après Rome, & où personne n'avoit prêché avant lui. Les Apôtres n'ont donc envoyé des Ouvriers Evangéliques que dans les lieux qui leur étoient marqués par le Saint-Esprit, & jusqu'à ce qu'on nous fasse connoître la volonté divine, à l'égard des Gaules, il ne nous est point permis d'ajouter foi à des conjectures humaines, qui peuvent se trouver opposées aux décrets de l'Eternel qui fait miséricorde à qui il lui plaît : *Cujus vult miseretur, & quem vult indurat* (*Rom. IX.* 18.) « Si l'Eglise Gallicane, ob-» serve M. de Tillemont (1), n'a of-» fert des Martyrs à J. C. qu'après » quelques autres, elle a réparé ce » défaut par le nombre & la qualité

(1) Mémoir. Eccléſ. Tom. III. p. 2.

» de ceux qu'elle lui a rendus, après » les avoir reçus de lui. » Nous pouvons certainement dire la même chose des premiers Apôtres de notre Eglise : ils lui ont acquis une gloire qui ne peut périr qu'avec les siécles.

VI. Le Médecin Chifflet, dans son *Histoire de Besançon*, veut que St. Lin ait apporté la Foi à Besançon (2). Nous apprenons, au contraire, de saint Irenée que saint Pierre & saint Paul ayant fondé l'Eglise de Rome, en confierent le gouvernement à St. Lin (3). Ce Pontife auroit-il quitté l'administration de l'Eglise de Rome pour venir prêcher la foi aux Francs-Comtois ? Chifflet donne pour toute preuve de son sentiment, que l'Eglise de Besançon n'*honore point d'autre saint Lin*. Cela est certain ; mais il est vrai encore qu'elle ne l'ho- VI. Nis. Lin.

(2) Vesontio, Tom. II. p. 11-13.
(3) Iren. lib. III. cap. 3. p. 232.

nore que comme beaucoup d'autres Egliſes, & qu'elle ne dit pas ſeulement dans ſon office qu'il ait été ſon Apôtre. D'ailleurs, le même Ecrivain met pour ſecond Evêque de Beſançon un ſaint Maximien, ordonné vers l'an 285, par le Pape Caïus. Il auroit donc dû prouver que ſaint Lin avoit gouverné l'Egliſe de Beſançon pendant près de deux ſiécles & demi, ou nous dire pourquoi il ne s'eſt point donné de Succeſſeur, pourquoi il n'y a point eu d'Evêque à Beſançon juſques vers l'an 285.

VII. S. Martial n'eſt point venu, dans le premier ſiécle, prêcher dans les Gaules.

VII. Le Calendrier de Limoges place la miſſion de ſaint Martial dès le premier ſiécle. Nous avons une grande vie de cet Apôtre du Limouſin, ſous le nom de ſaint Auſtriclinien, ſon Compagnon, qui dit la même choſe; elle eſt appuyée par les deux Lettres qu'on a données ſous le nom du Saint. Il eſt certain que la Vie & les Lettres ont été fa-

briquées par des Ecrivains qui ont cherché à en impoſer ; la vie a été écrite ſur la fin du X. ſiécle, & les Lettres environ cent ans après (1). Ce n'eſt, en effet, que ſous le régne de Philippe I, qu'on a commencé à prétendre que St. Martial étoit venu dans les Gaules ſur la fin du I. ſiécle. On peut voir ce que dit ſur ce ſujet M. des Cordes, Chanoine de Limoges (2). Ce Savant étoit cerainement très-zèlé pour la gloire du Limouſin ſa Patrie : je ne le ſuis pas moins que lui ; mais au lieu d'honorer une Egliſe, c'eſt la dégrader, que de lui donner une origine fabuleuſe.

VIII. Flodoard, Hiſtorien du X. ſiécle, dans ſon *Hiſtoire des Evéques de Reims*, *Liv. I*, *c.* 3. *p.* 11. dit que ſaint Pierre envoya exprès St. Sixte

VIII. Ni S. Sixte de Reims.

(1) *Voyez* Duboſquet, Hiſt. Gallic. lib. I. cap. 23. p. 44. 45.

(2) *Voyez* Duboſquet, Hiſtor. Gallic. pag. 50-66.

à Reims pour y enſeigner la parole de Dieu. Cependant les Actes mêmes de ſaint Sixte de Reims diſent qu'il ne vint dans les Gaules que ſous Dioclétien & Maximien, c'eſt-à-dire, vers l'an 287. Hincmar, célèbre Archevêque de Reims, plus ancien que Flodoard, dit (3) que St. Sixte de Reims fut envoyé en France par le Pape Sixte, ſans exprimer ſi c'eſt par le premier, vers 120, ou par le ſecond, vers 258. M. du Boſquet l'entend du ſecond (4). Cela eſt conforme aux Actes du Saint, & il y a peu d'exemples que les propres hiſtoires des Saints les mettent dans un tems poſtérieur à celui où ils ont vêcu.

IX. Ni S. Taurin d'Evreux.

IX. Les Actes de St. Taurin diſent qu'il a été envoyé en France avec ſaint Denis, par ſaint Clément. Mais

(3) Hincm. Oper. 32. cap. 16. Tom. II. pag. 431.

(4) Hiſt. Gallic, lib. I. cap. 3. p. 55. 56.

cette pièce eſt toute compoſée d'événemens fabuleux & mal couſus. On y lit que ſaint Taurin informa le Pape Sixte du jour de ſa mort, ſans dire quel étoit ce Sixte. On y voit encore que ce Saint étoit frere de ſaint Gaugeric, Evêque de Cambrai, & celui-ci n'a vêcu que ſur la fin du VIe. ſiécle (5).

X. Ni S. Julien du Mans.

X. Une vie de ſaint Julien, qu'on croit avoir été compoſée ſous l'Evêque Aldric, vers l'an 850, dit qu'il a été envoyé par Saint Clément avec St. Denis de Paris. Cette Hiſtoire eſt, comme preſque toutes les vies de Saints, remplie de fables. On y voit que ſaint Julien n'étoit mort que ſix cens ans auparavant (6). Il ne mourut donc, ſelon cette Hiſtoire, que vers l'an 290, & par conſéquent il n'avoit point été en-

(5) Gallia Chriſt. Tom. I. p. 233.

(6) *Voyez* Mabillon, Analect. Tom. III. pag. 60.

voyé dans les Gaules par saint Clément. D'ailleurs, je ferai voir que saint Denis, avec qui l'on prétend que saint Julien étoit venu, ne prêcha dans les Gaules que vers l'an 250. Enfin, à la tête même de la méchante histoire de saint Julien, on lit ces mots : *Qui fuit tempore Decii, & Nervæ ac Trajani Imperatorum, &c.* Ce *Decii* qui s'accorde si mal avec le tems de Nerva & de Trajan, pourroit bien être un reste de la plus ancienne tradition de l'Eglise du Mans.

XI Ni S. Eutrope de Saintes.

XI. Grégoire de Tours assure (1) que saint Eutrope a été martyrisé, & qu'on *tenoit* qu'il avoit été envoyé par saint Clément. M. du Bosquet croit que le nom de saint Clément a pu être ajouté en cet endroit au texte de Grégoire de Tours (2). Au surplus, quand le texte de cet His-

(1) De Glorià Mart. cap. 56. p. 129.
(2) Hist. Gallic. lib. I. cap. 30. p. 54.

torien

torien n'auroit pas été corrompu, il faudroit peu connoître combien le tems altère la vérité des choſes qui ne ſe conſervent que dans la mémoire du Peuple, pour donner quelqu'autorité à une opinion du VI. ſiécle, dont Grégoire de Tours n'a pas été aſſuré, & qui n'étoit fondée ſur aucun écrit. Car la vie de ſaint Eutrope n'a été faite que depuis ce tems-là, & ſe trouve toute pleine de fables (3). Auſſi Bollandus n'a pas cru qu'il fallût s'arrêter à ce que rapporte Grégoire de Tours, & il aime mieux croire que ſaint Eutrope n'eſt venu qu'au III. ſiécle avec St. Denis, dont ont le fait Compagnon (4).

XII. « Il y a peu de fables dont on » ne ſe doive laiſſer perſuader, dit » M. de Tillemont (5), ſi l'on croit

XII Nis. Dnys de Paris, qu'on a eu tort de confondre

(3) *Voyez* P. de Natal. lib. IV. cap. 105. pag. 74.

(4) Boland, 30. Ap. p. 733.

(5) Mém. Eccléſ. Tom. IV. p. 710.

avec S. Denys l'Aréopagite.

» que le témoignage de saint Sulpice » Sévere, qui ne reconnoit aucun » martyr en France avant Marc-Aurele, joint à l'autorité de saint Grégoire de Tours, qui met la venue » de saint Denis de Paris en 250, & » appuyé par presque tous les Martyrologes, qui distinguent les deux » saints Denis, ne suffit pas pour détruire une opinion inouie dans » l'Eglise durant huit cens ans, mise » au jour par un Abbé, Ministre » d'Etat, assez ignorant, ou assez » hardi, pour imposer aux Historiens » les plus célebres, & aux Ecrivains » les plus sacrés, & qui n'a point cessé d'être combattue depuis qu'elle » a commencé à paroître jusques à » présent, qu'on peut dire qu'elle est » détruite, » & que l'on convient unanimement que saint Denis, premier Evêque de Paris, ne vint dans les Gaules que vers le milieu du III. siécle, du tems de l'Empereur Dèce.

Hilduin, Abbé de Saint-Denis en France, au IX. ſiécle, fut le premier qui identifia ſaint Denis l'Aréopagite, & ſaint Denis de Paris. C'eſt dans ſon *Areopagitica*, vie pleine de fables, venues de la vanité, qui tâche d'approcher ſes premiers Evêques du tems des Apôtres, en préférant l'impoſture à une vérité ſolide & inconteſtable (6); c'eſt dans cette vie que l'Abbé Hilduin publia ſon opinion étrange. Pour la prouver, il cita l'autorité d'un Ariſtarque & d'un Visbius, dont perſonne n'avoit jamais entendu parler, mais il prétendit que les écrits de ces deux perſonnages, qu'on n'a pas plus connus depuis ce tems qu'auparavant, avoient été trouvés dans la Bibliothêque de l'Egliſe de Paris Le crédit d'Hilduin, & l'eſpèce d'enthouſiaſme où les Peuples étoient alors

(6) *Voyez* les Valeſiana, p. 163.

de vouloir que leurs Apôtres fuſſent venus dans les Gaules dès le I. ſiécle (7), aſſurerent à l'opinion de l'Abbé Hilduin un prompt ſuccès. Elle s'accrut ſi fort, & fit diſparoître avec tant de facilité d'ancienne tradition, qu'au XIIe. ſiécle, le fameux Abelard fut perſécuté par les Moines de Saint-Denis, pour avoir avancé que l'*Evéque de Paris n'étoit point l'Aréopagite.* Ce Religieux prétendoit que le célebre Bede, tant approuvé par notre Egliſe, devoit être cru préférablement à l'Abbé Hilduin, qui n'étoit venu que deux ſiécles après lui. Les Moines, trop en-

(7) Avant que de faire S. Denis de Paris *Aréopagite*, on avoit déja prétendu que Saint Clément l'avoit envoyé dans les Gaules. On le voit dans une Charte du Roi Thierri en 723, rapportée par Dom Mabillon. Cette prétention n'avoit d'autre fondement que de s'élever au-deſſus des autres Egliſes, par le vain honneur d'une fauſſe antiquité. Ce fut le même motif qui porta l'Abbé Hilduin à confondre l'Evêque de Paris, avec S. Denis l'Aréopagite.

têtés de leur opinion, pour ſe rendre à la raiſon, firent grand bruit, comme ſi Abelard avoit voulu perdre l'honneur de leur Monaſtère & celui de notre France. Ils ne s'en tinrent pas aux paroles & aux injures ; ils le maltraiterent, & l'obligerent, une ſeconde fois, de quitter leur Abbaye, & de ſe retirer dans le Diocèſe de Troyes. L'aveuglement de ces Religieux ne ſe borna pas à ce fait pour la gloire d'avoir & poſſéder le Chef de ſaint Denis l'Aréopagite. Ils plaiderent avec le Chapitre de N. D. de Paris, ſur la queſtion de ſavoir *où réſidoit le Chef de ce Saint.* Le Parlement, ſollicité par les Parties, voulut bien rendre en Mai 1401 un Arrêt, ſans garantie, par lequel il décida que le *Chef de St. Denis le Corinthien étoit en l'Egliſe de N. D.* ce qui étoit dire que celui de l'*Aréopagite* étoit dans l'Egliſe de Saint-Denis de France ; car l'on ne ſe doutoit pas

de St. Denis ; car l'on produit une Bulle du Pape Innocent III, de l'an 1215, qui porte que ce Pape envoye aux Religieux de cette Abbaye, le *corps d'un St. Denis apporté de Grèce ;* & ſi ces Religieux avoient poſſédé juſqu'alors celui de l'Aréopagite, celui-ci devoit paſſer avec quelque probabilité pour le corps du Corinthien, ou du moins cette Bulle étoit une eſpèce de titre pour croire que le corps de ce Saint étoit à Saint-Denis. Mais nous ſommes bien peu aſſurés que ni le corps de l'Aréopagite, ni celui du Corinthien, ſoient à cette fameuſe Abbaye. La Bulle attribuée au Pape Innocent III, n'eſt pas ſans ſuſpicion de fauſſeté (1); & ſi elle eſt véritable, on n'en peut rien conclure, puiſque la Bulle n'aſſure ni que le corps envoyé par le Pape

(1) *Voyez* Tillemont, Mém. Eccléſ. Tom. II. pag. 718.

que tous Disciples ou Compagnons de St. Denis, Evêque de Paris. Saint Trophime d'Arles, St. Clément de Metz, St. Memmie de Châlons sur Marne, St. Front de Périgueux, St. George du Puy en Velai, St. Saturnin de Toulouse, St. Savinien & St. Potentien de Sens, St. Eucher, St. Valère & St. Materne de Treves, de Tongres & de Cologne, St. Mansuet de Toul, St. Altin d'Orléans, St. Gatien de Tours, St. Lucien de Beauvais, St. Saintin de Meaux & de Verdun, St. Exupere de Bayeux, St. Rieule de Senlis, St. Paul de Narbonne, St. Eutrope de Saintes, St. Ursin de Bourges, St. Austremoine de Clermont, St. Génulphe de Cahors, St. Aventin de Chartres, St. Drennule de Tréguier, St. Quentin d'Amiens, St. Alban de Mayence, St. Antonin de Pamiers, St. Afrodite de Béziers, St. Ruffe d'Avignon, St. Martial de Limoges, St Peregrin

d'Auxerre, St Nicaiſe & St. Mellon de Rouen, St. Taurin d'Evreux, St. Julien du Mans, St. Clair de Nantes, de Cornouailles & de Vannes, St. Maximien de Rennes, & pluſieurs que je ne citerai pas, furent, ſelon leurs Actes, les uns, Compagnons de St. Denis de Paris, les autres, ſes Diſciples (1), les autres, encore, les Diſciples de ſes Compagnons. Il doit donc demeurer pour conſtant que tous ces Saints ne ſont venus en France avec St. Denis qu'au milieu du IIIe. ſiécle, où il faut rejetter leurs Actes dans les points les plus eſſentiels, & dire que ces premiers Apôtres des Gaules

(1) Il n'eſt pas fort aſſuré que tous ceux qu'on donne à S. Denis pour Compagnons de de ſa miſſion ou pour Diſciples, l'ayent été réellement : car il ſemble qu'on ait cru faire honneur à pluſieurs Saints de les dire Compagnons ou Diſciples de Saint Denis. L'obſcurité de l'Hiſtoire ne permet pas de ſe livrer à cette diſcuſſion, & il n'y a aucun inconvénient de ſuppoſer ce que veulent les Actes.

n'ont été ni Compagnons, ni Diſciples de St. Denis, ou de ſes Compagnons ; & pour lors dans quel tems faudra-t-il placer leur miſſion, & ſur quelles piéces pourra-t-on l'établir ?

Au ſurplus, les Actes de ces premiers Apôtres des Gaules n'ont été compoſés qu'après le IXe. ſiécle, pour appuyer l'opinion qui commençoit à s'établir de l'ancienneté de pluſieurs Egliſes, & pour l'attribuer à quelques autres. Ces mêmes Actes ne font naître que des incertitudes & des contradictions, qu'il coute de relever, parce qu'on pourroit bleſſer la délicateſſe de la multitude qui a toujours plus de zèle pour la gloire des Saints, qu'elle n'a de lumière pour diſcerner le vrai d'avec le faux, qui ne peut que les déshonorer. Enfin, il paroît évident que ces Actes ſe ſont modelés les uns ſur les autres, & mêmes qu'ils ſe

ſont copiés en pluſieurs choſes. Par exemple, St. Martial reſſuſcite ſaint Aurélien, ou ſaint Auſtriclinien avec le bâton qu'il avoit reçu de Saint Pierre; St. Eucher, avec le même bâton, reſſuſcite auſſi ſon Compagnon St. Materne, St. Clément de Metz opère le même miracle, par la vertu du bâton de St. Pierre; ſaint Front de Périgueux rend auſſi la vie avec un ſemblable bâton, à St. George, ſon Compagnon (2).... Quel fond peut-on faire après cela ſur de pareilles piéces? Il y a plus: dans un Concile de Limoges en 1031, l'Abbé de Salomniac, près de Limoges, rejetta, avec indignation, les Actes de

(2) Le bâton du Prophête Eliſée n'a point autant de vertu dans la main de Gieſi ſon Diſciple, puiſqu'il n'avoit pû reſſuſciter l'enfant de la Sunamite (IV. des Rois, IV. 31.) Mais, d'où nos faiſeurs d'Actes ont-ils tiré que Saint Pierre avoit un certain nombre de bâtons, ainſi pour en donner preſque tous à ceux de ſes Diſciples qu'il envoyoit dans les Gaules?

St. Front de Périgueux, comme une fable, compoſée depuis peu de tems, par un certain Gausbert, Co-Evêque de Limoges, qui l'avoit même faite pour en tirer de l'argent (3). On inventa, depuis ce tems, une autre vie de St. Front, ſous le nom de ſes Succeſſeurs; mais cette nouvelle Pièce eſt encore plus ridicule que la première (4).

SECONDE PROPOSITION.

La Religion Chrétienne n'a pris naiſſance dans les Gaules qu'au milieu du ſecond ſiécle.

Sulpice Sévere, le plus ancien Hiſtorien que nous ayons, parlant de la *cinquiéme perſécution*, qui eſt celle de Marc-Aurele, dit « qu'*alors* l'on » vit dans les Gaules *les premiers Mar-*

(3) *Voyez* Duboſquet, Hiſtor. Gallic. lib. V, pag. 4.

(4) *Voyez* Duboſquet, Gallic. lib. I. cap. 15, pag. 35.

» *tyrs*, la Religion ayant été reçue » *plus tard* au-delà des Alpes (à l'é- » gard de l'Italie). » L'Auteur des Actes de St. Saturnin dit auſſi que la lumière de la prédication des Apôtres ne ſe répandit dans nos Provinces que lentement & peu à peu (1). Il n'eſt pas poſſible de rejetter, avec décence, le témoignage de ces deux Auteurs, dont l'un a vécu certainement dans les IVe. & Ve. ſiécle, & l'autre paroît l'avoir ſuivi d'aſſez près (2), ſelon ceux mêmes qui ne veulent pas tomber d'accord de ce qu'il nous dit (3). Le premier, indépendamment

(1) *Voyez* Surius, 29. Nov. p. 650. §. 1.

(2) Grégoire de Tours fait mention de ces Actes, & les appelle l'Hiſtoire du martyre de de S. Saturnin. Cette Hiſtoire paroît être d'un homme de Toulouſe, Diſciple de S. Exupere, qui vivoit ſur la fin du IVe. ſiécle, & au commencement du Ve. L'Auteur cite une date de Conſuls, d'où l'on peut juger qu'il ſuivoit même des piéces originales.

(3) *Voyez* Chifflet, de uno Dioniſio, pag. 119. 120.

même de ſon antiquité, a été illuſtre dans le ſiécle par ſa Nobleſſe & par ſes richeſſes, & dans l'Egliſe par ſa ſcience & par ſa piété. On aſſure que Bellarmin a cru qu'on devoit tellement déférer à ſon autorité, que quand on parloit de quelque Hiſtoire qui ne s'y accordoit pas, ou il la rejettoit comme fauſſe, ou il la rapportoit aux tems poſtérieurs (4).

Et en effet, il faudroit recevoir tout ce que des hommes de mauvaiſe foi, ou des eſprits ſuperſtitieux nous ont débité de fables & de contes ridicules, ſi l'on ne vouloit point admettre ce qu'un Hiſtorien François, du mérite de Sulpice Sévere, raconte au IVe. ſiécle, touchant la propagation de la Foi dans le Royaume. Joignons au témoignage de cet illuſtre Ecrivain, celui de Grégoire de Tours, qu'on nomme, avec raiſon,

(4) *Voyez* Bollandus, 30. Apr. p. 734.

le Pere de l'Hiſtoire de France. Ce célèbre Hiſtorien qui vivoit dans le VIe. ſiécle, dit que St. Pothin fut le premier Evêque de l'Egliſe de Lyon, auquel ſuccéda St. Irenée, *que ſaint Polycarpe avoit envoyé dans cette Ville*; enſuite il ajoute que, « ce fut ſous Dèce que ſept Evêques furent or-» donnés, & envoyés dans les Gau-» les pour y prêcher la Foi, ainſi que » le marque l'*Hiſtoire du martyre de* » *St. Saturnin.* Car on y lit : *Sous le* » *Conſulat de Dèce & de Gratus, com-*» *me on le ſait par une tradition fidéle,* » *la Ville de Toulouſe eut St. Saturnin* » *pour ſon premier Evêque.* Voici donc » les Evêques qui furent envoyés, » Gatien à Tours, Trophime à Arles, » Paul à Narbonne, Saturnin à Tou-» louſe, Denis à Paris, Auſtremoine » en Auvergne, & Martial à Limo-» ges (5). » Saint Grégoire, qui étoit

(5) *Voyez* Gregoire de Tours, Hiſt. Franç. liv. I. chap. 30. p. 23.

Evêque

Evêque de Tours, qui avoit été élevé dans l'Egliſe d'Auvergne, Province limitrophe du Limoſin, & qui avoit fait de fréquens voyages à Paris, ne pouvoit ignorer la tradition de ces quatre Egliſes ſur l'époque de leur fondation ; & ſi cet Hiſtorien joint enſemble la miſſion des ſept Evêques, il ne l'a fait que ſur la tradition qui étoit alors reçue en France, c'eſt-à-dire, que la tradition du VIe. ſiécle étoit que St. Gatien, St. Trophime, St. Paul, St. Saturnin, St. Denis, St. Auſtremoine & Saint Martial, avoient été envoyés dans les Gaules à peu-près en même-tems (1).

C'eſt au ſujet de ceux qui furent martyriſés à Lyon en l'an 177, que Sulpice Sévère dit que la Religion a été reçue *plus tard* dans les Gaules

(1) *Voyez* Duboſquet, Hiſt. Gallic. lib. III. cap. 21. p. 123.

que dans les autres Pays ſitués au-delà des Alpes, par rapport à nous, marquant, aſſez clairement, qu'elle n'y avoit point été reçue avant la prédication de St. Pothin.

Nous liſons, en effet, dans Euſebe, que ſaint Irenée gouvernoit l'Egliſe des Gaules επισκοπος, c'eſt-à-dire, qu'il en étoit Evêque, d'où le P. Queſnel conclut, avec fondement, ſur Saint Léon, *p.* 477, 478. qu'il n'y avoit que St. Irenée d'Evêque dans les Gaules. Ce même Auteur remarque, à ce ſujet, qu'Euſebe, après avoir dit que la queſtion de la Pâques avoit été jugée *par les Evêques du Pont*, ajoute auſſi-tôt, *& par les Egliſes des Gaules*, changeant le mot d'*Evêques* en *Egliſes*. Ce qui confirme le ſentiment du P. Queſnel, c'eſt qu'Euſebe dit dans un autre en-

(2) *Voyez* Euſebe, Hiſt. lib. V. cap. 23. pag. 191.

droit, que St. Irenée écrivit une Lettre au Pape Victor, au nom des Freres dont il étoit le Chef dans les Gaules (3), c'eſt-à-dire, dont il étoit Evêque.

Il eſt vrai qu'on pourroit reſtraindre ces dernières paroles aux *Freres* de la ſeule Egliſe de Lyon, ou à ceux dont Lyon étoit la Métropole, parce que le mot de *Freres*, en cet endroit, n'exclut point abſolument les *Evêques ;* mais il faudroit qu'il fût poſſible de prouver par l'Hiſtoire qu'il y avoit alors effectivement pluſieurs Evêques dans les Gaules. On ne trouve rien ſur quoi l'on puiſſe fonder cette conjecture avec quelque ſolidité : pourquoi donc l'Evêque de Lyon n'auroit-il pu gouverner toutes les Egliſes des Gaules, puiſqu'il eſt certain, dans l'Hiſtoire, que l'Evêque de Tomes a gouverné

(3) Lib. cap. 24. p. 192.

ſeul, durant pluſieurs ſiécles, toutes les Egliſes de la grande Contrée de Scythie ?

On peut objecter contre ce que je viens de dire, qu'il ſemble que Vienne eût un Evêque; puiſque dans la Lettre des Chrétiens de Vienne & de Lyon, il eſt dit qu'on avoit pris tous les Principaux des deux Egliſes (4). Ce parallele, joint à ce que les Chrétiens de Vienne ſont nommés les premiers dans l'inſcription de la Lettre, ſemble obliger de croire que Vienne n'étoit point une ſimple Paroiſſe de l'Egliſe de Lyon, mais une Egliſe auſſi formée & auſſi parfaite que l'autre. Or on ſait qu'une Egliſe n'eſt point parfaite, ſi elle n'a un Evêque. Ces deux Egliſes, écrivant donc enſemble, diſent que St. Pothin *étoit chargé du miniſtère de l'E-*

(4) *Voyez* Euſebe, Hiſt. lib. V. cap. 1. pag. 156.

piſcopat dans Lyon. Mais s'il étoit également Evêque de Lyon & de Vienne, pourquoi ne diſent-elles pas *parmi nous*, qu'il étoit *notre Evêque*, ou quelqu'autre choſe de ſemblable ? Si ſon propre titre & le lieu de ſa réſidence étoit Lyon, comme Tomes étoit le Siége Epiſcopal de la Scythie, pourquoi ceux de Vienne, qui ne devoient pas être moins humbles que ceux de Lyon, ſouffroient-ils qu'on les nommât les premiers ? Saint Irenée, comme Prêtre de la Ville de Lyon, a pu leur faire cet honneur ; mais, après qu'il eut dreſſé la Lettre, elle dut être revue, approuvée & ſignée par ceux de Vienne.

Il n'eſt pas difficile de répondre à cette difficulté. Nous liſons dans la Lettre des Chrétiens de Vienne & de Lyon, qu'on avoit pris *tous les Principaux* des deux Egliſes. L'Evêque de Vienne auroit donc été du

nombre, autrement il en auroit été excepté. Mais s'il y avoit eu un Evêque à Vienne, St. Irenée n'auroit pas manqué de faire de lui une mention honorable, & l'auroit certainement nommé avant St. Pothin, puiſqu'il met l'Egliſe de Vienne avant celle de Lyon. Le ſilence de ce Pere, touchant l'Evêque de Vienne, eſt une preuve convaincante qu'il n'y en avoit point. Joignons à cela qu'on n'a abſolument aucune preuve que l'Egliſe de Vienne eût eu un Evêque dès le tems de St. Irenée, c'eſt-à-dire, vers la fin du IIe. ſiécle (1). On

(1) On compte aujourd'hui Saint Zacarie, l'un des Martyrs de Lyon, pour le premier ou le ſecond Evêque de Vienne. Mais cela ne ſe peut ſoutenir, puiſque S. Irenée ne le diſtingue point de la foule des Martyrs. D'ailleurs, l'Egliſe de Vienne ne lui a rendu aucun honneur, n'a dédié aucun Autel ſous ſon nom, ne l'a point invoqué dans ſes Litanies, & n'en a rien fait dans ſon Office juſqu'en 1578. Son nom ne ſe trouve dans aucun Martyrologe avant Galeſinius, non pas même dans celui d'Adon; ce qui donne grand lieu de craindre

voit, par l'Hiſtoire, que dès le tems de St. Pothin, il y avoit des Chrétiens, non-ſeulement à Vienne & à Lyon, mais encore à Autun & dans d'autres Villes; auſſi Euſebe reconnoît que les Gaules avoient *pluſieurs Egliſes* du tems de St. Irenée (2). Si dans la Lettre des Chrétiens de Vienne & de Lyon, il n'eſt parlé que des Principaux de ces deux Egliſes, c'eſt que les autres n'avoient pas été l'objet de la perſécution. On ne peut

---

que ce qu'on en lit dans ſa chronique *Ann.* 101, n'y ait été ajouté par une main infidèle. Enfin le Breviaire de Vienne, qui en fait aujourd'hui la Fête le 27 Mai, en rapporte quelques actions particulieres aſſez métaphraſtiques, qu'il ne fonde que *ſur la pieuſe tradition des Fidèles.* « Si l'on voyoit, obſerve M. de » Tillemont, que Saint Zacarie eût toujours » été honoré à Vienne, on auroit *quelque* » *lieu* de croire que celui qui ſouffrit à Lyon » étoit Prêtre de Vienne, & que de Prêtre » on l'auroit fait Evêque dans ces derniers » tems ». (Mémoir. Eccléſiaſtiq. Tom. III. pag. 601.)

(2) *Voyez* Euſebe, Hiſt. lib. V. cap. 23. pag. 191.

donc rien conclure de ce que l'Egliſe de Vienne eſt nommée avant celle de Lyon. Saint Irenée, dont les actions étoient réglées par la charité la plus pure, peut l'avoir fait pour ne pas perſuader aux Fidéles de l'Egliſe de Vienne, que celle de Lyon, dont il étoit Prêtre, voulût s'attribuer un empire ſur elle. Car la charité des premiers Ecrivains Eccléſiaſtiques les empêchoit de s'arrêter à l'ordre politique des choſes. Saint Paul, parlant du ſchiſme de Corinthe, dit, que les uns diſoient, *je ſuis à Paul*, d'autres, *je ſuis à Apollo*, d'autres, *je ſuis à Céphas*. De ce que l'Apôtre s'eſt mis à la tête, & qu'il a nommé Apollo le ſecond, on n'en conclura certainement, ni que St. Paul & Apollo étoient ſupérieurs à St. Pierre, ni qu'Appollo étoit égal à ce premier Apôtre. Ainſi, ſuppoſé même que les Fidéles de Vienne aient revu, approuvé & ſigné la

Lettre

Lettre de St. Irenée, cela ne prouve rien. Ç'auroit été une préſomption dans eux de trouver à redire à ce qu'un ſi ſaint & ſi ſavant perſonnage avoit fait. On ne peut pas davantage conclure qu'il y eût un Evêque dans Vienne, de ce que la Lettre porte que *Saint Pothin étoit chargé du miniſtère de l'Epiſcopat dans Lyon.* Il faudroit pour cela être en état de montrer qu'il y avoit d'autres Evêques dans les Gaules ; car, autrement, il eſt ſenſible que Lyon étant le titre de l'Evêché, & le lieu de la réſidence de St. Pothin, les Egliſes de Vienne & de Lyon ne ſe ſeroient pas exprimées plus clairement, quand elles auroient dit que *St. Pothin étoit leur Evêque.* Je crois même pouvoir aſſurer que l'Egliſe de Vienne ayant été nommée dans l'inſcription avant celle de Lyon, il étoit néceſſaire de faire connoître que c'*étoit dans la Ville de Lyon que St. Pothin exerçoit*

le miniſtere de l'Epiſcopat, pour connoître le lieu où étoit le Siége Epiſcopal des Gaules. Tout ce que je viens de dire doit paſſer pour conſtant, puiſqu'on eſt dans l'impoſſibilité de prouver qu'au IIe. ſiécle il y eût dans les Gaules d'autre Evêque que celui de Lyon. Car « tant qu'il » ne ſe trouvera point de preuves » qu'il y eût d'autres Evêques, ob- » ſerve M. de Tillemont (3), nous » ne devons honorer, comme nos » premiers Prédicateurs, que ceux » que la tradition de nos Egliſes, & » tous les monumens que nous en » avons, nous font regarder comme » les Apôtres de notre Foi. » On a tort de prétendre qu'une Egliſe particulière ne ſoit parfaite que lorſqu'il y a un Evêque pour la régir. Saint Epiphane avoue lui-même que les Apôtres n'établiſſoient, dans plu

(3) Mémoir. Eccléſ. Tom. 4. p. 443.

ſieurs lieux, qu'un Prêtre avec ſon Diacre : *Presbiteris imprimis ac Diaconis opus erat.* Le même Pere dit, que le Prêtre & le Diacre ſuffiſent pour remplir les fonctions du miniſtère Eccléſiaſtique : *A quibus videlicet ambobus Eccleſiaſtica negotia adminiſtrari poſſunt*, ou, ſelon l'ancienne verſion Latine : *Per hos enim duos Eccleſiaſtica negotia compleri poſſunt.*

L'Egliſe de Lyon fut donc, dès la naiſſance du Chriſtianiſme, dans les Gaules, le ſeul Siége Epiſcopal de la Nation, & elle a été la Mere de toutes les Egliſes qui furent établies dans la ſuite. C'eſt pour ce ſujet, ſans doute, que l'Empereur Lothaire l'appelloit *la premiere Egliſe des Gaules* (1). Auſſi l'Egliſe de Lyon prend-t-elle cette *Deviſe* : PRIMA SEDES GALLIARUM, qui lui appartient inconteſtablement, tant à cauſe de ſa

(1) *Voyez* de Marca de Primatib. cap. 114. pag. 231-234.

Primatie, que pour l'ancienneté du Siége. Les deux premiers Evêques de cette Ville, également célèbre dans le Gouvernement Civil & le Miniſtère Eccléſiaſtique, ſcellerent de leur ſang la Foi qu'ils avoient prêchée. Le ſang de ces premiers Martyrs rendit l'Egliſe des Gaules féconde, & répandit alors dans tout l'Univers l'éclat de ſa gloire.

Cependant, ſoit que la perſécution de Sévère eût emporté un fort grand nombre de Chrétiens, comme on le croit, ſoit qu'après la mort de St. Irenée il ſe trouvât peu de perſonnes dans les Gaules, capables de maintenir & d'étendre la Foi, on n'y voyoit vers le milieu du IIIe. ſiécle qu'un aſſez petit nombre de Chrétiens (2): C'eſt ce que nous liſons dans les Actes de St. Saturnin, dont le témoignage doit d'autant moins

(2) *Voyez* Surius, 29. Nov. p. 650. §. 1.

nous être ſuſpect, qu'il eſt conforme à ce que St. Germain de Paris, & ſept autres des principaux Evêques de France écrivirent à Sainte Radegonde, vers le milieu du VIe. ſiécle. Car ils diſent que la Foi ayant commencé à être plantée dans les Gaules dès la naiſſance de la Religion Chrétienne, la connoiſſance de la vérité s'y répandit néanmoins dans peu de perſonnes, juſqu'à ce que la miſéricorde Divine y envoya St. Martin, afin qu'elles ne fuſſent pas inférieures aux Pays où les Apôtres avoient prêché (3). Sulpice Sévere confirme la même choſe : *Felicem quidem Græciam, quæ meruit audire Apoſtolum prædicantem : Sed nequaquam à Chriſto Gallias derelictas, quibus donaverit habere Martinum, cum verò ... in ſolo Martino Europa non ceſſerit* (4).

(3) *Voyez* Grég. de Tours, Hiſtoir. lib. IX. cap. 39. p. 512.

(4) *Voyez* Sulp. Severe, Dial. III. cap. 21. pag. 331.

Ainſi la prédication de St. Martin renouvella le Chriſtianiſme dans les Gaules, & diſſipa, avec ſuccès, les ténèbres du Chriſtianiſme. Alors la Foi Chrétienne ſe répandit inſenſiblement dans ces vaſtes Pays, & leurs principales Villes ne tarderent pas à avoir des Evêques. Enfin, le jour de Noël de l'an 446, Clovis, Roi des François, après avoir renoncé au Paganiſme, fut baptiſé à Reims par St. Remi, dans l'Egliſe de Saint Martin. Une de ſes Sœurs, & trois mille Officiers ou Soldats qui l'accompagnoient, furent baptiſés en même tems. C'eſt alors proprement que commence l'*Hiſtoire Eccléſiaſtique de France.*

FIN.

015017

TABLE

Des Chapitres & des Matières contenues dans ce Volume.

Suite du troisième Livre.

CHAPITRE XIV.

ON a prétendu que les Peuples Celtes rendoient un culte religieux aux ames des Héros. *Pag.* 1. On a assuré qu'Hercule étoit servi comme un Dieu, dans toute la Celtique. 2. On a dit qu'il avoit passé en Espagne & qu'il y avoit soumis toute la Nation. 4. C'est une fiction. L'Hercule qui passa en Espagne étoit un Général Phénicien, qui avoit établi la Colonie de Gades. 8. On a dit, sans aucun fondement, qu'Hercule le Thébain avoit passé dans les Gaules. 12 Cet Hercule étoit un Général des Marseillois. 14. Les Gaulois adoroient, du tems de Lucien, l'Hercule *Ogmius*. 17. L'Hercule *Ogmius* étoit le Dieu Suprême. 21. On prétend qu'Hercule avoit traversé l'Italie. 25. On dit qu'Hercule avoit passé dans la Germanie. 35. Tacite assure que les Germains rendoient à Hercule un culte religieux. C'est une méprise. 37. Les Grecs assurent qu'Hercule avoit fait plusieurs expéditions en Thrace. 40. Cela peut avoir quelque fondement. 41. Ce qu'on dit des expéditions d'Hercule en Asie peut aussi être fondé. 43 Selon Hérodote, Hercule étoit adoré par les Scythes. 47. Les Celtes ne rendoient point de culte religieux aux Héros. 49 Pourquoi a-t-on cru que les Celtes rendoient un culte religieux aux ames des Héros? 51. Les Hercules, que les Celtes célébroient dans leurs Cantiques, étoient leurs propres Héros. 63

CHAPITRE XV.

On attribue aux Celtes le culte de Bacchus. 67. Quelques-uns prétendent que le Bacchus des Thraces étoit leur Jupiter, c'eſt-à-dire, leur Dieu Suprême. 70. D'autres l'ont pris pour le Soleil. 71. D'autres en font un Héros, & diſent que c'eſt le Bacchus des Grecs. *ibid.* Le Bacchus des Grecs avoit été défait & tué par les Thraces. 72 Les *Sabazius* des Thraces & des Phrygiens étoit le Dieu Suprême, que l'on a pris pour *Bacchus*. 75. 1°. Parce qu'ils avoient des Sanctuaires où il falloit que le Prêtre fût yvre pour prononcer des Oracles : C'eſt ce que marque *Sabazius*. 76. 2°. Parce que les Thraces avoient leur *Cotis* ſur des Montagnes, ou dans des Forêts. 78. 3°. Parce que les Fêtes qui étoient conſacrées à *Cotis* ſe célébroient de nuit *ibid.* 4°. Parce que la Danſe ſacrée de *Cotis* reſſembloit à celle des Bacchantes. 79. 5°. Parce que les Thraces étoient couronnés de verdure pendant la fête de *Sabazius*. *ibid.* On a prétendu qu'Ulyſſe avoit parcouru la Celtique. 81.

CHAPITRE XVI.

De quelques autres Divinités étrangères, ou Indigétes, dont on a attribué le culte aux Peuples Celtes. 85. Priape étoit un des Dieux étrangers des Peuples Celtes. *ibid.* Le Priape des Pélaſges étoit le même que leur Mercure. 87. On a attribué aux Celtes le culte de Caſtor & Pollux. 90 On prétend que les Celtes adoroient Minerve. 95. Les Celtes avoient le culte d'Iſis. 98 Du culte de la *Vénus-Uranie* chez les Celtes. 100. Des Dieux Indigétes des Peuples Celtes. 104.

CHAPITRE XVII.

Des autres Dogmes de la Religion des Celtes. 113. Ils admettoient une ſorte de création. *ibid.* Ils croyoient le monde incorruptible. 115. Mais ils diſoient que l'Eau & le Feu y prévaudroient un jour. 116. Ils admettoient une Providence. 117. Ils rapportoient les devoirs de l'homme à trois Chefs généraux. 120. Il faut ſervir les Dieux. *ibid.* Il ne faut point faire de mal. 121. Il faut s'étudier à être vaillant & brave. 123. Les Celtes avoient l'idée d'un

Dieu offensé par le péché, mais qu'il étoit facile d'appaiser. 126 Ils pensoient qu'il falloit appaiser la colère de Dieu par des sacrifices de victimes humaines. *ibid.*

CHAPITRE XVIII.

Le Dogme de l'immortalité de l'Ame est essentiel à toute Religion. 133. Ce Dogme etoit nouveau parmi les Grecs. 134. La Doctrine de l'immortalité de l'Ame étoit reçue de toute ancienneté par les Celtes. 138. On prétend qu'ils croyoient à la Métempsycose. 142. Et qu'ils avoient reçu ce Dogme de Pythagore. 145. Il n'est pas certain que Pythagore ait cru à la Métempsycose. 146. Les Celtes n'ont emprunté aucun de leurs Dogmes des Philosophes étrangers. 150. Ils n'ont pas cru à la Métempsycose. 154 Exposition de la Doctrine des Celtes. Ils admettoient des peines & des récompenses après cette vie. 156. Différentes Coutumes des Celtes, qui étoient fondées sur la persuasion d'une vie nouvelle. 158. Ils croyoient que les morts reviendroient à la vie. 170. Mais ils disoient qu'ils ne reviendroient qu'une seule fois. 172. Dans le système des Celtes, les hommes revivoient pour être immortels. 174. Les Celtes croyoient à la résurrection. 175. C'est l'espérance de la résurrection qui les rendoit braves. 177. Les lieu des peines & des récompenses étoit dans l'île des Bienheureux, qui étoit la Grande-Bretagne. 179. Cette île étoit, selon les Celtes, la Grande Bretagne. 181. Personne n'entr it dans le Paradis, que ceux qui mouroient d'une mort violente. 186 Ceux qui mouroient de vieillesse & de maladies étoient précipités dans l'Enfer. 188. Idée que les Celtes se faisoient des plaisirs de l'autre vie. 191. Selon les Celtes, les Héros se battoient dans le Paradis, mais ils ne se faisoient point de mal. 192. On y bûvoit de la bierre. 193. On y mangeoit du lard d'un sanglier qui demeuroit toujours entier. 194.

REMARQUES sur les Tems sacrés des anciens Gaulois & des Germains, par M. PELLOUTIER 198.

OBSERVATIONS sur l'abolition des Druides & sacrifices humains dans les Gaules, par M. PELLOUTIER. 230.

Dissertation sur le Tems de l'Etabliſſement de la Religion Chrétienne dans les Gaules, par M. de Chiniac. 222

Fin de la Table du Tome ſixième.